



HAL
open science

La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues

Bénédicte Gastineau, Agnès Adjamagbo, Valérie Golaz, Fatoumata Ouattara

► **To cite this version:**

Bénédicte Gastineau, Agnès Adjamagbo, Valérie Golaz, Fatoumata Ouattara (Dir.). La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues. Laboratoire Population Environnement Développement, Aix-Marseille Université, 6, 2020, Les Impromptus du LPED, 979-10-96763-08-5. hal-02918994

HAL Id: hal-02918994

<https://hal.science/hal-02918994>

Submitted on 7 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



Le terme « vulnérabilité », largement utilisé depuis les années 1970, renvoie à des cadres théoriques différents selon la culture académique, la discipline et la langue (Thomas, 2008). D'abord utilisé dans le cadre d'études liées aux aléas naturels, principalement américaines, il a, au fil du temps, été adopté ou discuté dans de nombreuses autres dimensions des sciences sociales à travers le monde (Becerra, 2012). Il y a aujourd'hui un « trop plein sémantique » puisqu'il évoque aussi bien la « pauvreté », la « précarité », la « dépendance », la « fragilité », l'« insécurité », l'« incertitude » ou « l'absence de régulation » que la « victimisation », ou simplement le « risque ». L'appréhension de la vulnérabilité émane de disciplines variées : anthropologie, démographie, économie, sociologie, etc. L'usage du mot « vulnérabilité » est ainsi caractérisé par sa transversalité tant d'un point de vue disciplinaire que thématique. C'est une notion plurielle (Brodriez-Dolino, 2016). Dans certains cas, il est utilisé pour l'ensemble d'une population ou d'un groupe social. C'est le cas de la population de certains territoires, considérée dans son ensemble vulnérable, du fait de son exposition à certains risques environnementaux.



LES IMPROMPTUS

DU #06
LPED

#06

LES IMPROMPTUS
DU LPED

LA VULNÉRABILITÉ À L'ENCONTRE DES IDÉES REÇUES

Éditeurs scientifiques :
Agnès Adjamagbo, Bénédicte Gastineau,
Valérie Golaz et Fatoumata Ouattara

Les impromptus du LPED

La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues

Éditeurs scientifiques

Agnès Adjamagbo, Bénédicte Gastineau,

Valérie Golaz, Fatoumata Ouattara

Éléments de catalogage

La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues. Les Impromptus du LPED n°6 Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU - IRD), Marseille, 133 p.

ISBN : 979-10-96763-08-5

Creative Commons - BY - NC - SA

www.lped.fr

Remerciements

Les éditeurs de cet ouvrage et le comité éditorial des Impromptus remercient toutes les personnes qui ont relu ce manuscrit pour leur suggestion. Nous remercions également les personnes qui nous ont cédé leur droit photo et Manyoly l'image de couverture de ce numéro.



Réalisation graphique

Laetitia Cordier
Julien Vergeot

Illustration de couverture

Manyoly

Photo de couverture

Rolland Jean-Pierre, juin 2020

06 INTRODUCTION LA VULNÉRABILITÉ À LA CROISÉE DE THÉMATIQUES ET DE DISCIPLINES VARIÉES (Agnès Adjamagbo, Bénédicte Gastineau, Valérie Golaz et Fatoumata Ouattara)

12 PREMIÈRE PARTIE LA VULNÉRABILITÉ DANS LA MIGRATION

- I Tous les migrants sont-ils vulnérables ?
(Marie-Laurence Flahaux) 14
- II Tous les réfugiés sont (plus ou moins) vulnérables pour la
communauté internationale
(Luc Cambrézy) 24

32 DEUXIÈME PARTIE FAMILLES ET INDIVIDUS FACE À LA VULNÉRABILITÉ

- III Femmes africaines et vulnérabilité, la situation est-elle en train
de changer ?
(Agnès Adjamagbo) 34
- IV Les personnes âgées africaines sont-elles toutes vulnérables ?
(Valérie Golaz et Stephen Ojiambo Wandera) 52
- V Les femmes africaines infectées par le VIH/sida sont-elles
vulnérables ? 64
(Fatoumata Ouattara)

76 TROISIÈME PARTIE LA VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

- VI Tous les ménages vivant dans les zones informelles sont
vulnérables aux risques environnementaux ?
(Stéphanie Dos Santos et Gabriel Sangli) 78
- VII Les sociétés rurales du Sud sont toutes vulnérables aux
changements climatiques !
(Bénédicte Gastineau) 90
- VIII Les riches sont-ils invulnérables ? Le cas des vulnérabilités
socio-environnementales
(Cécilia Claeys) 100
- IX Le concept de vulnérabilité : changer de point de vue
(Hubert Mazurek) 114

Introduction

La vulnérabilité à la croisée de thématiques et de disciplines variées

A. Adjamagbo

Socio-démographe,
IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ.
- IRD

B. Gastineau

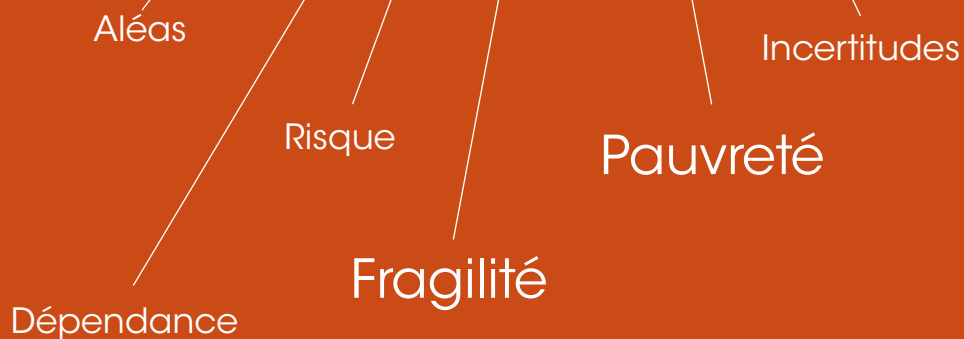
Démographe, IRD,
LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ.
- IRD

V. Golaz

Démographe, INED,
LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ.
- IRD

F. Outtara

Anthropologue, IRD,
LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ.
- IRD



Le terme « vulnérabilité », largement utilisé depuis les années 1970, renvoie à des cadres théoriques différents selon la culture académique, la discipline et la langue (Thomas, 2008). D'abord utilisé dans le cadre d'études liées aux aléas naturels, principalement américaines, il a, au fil du temps, été adopté ou discuté dans de nombreuses autres dimensions des sciences sociales à travers le monde (Becerra, 2012). Il y a aujourd'hui un « trop plein sémantique » puisqu'il évoque aussi bien la « pauvreté », la « précarité », la « dépendance », la « fragilité », l'« insécurité », « l'incertitude » ou « l'absence de régulation » que la « victimisation », ou simplement le « risque ». L'appréhension de la vulnérabilité émane de disciplines variées : anthropologie, démographie, économie, sociologie, etc. L'usage du mot « vulnérabilité » est ainsi caractérisé par sa transversalité tant d'un point de vue disciplinaire que thématique. C'est une notion plurielle (Brodriez-Dolino, 2016).

Dans certains cas, il est utilisé pour l'ensemble d'une population ou d'un groupe social. C'est le cas de la population de certains territoires, considérée dans son ensemble vulnérable, du fait de son exposition à certains risques environnementaux. Mais c'est aussi le cas de groupes sociaux particuliers ou de pans entiers de la population définis sur des critères de sexe ou d'âge par exemple. Ainsi les différences significatives des niveaux de mortalité, de santé, d'éducation, notamment, ont abouti à l'identification d'une population vulnérable par excellence : celles des femmes et, par voie de conséquence, de leurs enfants, avec le développement des « women studies » dès les années 1990. Dans d'autres contextes, la vulnérabilité ne concerne que certains individus ou groupes d'individus qu'il convient de caractériser (personnes âgées, handicapées, malades, réfugiées,...).

La vulnérabilité peut être globalement appréhendée par *la potentialité*, c'est-à-dire le risque de subir des conséquences face à une situation de crise (Chambers, 1989 ; Soulet, 2006). Les personnes ou les groupes vulnérables sont ainsi les personnes ou les groupes de personnes qui risquent, dans des circonstances particulières, de perdre de la qualité de vie, du bien-être, des revenus, etc. Généralement, la vulnérabilité est définie en relation à des chocs ou des menaces spécifiques. Ces chocs peuvent être de deux types différents. Il peut s'agir d'événements exogènes (catastrophes naturelles, désastres environnementaux, violence politique...) ou endogènes à l'individu (problèmes de santé, perte de revenus, perte d'un proche, rupture sociale...). On peut distinguer deux types de facteurs possibles qui différencient les personnes ou les groupes vulnérables des autres lorsqu'un choc survient : *l'exposition* au risque et *la capacité* à le surmonter (Schröder-Butterfill et Mariani, 2006).

L'exposition au risque renvoie aux conditions qui induisent des probabilités différenciées de devoir faire face à un risque donné (Delor et Hubert, 2003). Le degré d'exposition au risque varie selon les caractéristiques de l'individu et du groupe, qui définissent les personnes ou les groupes 'à risque'. Des indicateurs (des facteurs, des déterminants sociaux) d'exposition au risque couramment utilisés incluent la possession de biens d'équipement, les caractéristiques du logement, l'activité et les transferts. On peut noter que ces caractéristiques sont également utilisées comme indicateurs de pauvreté. Pour certains, la pauvreté en elle-même est un facteur de risque (Williams, 2003, p. 212). Pour d'autres, elle est simplement fortement associée à la vulnérabilité, un rapprochement largement porté par les organismes

internationaux qui dénoncent entre autres un phénomène de féminisation de la pauvreté (Banque Mondiale, 2015).

Cependant, l'exposition au risque ne suffit pas pour définir la vulnérabilité, parce qu'au sein même du groupe des personnes à risque, certaines sont en position de surmonter un choc et d'autres non. La capacité à faire face – autrement dit, la résilience – des personnes ou des groupes de personnes qui peuvent surmonter la perte de bien-être causée par un choc s'oppose donc à la vulnérabilité de celles qui ne peuvent y faire face sans y perdre (Courade et de Suremain, 2001). Parler de vulnérabilité implique donc également de parler de "résilience", un terme directement importé de la psychologie (Cyrulnik, 1999) vers les autres sciences sociales. Par rapport aux personnes vulnérables, les personnes résilientes sont celles qui ont la capacité de surmonter le choc lorsqu'il se produit. La vulnérabilité et la résilience varient en fonction du contexte dans lequel a lieu l'événement. Les étudier nécessite des analyses qui vont au-delà de la perspective individuelle et prennent en compte différentes échelles contextuelles et collectives (Wild, Wiles et Allen, 2013, p. 150), comme par exemple l'entourage de la personne, les systèmes de soutien familiaux ou de l'État.

Le contexte social est un élément crucial pour la compréhension de la vulnérabilité qui se trouve liée au type de relations sociales entre les individus ou les groupes face à un événement donné. Les « espaces de vulnérabilités » peuvent se superposer (Watts et Bohle, 1993). Cependant, appréhender un « espace de vulnérabilité » consiste alors à considérer à la fois les critères d'exposition, de capacité et de potentialité au risque ainsi que les trajectoires sociales, les interactions et le contexte social tant dans

des dimensions subjectives et objectives (Delor et Hubert, 2003 ; Watts et Bohle, 1993). Mais rappelons-le : les risques ne sont pas toujours égaux pour tous. La différence d'incidence se manifeste dans les relations sociales en rendant explicites les mécanismes sociaux de production et de reproduction des inégalités face au risque. De fait, l'étude de la vulnérabilité semble indissociable de l'analyse des inégalités (distances, variations, différences).

L'idée de réunir ces textes sur la vulnérabilité a émergé du constat de l'ubiquité du terme de vulnérabilité dans des disciplines de sciences sociales et dans le langage courant sans pour autant qu'il soit appréhendé dans le cadre de situations sociales concrètes. Ici, il est moins question de définition de la vulnérabilité que de champs thématiques et disciplinaires dans lesquels elle est appréhendée. La récurrence de l'usage de la notion de vulnérabilité par les chercheurs – toutes disciplines confondues – ne rend pas souvent aisée la compréhension des contenus qui lui sont assignés. La littérature prépondérante sur la vulnérabilité génère des implicites qu'il faut nécessairement déconstruire par l'usage d'un langage accessible à tous. Pour cela, nous avons fait le choix de courts chapitres et d'un style d'écriture accessible à un large public.

La préparation de ce numéro des *Impromptus* a été initiée par la tenue d'une journée de séminaire au LPED le 05 décembre 2016. Les communications de la plupart des contributeurs mettaient en relief la manière dont ce concept est décliné dans les différents domaines de leur champ disciplinaire ou de recherche. À la suite de ce chapitre introductif, les neuf chapitres de ce numéro des *Impromptus* intègrent une partie des communications de cette journée

et des éléments des débats qui y ont pris place. Ces chapitres sont rassemblés en trois parties. La première partie renvoie au rapport entre la vulnérabilité et la thématique des migrations. Qu'en est-il de l'utilisation du terme « vulnérabilité » par l'Organisation Internationale pour les Migrations ? A quelles situations se réfère la notion de vulnérabilité lorsque l'on s'intéresse à des populations réfugiées ?

Dans la deuxième partie, la vulnérabilité est questionnée à travers le prisme des rapports familiaux, des rapports de genre et de la santé. Sont ici abordés la vulnérabilité des femmes et des personnes âgées, ainsi que le lien entre stigmatisation et vulnérabilité dans le contexte de la maladie.

La troisième et dernière partie concerne la vulnérabilité des populations aux risques environnementaux et climatiques. En quatre

chapitres, elle aborde la question du lien entre environnement et vulnérabilité. Elle se conclut par une réflexion sur la fragilité et la complexité du concept de vulnérabilité, mais sa néanmoins grande utilité pour la définition des politiques publiques.

Pris dans leur globalité, les chapitres de cet ouvrage esquissent un panorama de différentes approches des vulnérabilités sociales et environnementales. Il s'agit ici, plus que de rentrer dans le détail d'études et de recherches approfondies, de s'appuyer sur un ensemble de travaux récents pour documenter la diversité et la complémentarité des approches dans le domaine de la vulnérabilité, du risque et de la résilience, tout en démontant un certain nombre d'idées reçues communément véhiculées par les media ou les sources non scientifiques.



Photo 1 : Marché de Dantokpa, Cotonou, toits de tôle à perte de vue. (© photo : Stéphane Brabant).

Banque Mondiale

- 2015, *Rapport annuel 2015*, Banque Mondiale, Washington DC, 60 p.

Becerra S.

- 2012, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », *VertigO*, Volume 12 Numéro 1.

Brodiez-Dolino A.

- 2016, « Le concept de vulnérabilité », Publié dans *lavedesidees.fr*, le 11 février 2016.

Chambers R.

- 1989, « Vulnerability, Coping and Policy », *IDS Bulletin*, 20(2), p. 1-7.

Courade G., de Suremain C.E.

- 2001, « Inégalités, vulnérabilités et résilience: les voies étroites d'un nouveau contrat social en Afrique subsaharienne », in *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, Economie et Développement, p. 119-133.

Cyrulnik B.

- 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.

Delor F., Hubert M.

- 2003, *Un ré-examen du concept de « vulnérabilité » pour la recherche et la prévention du VIH/Sida*, Bruxelles, Observatoire du sida et des sexualités, 33 p.

Schröder-Butterfill E., Marianti R.

- 2006, « A framework for understanding old-age vulnerabilities », *Ageing and Society*, 26(01), p. 9.

Soulet M-H.

- 2006, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, no 60(4), p. 24-29.

Thomas H.

- 2008, « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, janvier 2008, url de référence: <http://www.reseau-terra.eu/article697.html>

Watts Michael J., Bohle Hans G.

- 1993, « Hunger, Famine and the space of vulnerability », *Geojournal*, 30(2), p. 117-126.

Wild K., Wiles J.N., Allen R.E.S.

- 2013, « Resilience: thoughts on the value of the concept for critical gerontology », *Ageing and Society*, 33(1), p. 137-158.

Williams A.

- 2003, *Ageing and Poverty in Africa: Ugandan Livelihoods in a Time of HIV/AIDS*, Aldershot, Ashgate.

PARTIE 1

LA VULNÉRABILITÉ DANS LA MIGRATION

Chapitre 1

L'utilisation du terme « vulnérabilité » par l'Organisation Internationale pour les Migrations



Marie-Laurence Flahaux

Démographe, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. -IRD

Destination

Origine

Migrants

Protection

Pays de transit

Le concept de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans les discours des acteurs étatiques et des organisations internationales à propos des migrations internationales. Ce court chapitre analyse et discute la façon dont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) utilise ce terme pour caractériser les populations concernées par la migration avant leur départ, pendant le voyage et après leur arrivée dans le pays de destination. Renvoyant au dilemme auquel fait face cette organisation en raison de sa dépendance vis-à-vis des pays développés qui œuvrent pour un renforcement des frontières, il suggère que le rôle de protection auprès des migrants est bien plus faible que celui qu'elle revendique.

The concept of «vulnerability» is increasingly used in the discourses of state actors and international organisations about international migration. This chapter analyses and discusses how the International Organisation for Migration (IOM) uses this term to characterise migrant populations before their departure, during their journey and after their arrival in the destination country. Referring to the dilemma that the IOM faces in relation to its dependence on developed countries that are strengthening border controls, it suggests that the protective role of IOM could be weaker than the one that the organisation claims.

Introduction

Le concept de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans les discours des acteurs étatiques et des organisations internationales à propos des migrations internationales, notamment par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Il apparaît pour caractériser les populations à diverses étapes de la migration : (a) celles qui vivent dans des lieux affectés par une dégradation de l'environnement en raison du changement climatique (*i.e.* avant leur départ) ; (b) celles qui sont en route, dans des pays de transit, et qui peuvent avoir ou avoir eu recours à des passeurs (*i.e.* pendant leur voyage) ; et (c) celles qui vivent dans des conditions

difficiles à l'étranger (*i.e.* après leur arrivée dans le pays de destination). Le concept de « vulnérabilité » fait référence à des situations de risques et attire l'attention sur le fait que les populations concernées nécessitent une protection particulière. Cependant, comme ce court chapitre entend le montrer, l'utilisation de ce terme par l'OIM peut généraliser arbitrairement certaines situations et manquer de nuance ; les actions entreprises en vue de réduire la vulnérabilité peuvent passer sous silence les motivations de l'organisation ou le contexte dans lequel elle œuvre ; enfin, ces actions peuvent aussi engendrer d'autres vulnérabilités.



Photo 1 : Lutte contre l'immigration clandestine (© Photo IRD – Florence Boyer – www.indigo.ird.fr).

I. Migration et vulnérabilité dans le contexte du changement climatique

L'impact du changement climatique sur les flux migratoires fait l'objet d'une attention croissante, et l'OIM est très engagée sur ce sujet. Elle définit les migrants environnementaux comme étant « les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent »¹. L'OIM met en œuvre des projets avec l'idée de minimiser autant que possible la migration induite par des facteurs environnementaux et de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations exposées à des risques environnementaux².

Le terme de « migrant environnemental » est problématique en soi, car on peut difficilement isoler l'effet des facteurs environnementaux de celui des facteurs politiques, économiques et sociaux (Piguet, Pécoud et de Guchteneire, 2011 ; Gemenne, 2011). Les discours et les projets sur le sujet, qui pointent les dégradations environnementales comme un facteur important de la migration, considèrent les migrants comme des objets passifs répondant systématiquement à des forces externes, et non comme des êtres développant des stratégies (Flahaux & de Haas, 2016). Ces discours sous-entendent aussi que tous les individus vivant dans des lieux menacés par l'environnement migrent, alors que ce sont généralement surtout ceux qui ont les ressources nécessaires qui

se déplacent. Des recherches, notamment sur les migrations africaines, ont en effet démontré que les personnes les plus pauvres ou vivant dans les pays les plus pauvres ont de plus faibles chances de migrer (Flahaux de Haas, 2016 ; González-Ferre, Kraus, Baizán, Beauchemin, Black & Schoumaker, 2013).

¹ http://publications.iom.int/system/files/pdf/climatechange_fr_29nov.pdf (p.2)
² <http://www.environmentalmigration.iom.int/fr/projects>

II. Migration et vulnérabilité dans les pays de transit

L'OIM est également active dans les pays de transit. En décembre 2016, l'OIM et l'Union européenne ont lancé une initiative pour la protection des migrants le long des routes migratoires de Méditerranée centrale et leur réinsertion en Afrique, afin d'« aider les pays africains à faire face aux besoins urgents de protection et aux décès de migrants le long des routes migratoires en Méditerranée centrale et pour améliorer la gouvernance des migrations »³. Ce type d'initiative se trouve dans la continuité de projets menés auparavant, notamment en Libye (Brachet, 2016). Un des objectifs est de favoriser les retours volontaires des migrants bloqués et vulnérables dans les pays de transit. Selon le commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, « les migrants se retrouvent souvent bloqués le long des routes migratoires en Afrique et en Méditerranée, incapables d'aller plus loin. À ce stade, loin de chez eux et sans argent, ils sont confrontés à des choix difficiles pour survivre ou poursuivre leur chemin. Ils sont victimes de réseaux criminels et font l'objet de trafics ou de traites de toutes sortes ».⁴

Si les conditions précaires des migrants bloqués aux frontières de l'Europe ne sont pas remises en doute, ce type de discours a tendance à considérer que toutes les routes migratoires des Africains passent par la traversée du Sahara et de la Méditerranée, et que leur présence dans les pays de transit peut s'inscrire dans la durée. Ce type de croyance, renforcée par les images des médias montrant des migrants sur des embarcations surchargées ou derrière les barbelés des enclaves espagnoles, est

également très présente dans l'opinion publique. Or, comme des enquêtes menées auprès de migrants africains en Europe l'ont montré, la grande majorité d'entre eux ont migré directement depuis leur pays d'origine vers l'Europe, et l'avion est le moyen de transport le plus souvent emprunté (Schoumaker, Flahaux, Schans, Beauchemin, Mazzucato & Sakho, 2013). Les passeurs sont souvent aussi pointés du doigt en tant que responsables des décès des migrants en mer. Les gouvernements et les organisations internationales, telle que l'OIM, disent qu'il importe de contrôler davantage les frontières pour combattre la migration irrégulière et empêcher les migrants à tenter le voyage vers l'Europe. Cependant, la mise en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre la migration irrégulière et contre tous les dangers qu'elle implique est très susceptible d'échouer parce que ce sont les contrôles aux frontières qui obligent les migrants à prendre plus de risques, à emprunter des routes dangereuses et à recourir aux passeurs pour traverser les frontières. Les migrants sont avant tout des victimes des politiques migratoires restrictives des pays de destination. La « traite » ou le « trafic » est une conséquence des contrôles aux frontières et non une cause des migrations, comme cela est souvent affirmé.⁵ Afin de protéger les migrants en transit, qu'elle considère comme « bloqués », l'OIM leur propose des programmes d'aide au retour volontaire pour retourner dans leur pays d'origine. Des recherches ont comparé les discours des bénéficiaires sénégalais d'un retour « volontaire » revenus d'un pays de transit avec ceux de responsables de ces programmes, et mettent en évidence

un certain décalage. Les responsables des programmes de retour tiennent les discours de leur institution qui souhaite le retour durable dans leur pays des migrants qui étaient en transit ; ils estiment que les migrants de retour ont fait le choix de revenir au Sénégal, où ils ont plus de chances de vivre mieux. Cependant, les migrants, eux, disent qu'ils sont retournés en raison de la situation de dénuement dans laquelle ils étaient en transit, et ils déplorent souvent le fait que l'aide financière et logistique qui leur a été octroyée (par l'OIM) n'est pas suffisante pour mettre sur pied une activité durable dans leur pays d'origine, comme ils l'avaient espéré ; se trouvant dans une nouvelle situation de vulnérabilité, il n'est pas rare qu'ils pensent à un nouveau départ (Flahaux & Kabbanji, 2013).

Comme le démontre J. Brachet au sujet de l'action de l'OIM en Libye, malgré son étiquette d'organisation humanitaire en temps de guerre et de protection des migrants, cette organisation joue un rôle important dans le système de surveillance et de contrôle des frontières des pays européens, et participe activement à la lutte contre la migration irrégulière, quels que soient les besoins et la volonté des migrants (Brachet, 2016). Les projets qu'elle met en œuvre bénéficient plus aux Etats qui la financent qu'aux migrants eux-mêmes (Ashutosh & Mountz, 2011).

³ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-4404_fr.htm

⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-4404_fr.htm

⁵ de Haas H. (2013), Smuggling is a reaction to border controls, not the cause of migration, <http://heindehaas.blogspot.co.uk/2013/10/smuggling-is-reaction-to-border.html>

III. Migration et vulnérabilité des migrants dans les pays de destination

L'OIM considère comme migrants vulnérables nécessitant une protection et une assistance spéciales dans les pays de destination : les enfants migrants séparés de leurs parents ou non-accompagnés, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes déplacées, les migrants dans les pays en crise, les victimes de traite ou de trafic, les migrants issus de groupes minoritaires tels que les Roms, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes, et ceux ayant des besoins humanitaires particuliers.⁶

À ce niveau, notons que le degré de vulnérabilité peut dépendre de nombreux facteurs, et que les facteurs énumérés par certaines organisations comme l'OIM ne sont pas toujours ceux perçus par les migrants eux-mêmes. Le problème est que la parole est trop rarement donnée à ces derniers. Ainsi, parfois, certains migrants sont qualifiés de victimes, alors qu'eux-mêmes ne se considèrent pas comme tels. C'est le cas d'une jeune femme d'Europe de l'Est qui, ayant quitté son pays pour subvenir aux besoins de sa famille, pratique la prostitution (de rue) en Europe. Dans sa propre histoire qu'elle a écrite, elle souligne que, le plus difficile, pour elle, ce n'est pas son travail, mais la peur d'être expulsée (Burlacu, 2009). Son récit contraste avec les discours d'« experts » sur le « trafic » des filles de l'Est, publié par l'OIM.⁷



Photo 2 : Restitution des travaux de recherches sur

Conclusion

le sol en Afrique du Sud (© IRD – V. Chapelot – www.indigo.ird.fr).

En premier lieu, l'utilisation du terme « vulnérabilité » participe au renforcement d'idées reçues sur les migrations. En deuxième lieu, en faisant référence aux situations d'urgence et de précarité dans lesquelles se trouvent les migrants, ce terme souligne le rôle de protection de l'OIM, mais passe sous silence le rôle important de surveillance et de contrôle des migrations que joue pourtant cette organisation. A ce titre, le vocabulaire utilisé par l'OIM pour qualifier les migrants en situation irrégulière, tantôt « victimes » et « vulnérables », tantôt « illégaux » et « invasifs », démontre que le rôle de protection qu'elle revendique doit être relativisé (Brachet, 2016). Enfin, en troisième lieu, les solutions que l'OIM propose pour protéger les populations vulnérables, par le biais des programmes d'aide au retour « volontaire », sont parfois elles-mêmes sources de nouvelles vulnérabilités.

L'utilisation du terme « vulnérabilité » renvoie au dilemme auquel fait face l'OIM. L'organisation est au service des pays développés dont elle dépend financièrement, mais qui ont pour objectif de mettre en œuvre des politiques pour renforcer leurs frontières, ce qui engendre des effets néfastes pour les migrants. Cependant, en tant qu'organisation internationale et apparentée au système de l'ONU, elle « devrait œuvrer à des politiques migratoires dans l'intérêt de tous les États, respectueuses des droits fondamentaux » comme le soulignent A. Pécoud et M. Grange (2018).

Le terme « vulnérabilité » est présent dans la rhétorique de l'OIM pour décrire la situation des individus susceptibles de recevoir son aide, que ce soit avant leur (potentielle) migration, pendant leur voyage, ou après leur arrivée dans les pays de destination. Cependant, comme ce court chapitre l'a mis en avant, l'analyse des discours que l'OIM véhicule à ce sujet et des programmes qu'elle met en œuvre appellent à trois remarques.

⁶ <https://www.iom.int/migrant-assistance-and-protection>

⁷ Voir, par exemple : http://publications.iom.int/system/files/pdf/who_next_victim.pdf

Ashutosh I. et Mountz A.

- 2011, « Migration management for the benefit of whom? Interrogating the work of the International Organization for Migration ». *Citizenship Studies* 15(1):21–38.

Brachet J.

- 2016, « Policing the Desert: The IOM in Libya Beyond War and Peace ». *Antipode*, 48: 272–292. doi: 10.1111/anti.12176

Burlacu R.

- 2009, *La vie qu'on a. L'histoire d'une fille de l'Est*, Paris, Editions Pepper/L'Harmattan, 347 p.

Flahaux M.-L. and de Haas, H.

- 2016, « Migration from, to and within Africa : the role of development and states », *Comparative Migration Studies*, 4 (1), DOI: 10.1186/s40878-015-0015-6

Flahaux M.-L., Kabbanji L.

- 2013, « L'encadrement des retours au Sénégal : logiques politiques et logiques de migrants » in: Beauchemin, C., Kabbanji, L., Sakho, P., Schoumaker, B., *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Paris : INED/Armand Colin, 241-279.

Gemenne F.

- 2011, « Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes ». *Global Environmental Change*, 21, (Supplement 1), S41–S49. doi:10.1016/j.gloenvcha.2011.09.005.

González-Ferrer A., Kraus E., Baizán P., Beauchemin C., Black R., Schoumaker B.

- 2013, « Factors of Migration between Africa and Europe: Assessing the Role of Resources, Networks and Context. A Comparative Approach », MAFE Working Paper 22, http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/22089/wp22_determinantssynthesis.en.2.fr.pdf

Pécoud A., Grange M.

- 2018, «Les dilemmes de l'Organisation internationale pour les migrations», *The Conversation*, 3 juillet 2018, <https://theconversation.com/les-dilemmes-de-lorganisation-internationale-pour-les-migrations-99170>

Piguet É., Pécoud A. et de Guchteneire, P.

- 2011, « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? ». *L'Information géographique*, vol. 75,(4), 86-109. doi:10.3917/lig.754.0086 ;

Schoumaker B., Flahaux M.-L., Schans D., Beauchemin C., Mazzucato V., Sakho P.

- 2018, « African Migration: Diversity and Changes », in : Beauchemin, C., *Migration between Africa and Europe*, Springer-Verlag, New-York, 35-79.

Chapitre 2

Tous les réfugiés sont (plus ou moins) vulnérables pour la communauté internationale



Luc Cambrézy

Géographe, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. - IRD

Mineurs non
accompagnés

Conflits

Protection

Exil

Aide
humanitaire

Minorités

La notion de vulnérabilité est analysée ici dans le contexte spécifique des populations réfugiées et, plus particulièrement, dans les pays du Sud. Les pays signataires de la Convention de Genève ont un devoir de protection à l'égard des populations réfugiées ; le premier d'entre eux étant de les accueillir. Cependant, si toutes les populations réfugiées sont vulnérables, les organisations humanitaires en charge de leur protection sont conduites à distinguer des groupes particuliers tels que les mineurs isolés, les personnes handicapées ou encore les femmes victimes d'agressions sexuelles. On constate alors que la « communauté internationale », totalement impuissante dans la prévention des conflits et l'exil des réfugiés, en est réduite à assister ces derniers de manière très sélective et au cas par cas.

The notion of vulnerability is analyzed here in the specific context of refugee populations and, more particularly, in Southern Countries. The signatory countries of the Geneva Convention have a duty in protection of the refugee population; the first of these is to receive them. However, while all the refugee populations are vulnerable, the humanitarian organizations in charge of their protection are led to distinguish particular groups such as unaccompanied minors, the disabled or women victims of sexual assault. Finally, we note that the «international community», which is totally powerless in conflicts prevention and the exile of refugees, is reduced to assist them very selectively and on a case-by-case basis.

Selon la Convention de Genève de 1951, « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». L'exil forcé hors de leur pays d'origine rend les populations réfugiées particulièrement vulnérables à un certain nombre de risques et c'est dans ce contexte que les pays signataires de la convention de Genève sont tenus à un devoir de protection (matérielle, sanitaire, juridique, ...)¹. Mais, selon les pays d'origine et de destination, cette protection s'exerce à des niveaux extrêmement variables et les conditions d'admission retenues par les pays d'accueil sont loin d'être semblables. Les différences sont particulièrement importantes entre les pays riches et les pays pauvres ou en « développement » (qui accueillent l'immense majorité des réfugiés) dont les ressources matérielles et financières sont limitées. Les niveaux de vulnérabilité des populations réfugiées ne peuvent par conséquent pas être généralisés et c'est en définitive au cas par cas que la situation des populations, comme des individus, doit être analysée. Disons tout d'abord que c'est la situation de conflit qui vulnérabilise les réfugiés en

les poussant à l'exil. De ce point de vue, la vulnérabilité des réfugiés est un problème politique dont les acteurs sont aisément identifiables. Mais tous les réfugiés ne sont pas égaux face à la vulnérabilité. De nombreux paramètres entrent en compte dans les modalités de l'accueil réservé aux réfugiés, et par conséquent, dans la nature des risques auxquels ils se trouvent confrontés. Outre les moyens humanitaires mobilisables, la nature et la durée du conflit, les liens, ou au contraire, les oppositions ethno-religieuses entre le pays d'origine et d'accueil, la situation familiale, l'âge, le sexe, le niveau de formation, le capital social et économique, ... sont quelques-uns des nombreux paramètres à prendre en compte pour mesurer et préciser le degré de vulnérabilité d'un individu, d'une famille ou d'une communauté. Par ailleurs, l'itinéraire des réfugiés est souvent chaotique, rarement linéaire, et débouche sur des situations où ces exilés sont des réfugiés de fait à défaut de l'être en droit. C'est par exemple le cas des populations somaliennes ou soudanaises qui, après avoir vécu un temps dans des camps de réfugiés (Ethiopie, Kenya) ou de déplacés dans leur propre pays, se lancent dans la traversée du Sahara puis de la Méditerranée pour chercher asile en Europe. Pendant cette longue période qui peut durer des mois ou des années, ces personnes – considérées le plus souvent comme clandestines par les autorités des pays de transit - se trouvent exposées à tous les risques. Dans les pays pauvres, les organisations internationales et les ONG d'aide humanitaire

sont particulièrement mobilisées pour porter assistance aux réfugiés. Là où les autorités se montrent particulièrement réticentes à l'accueil des réfugiés venus d'un pays voisin, le camp de réfugiés est la modalité d'accueil la plus courante. La possibilité d'y trouver une assistance humanitaire de base (abri, eau, alimentation, santé, scolarisation des enfants, ...) pousse les populations en fuite à s'y réfugier. Les contreparties sont nombreuses : interdiction de circuler librement dans le pays d'accueil et a fortiori de s'installer en ville, interdiction de travailler, etc. L'obligation de séjourner dans les camps produit alors de nouvelles vulnérabilités, psychologiques et sociales notamment, qui sont autant de facteurs de violences. Pour tenter d'y faire face, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), dont la protection de ces populations est le premier et principal mandat², identifie différentes catégories de population jugées particulièrement vulnérables (*vulnerable groups*). Les mineurs non accompagnés (*unaccompanied minors*) séparés de leurs tuteurs légaux (en général, les parents), les femmes seules ou agressées sexuellement, les personnes infirmes, en font partie et bénéficient d'une attention particulière. Sont inclus dans ces groupes spécifiques les personnes qui nécessiteraient « des droits et des besoins particuliers de protection liés à l'appartenance sexuelle, à l'âge (...), au handicap et à l'état de santé (comme les réfugiés contaminés par le VIH/SIDA qui subissent des discriminations) »³. Dans certains cas, il en va de même pour les minorités ethniques en butte à diverses formes de stigmatisation de la part d'autres

groupes appartenant (ou pas) au même pays d'origine. La forme la plus évidente et la plus visible de cette protection spécifique apportée à ces groupes vulnérables se manifeste par la création de quartiers séparés bien identifiables. Tel est le cas par exemple pour les mineurs non accompagnés. Vulnérables dans les camps, ces catégories de populations le sont encore bien davantage lorsqu'elles sont « en route » en quête d'une autre perspective que celle d'une vie passée dans un camp de réfugiés.

Conclusion

Telle qu'elle est appréhendée de manière très pragmatique par le HCR et les ONG, la notion de vulnérabilité se veut à la fois préventive et curative. Préventive, elle l'est par la manière d'assister les groupes en situation de vulnérabilité ; curative, elle prétend l'être parfois, comme lorsque des ONG se livrent, dans les camps de réfugiés, à des exercices de « promotion de la paix ». En outre, ce terme qui n'a rien d'une catégorie indigène (il n'est qu'exceptionnellement employé par les « vulnérables » eux-mêmes) ne vaut que par l'analyse que portent de façon allogène non les « acteurs de », mais les « acteurs sur ». Il risque enfin à tout instant, comme toute terminologie caractérisant des groupes sociaux (et donc malgré son caractère universel), de basculer dans la stigmatisation et le « trait pitoyable » (Thomas, 2010 ; Brodiez-Dolimo, 2016).

Dans le domaine qui nous occupe ici, le contraste reste cependant frappant entre les efforts portés par les organisations internationales pour assister de manière ciblée les populations réfugiées, et, parmi

¹ Notons que ce devoir de protection ne s'applique pas aux migrants économiques ou aux populations déplacées à la suite d'une catastrophe environnementale. Dans cette perspective, on pourrait considérer que les réfugiés sont en définitive des populations mieux protégées et « moins vulnérables » que d'autres catégories de migrants internationaux. Cela reste pourtant à relativiser dans la mesure où le débat se déporte alors sur la distinction entre migration choisie et migration forcée.

² <http://www.unhcr.org/fr/protéger-les-personnes.html>

³ <http://www.unhcr.org/fr/partners/projects/4b309d6332/emreach-outem-projet-formation-protection-refugies-module-8-groupes-vulnerables.html?query=group%C3%AA%20vuln%C3%A9rables>

elles, les plus vulnérables et, d'un autre côté, l'impuissance de la mal nommée « communauté internationale » à faire cesser les combats entre les diverses parties-prenantes des conflits. Avec la Syrie, la Somalie ou le Sud Soudan, les exemples ne manquent pas... Ainsi, à défaut de pouvoir s'attaquer aux véritables causes et responsables de ces diverses formes de vulnérabilité, on retire le sentiment amer et quelque peu désespérant que ladite communauté traite au fond la vulnérabilité comme un mal nécessaire et inévitable. Dans le domaine des conflits et des relations internationales, la vulnérabilité s'avère finalement moins préventive que maladroitement curative...



Photo 1 : Camp de réfugiés au Kenya (© IRD – Luc cambrézy– www.indigo.ird.fr).

Brodiez-Dolimo A.

- 2016, « le concept de vulnérabilité ». La vie des idées, <http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>

Thomas H.

- 2010, Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres. Editions du Croquant, collection Terra, 254 p.

PARTIE 2

FAMILLES ET INDIVIDUS FACE À LA VULNÉRABILITÉ

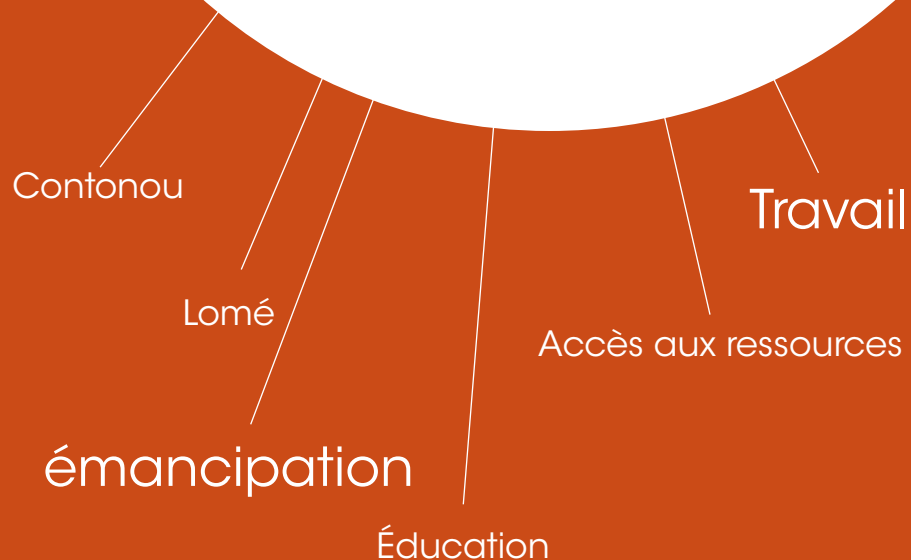
Chapitre 3

Femmes africaines et vulnérabilité, la situation est-elle en train de changer ?



Agnès Adjamagbo

Socio-démographe, IRD, LPED,
UMR 151,
Aix Marseille Univ. – IRD



En Afrique subsaharienne, il existe une pauvreté et une vulnérabilité relatives des femmes comparées aux hommes. Afin d'y remédier, les politiques s'accordent sur la nécessité de lever les barrières limitant l'accès des femmes aux finances et aux ressources et sur le principe d'une mobilisation conjointe des époux pour la sauvegarde des intérêts de la famille, la protection et l'éducation des enfants. Cette contribution s'intéresse aux conditions effectives d'une mise en pratique de tels principes égalitaires dans deux grandes villes ouest-africaines : Lomé (Togo) et Cotonou (Bénin). Les tensions conjugales associées au travail rémunéré des femmes hors du foyer sont analysées. Les analyses montrent que la vulnérabilité des femmes est fonction de leur capacité à faire changer l'équilibre des rapports de pouvoirs avec les hommes. Il apparaît que, bien plus que l'éducation, l'autonomie économique, loin d'être totalement émancipatrice, assure néanmoins aux femmes des marges de manœuvre et de liberté plus grandes.

In Sub-Saharan Africa, there is a relative poverty and vulnerability of women compared to men. In order to remedy to this inequity, public policies agreed on the need to remove barriers limiting women's access to finance and resources and on the principle of a joint mobilization of spouses to safekeeping the interests of the family, the protection and the education of children. This chapter focuses on the effective conditions of application of such egalitarian principles in two West African cities : Lomé (Togo) and Cotonou (Benin). Marital tensions/conflicts associated with women's paid work outside the home are analysed. Analyses show that the vulnerability of women depends of their ability to change the balance of power relations with men. It appears that much more than education, economic autonomy, far from being entirely emancipatory, nevertheless provides women with greater room for maneuver and freedom.

Introduction

En Afrique au sud du Sahara, l'emploi, l'éducation et la santé sont des domaines privilégiés de repérage d'une vulnérabilité relative des femmes comparées aux hommes. En effet, moins bien scolarisées que les hommes (en dépit de progrès sensibles réalisés ces deux dernières décennies pour réduire les écarts de scolarisation entre les sexes), les femmes accèdent moins fréquemment aux études supérieures et sont sous représentées dans les emplois salariés du secteur formel de l'économie (Charmes, 2005 ; De Vreyer et Roubaud, 2013). Les indicateurs sanitaires confirment le désavantage féminin : les taux de mortalité maternelle, très élevés selon les régions, rendent compte d'une forte exposition des femmes aux risques liés à la reproduction. De fait, la sexualité, la grossesse et l'accouchement, événements éminemment féminins, constituent dans bien des contextes autant d'occasions de côtoyer la maladie et la mort (Guillaume et Rossier, 2018).

La vulnérabilité est souvent abordée en lien avec la pauvreté. Toutes deux interagissent étroitement par un mécanisme en spirale : un contexte économique et social dégradé appauvrit les populations qui deviennent alors encore plus vulnérables face aux aléas de la conjoncture économique, climatique ou épidémiologique et s'enfoncent dans la pauvreté (Bourdelaïs, 2005). Depuis 2010, la pauvreté est mesurée par un indicateur qui combine les niveaux de privations dans les domaines de la santé de l'éducation et du niveau de vie (indicateur de pauvreté multidimensionnelle (IPM)) considérés comme des composantes

fondamentales du développement humain (PNUD, 2016)¹. Partant de cet indice, plusieurs groupes de population les plus vulnérables sont identifiées : les minorités ethniques, les populations indigènes, les migrants, les personnes handicapées et ... les femmes et les filles.

Les instances officielles nationales et internationales s'accordent sur la nécessité de prendre les mesures adéquates pour éradiquer l'extrême pauvreté, la faim, ou encore pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes. Sur ce dernier point, les protocoles internationaux ne manquent pas. La grande majorité des pays africains a ratifié la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La promotion de l'égalité entre les sexes est un objectif prioritaire dans les agendas internationaux à l'horizon 2030² et plus de la moitié des pays africains s'est engagée en faveur du protocole des droits des femmes en Afrique qui décrète la période 2010-2020 la décennie de la femme africaine (ONU Femmes, 2014). Entre autres principes défendus par ces textes officiels, figurent l'idée que pour faire reculer la pauvreté, il est fondamentale de lever les barrières qui freinent l'accès des femmes aux finances et aux ressources ou encore que femmes et hommes doivent contribuer conjointement à la sauvegarde des intérêts de la famille, à la protection et à l'éducation de leurs enfants. Officiellement, tout semble prévu pour limiter la vulnérabilité des femmes. Mais qu'en est-il dans la réalité ; au plus près du quotidien des populations ?

Dans cette contribution, j'analyse les pratiques et les relations sociales ordinaires qui donnent à voir les avancées en matière d'égalité entre les sexes, mais aussi les résistances. En observant l'organisation des ménages et des couples dans ses formes les plus concrètes, je pose les rapports sociaux et économiques, comme les révélateurs des modèles d'agir et de penser dominants. Je m'interroge sur l'influence de normes idéales et de pratiques qui empêchent les femmes de suivre leurs envies, d'agir dans leurs intérêts personnels ou professionnels et pour leur bien-être. La vulnérabilité est donc abordée ici tant dans une dimension économique que symbolique ou statutaire ; c'est-à-dire comme un frein à l'émancipation ; comprise ici comme une capacité de prise de distance vis-à-vis de certaines injonctions, familiales, maritales ou simplement statutaires spécifiques aux femmes (Vampo, 2018 ; Adjamagbo et Calvès, 2014). Le rapport au travail est central dans l'étude. Appréhendé dans un sens large, le terme englobe à la fois le travail professionnel rémunéré, relevant d'une activité salariée ou menée pour son propre compte et le travail domestique liés aux activités d'entretien du foyer, de préparation des repas et de soins aux personnes, généralement réalisés à titre gratuit. Ce dernier, non rémunéré donc, est quasi exclusivement conféré aux femmes. Il n'en demeure pas moins lui aussi très prégnant dans le quotidien des personnes, tant par la charge mentale qu'il représente que par son caractère chronophage.

L'apparente dichotomie entre les deux termes de l'expression « travail-famille » est donc imminent artificielle³.

Mes propos s'appuient sur les données d'un programme de recherche mené entre 2011 et 2015⁴ à Lomé au Togo et Cotonou au Bénin. Ces deux capitales d'Afrique de l'Ouest⁵ bâties autour d'un port, se caractérisent par de forts taux d'activité féminine liés en grande partie aux multiples métiers de service et de commerce exercés par les femmes à leur propre compte à l'échelle locale et internationale (Vampo, 2018 ; Toulabor, 2012). Les femmes y représentent plus de la moitié de la population active et la grande majorité d'entre elles (84 % à Cotonou et 87 % à Lomé) exerce leur activité dans le secteur informel de l'économie au titre d'indépendantes (Kpadonou et al., 2016). De telles caractéristiques sont typiques des villes portuaires de la sous-région (De Vreyer et Roubaud, 2013). Ces deux villes qui grouillent d'activités sont des lieux précieux d'étude des trajectoires familiales et professionnelles des femmes. L'étude du vécu quotidien de ces femmes actives à partir des matériaux qualitatifs offre par ailleurs un cadre privilégié de repérage des situations de vulnérabilité. Pour étayer mon propos, j'utilise principalement une trentaine d'entretiens menés dans les deux villes auprès de femmes âgées de 23 à 56 ans de milieux sociaux différents. Je me concentre ici sur les femmes d'un niveau d'études supérieur en posant un postulat simple : celui de l'effet émancipateur

1 Introduit par la PNUD au début des années 2010, l'IPM mesure la pauvreté en identifiant les multiples privations auxquelles est confronté un même ménage dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Ainsi la pauvreté ne se mesure plus sur la seule base du revenu, mais intègre d'autres paramètres non monétaires : le fait d'avoir eu un enfant mort dans la ménage, le fait d'avoir un de ses membres malnutri, lorsque personne n'a été plus loin que l'école primaire, lorsqu'un des enfants a quitté l'école avant l'âge de 8 ans ; ainsi que des paramètres liés à l'accès à l'électricité, à l'eau potable, le type de sanitaires, le type de sol de l'habitat, le combustible utilisé pour cuisiner, le nombre de biens mobiliers (du type radio, télévision, téléphone, vélo ou moto).

2 <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

3 Il eut été plus juste, comme le suggère Charlotte Vampo (2018 : 8), de lui substituer l'expression « travail professionnel-travail domestique ».

4 FAGEAC « Familles, genre et activité en Afrique » (2010-2015) ; programme Les Sud II Aujourd'hui ANR-10-SUDS-005-01, coordonné par le Laboratoire Population Environnement Développement (IRD - Aix Marseille Université). FAGEAC comprend également la collecte de données quantitatives dans le cadre d'une enquête par questionnaire conduite en décembre 2012 auprès d'un peu plus de 500 ménages représentatifs de chaque ville et de 1000 individus femmes et hommes (enquête AEMU « Activités Economiques des Ménages Urbains ». Dans cette contribution, ces données ne sont utilisées qu'à titre de cadrage.

5 Cotonou est la capitale économique du Bénin, la capitale administrative étant Porto Novo.

de l'éducation. À partir de trajectoires types de vie de femmes mariées, éduquées et qui exercent un emploi, j'analyse les mécanismes de vulnérabilité et la manière dont elles parviennent (ou pas) à s'en extraire.



Photo 1 : Marché de Dantokpa, Cotonou. Les bouteilles en plastique attendent une seconde vie
(© photo : Stéphane Brabant).

I. Ce qu'implique la vulnérabilité

Les définitions officielles de la vulnérabilité sont peu adaptées pour rendre compte des réalités sociales à l'échelle des familles ou des individu-e-s. Des travaux menés sur les sociétés rurales agricoles offrent des points de vue intéressants. Ainsi par exemple Pierre Janin dans une étude sur les pratiques agricoles des paysans d'une zone rurale sahélo-soudanienne enclavée, définit la vulnérabilité des ménages en terme d'accès aux ressources et de capacité d'action (Janin, 2010). Pour lui, la vulnérabilité est l'expression d'une fragilité (liée à une exposition et une sensibilisation à un événement extérieur déstabilisant combinée à un manque de capacité et de réactivité à plus ou moins long terme) (p. 326). L'auteur rappelle par ailleurs que la vulnérabilité est un processus complexe : polymorphe et évolutif, qui doit être abordé au regard des contextes social, historique et géographique ; ainsi qu'en considérant les différents échelles d'analyse : la communauté, la famille, l'individu. La vulnérabilité n'est donc pas réductible à des caractéristiques individuelles, elle renvoie aussi à des situations qui ne sont pas figées et qui en font un phénomène qui se construit, mais peut aussi se réduire, dans le temps (Bidou et Droy, 2009).

Appliquée aux femmes de grandes villes côtières de l'Afrique de l'Ouest, une telle définition permet d'étudier la manière dont ces dernières agissent quand elles se trouvent confrontées à des situations morales ou matérielles déstabilisantes, dans un environnement où les structures institutionnelles encouragent une forte inégalité entre les sexes. La notion de capacité est importante. Elle rend légitime le fait d'aborder la réponse donnée par les individu-e-s sous

l'angle des rapports de pouvoir. Prise sous cet angle, la vulnérabilité peut être pensée comme un « d'anti-empowerment »⁶, en bridant la capacité des femmes, confrontées à divers aléas : économiques, financiers, relationnels, etc., à se préserver des conséquences néfastes. La vulnérabilité ne se limite pas à un simple potentiel de survie mais inclut une autre dimension liée à l'épanouissement personnel, à la réalisation de soi. Cette dimension induit souvent une prise de position contestataire vis-à-vis des normes sociales établies. En ce sens, je rejoins l'idée d'un lien fort entre vulnérabilité et marginalité établi par Pierre Janin (2010) dans son étude sur les paysans du sahel. Je fais ainsi l'hypothèse que le manque de capacité à agir dans le sens d'une réalisation de soi, de ses ambitions relève, tout autant d'un manque d'accès aux moyens de survie, que d'une forme de vulnérabilité qui se pose en terme d'entrave à la prise en compte des attentes individuelles.

Dans cette contribution, les rapports sociaux et économiques sont appréhendés comme les révélateurs des modèles d'agir et de penser dominants, via l'observation du quotidien des femmes et des couples dans ses formes les plus concrètes. Dans un premier temps, en me basant sur la littérature, je pose quelques éléments de contexte sur l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi en Afrique et sur les problématiques de genre soulevées par les évolutions récentes. Dans un deuxième temps, à partir de trajectoires types de vie de femmes, je rends compte de mécanismes de vulnérabilité qui touchent les femmes dans les contextes spécifiques de Cotonou et Lomé.

⁶ Si l'on considère l'empowerment comme un processus d'autonomisation des femmes impliquant une transformation profonde des rapports de pouvoir entre les individus et les groupes sociaux (Calvès, 2014).

II. Des rapports de production qui changent

Selon les évaluations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour 2016, c'est en Afrique au sud du Sahara que la proportion de femmes qui exercent une activité au sein de la population en âge de travailler est la plus élevée au monde. Les taux d'activité dans cette partie du continent atteignent 64,7 %, contre 56,5 % en Asie du Sud-Est et 21,9 % en Afrique du Nord. C'est aussi dans cette partie du monde que les écarts entre les taux d'activité des hommes et ceux des femmes sont les plus faibles (moins de 10 points d'écart, contre 50 en Afrique du Nord). Cette particularité s'explique pour beaucoup par la nécessité de chercher un revenu, motivée par la pauvreté généralisée et le manque d'accès à la protection sociale (International Labour Organization, 2016, p. 7). Le marché de l'emploi dans cette partie du continent, notamment dans les pays côtiers de l'Ouest, est habituellement décrit comme défavorable aux femmes comparées aux hommes. L'OIT estime qu'en 2016, moins de 15 % des femmes actives occupent un emploi salarié contre près de 30 % des hommes. Celles qui occupent un emploi salarié sont par ailleurs souvent cantonnées aux postes subalternes. Elles exercent donc majoritairement leur activité dans le secteur informel de l'économie, au sein de structures échappant aux cadres légaux du code du travail. Ces caractéristiques, sont attribuées en grande partie aux écarts de scolarisation entre les sexes, et confère aux travail des femmes une réputation de faible contribution à l'économie des pays⁷ (Antoine et Fall, 2008 ; Ba Gning, 2013 ; De Vreyer et Roubaud, 2013). Lomé et Cotonou n'échappent à de telles

réalités. Cependant, une catégorie particulière de femmes entrepreneures, pour la plupart sans grand capital scolaire, se distingue depuis plus d'un demi siècle dans ces capitales ouest-africaines par ses activités de commerce d'import export particulièrement prospères (Coulabor, 2012). Plus récemment, l'amélioration des niveaux d'instruction des femmes a fait émerger une jeune génération de diplômées dont certaines, atypiques mais néanmoins bien visibles dans le contexte local et même international, ont investi dans la création d'entreprises formelles innovantes et dynamiques qui font d'elles des modèles de réussite de cheffes d'entreprise au féminin⁸ (Vampo, 2017). L'importance de l'entreprenariat féminin, dans les deux villes étudiées, constitue une réponse à la faiblesse des opportunités d'accès aux emplois salariés dans le secteur formel de l'économie, public ou privé. Elle est aussi le reflet d'une crise généralisée du salariat qui précarise les hommes sur le marché du travail et rend obsolètes les cadres classiques de répartition des rôles entre les hommes et les femmes.

III. Autonomie économique et convenance sociale

Une première situation-type est donnée à travers le cas de femmes, souvent éduquées (mais pas toujours), qui bravent les contraintes sociales pour suivre coûte que coûte leurs ambitions professionnelles. On retrouve ici des femmes issues des professions libérales (médecins, pharmaciennes par exemple), des cheffes ou cadres d'entreprises privées mais aussi des commerçantes. Le plus souvent, ces femmes se marient et ont des enfants, mais les obligations liées à leur activité professionnelle les oblige à des positionnements qui sont des sources, en même temps que des révélateurs, de tensions dans le couple. A Cotonou comme à Lomé, les femmes expriment clairement leur attachement à leur activité rémunératrice par cette phrase qui revient régulièrement dans les entretiens : « *mon premier mari, c'est le travail* ». En effet, le fait qu'une femme active passe beaucoup de temps en dehors du foyer est un point récurrent de discorde conjugale. Quels que soient le niveau de qualification et le secteur concerné, la disponibilité qu'impose un travail rémunéré fait l'objet d'une négociation permanente entre les conjoints. Les tensions naissent principalement des difficultés que rencontrent les femmes pour mener de front leur activité avec l'ensemble des tâches ménagères et des soins aux enfants dont elles sont seules responsables. Elles sont exacerbées par la difficulté des maris à concevoir qu'elles se désengagent de ces obligations. Derrière de telles tensions se cache tout l'enjeu d'un rééquilibrage des rôles entre femmes et hommes (Adjmagbo, Gastineau et Kpadonou, 2016). Dans les grandes villes côtières ouest africaines où les

femmes sont très actives économiquement, le dilemme travail-famille est une source de déstabilisation des unions⁹.

A Lomé comme à Cotonou, le célibat définitif est quasiment inexistant. Le mariage est très valorisé socialement et tout individu célibataire entré en âge adulte, qu'il soit homme ou femme, se voit rappeler la norme par son entourage. Renoncer au mariage, ou pire y mettre un terme, demande une force de caractère importante ; une capacité morale à prendre de la distance vis-à-vis du « *qu'en-dira-ton* » qui n'est pas à la portée de tous. L'indépendance économique rend plus facile le fait d'assumer la transgression mais, pour une femme, avoir une activité prospère sans homme à ses côtés reste socialement considéré comme suspect.

Germaine, interrogée à Cotonou est cheffe d'entreprise médicale¹⁰. Après des mois de harcèlement par un mari peu compatissant pour sa carrière et qui lui reproche chaque jour de rentrer tard et de ne plus s'occuper de la maison, elle décide de divorcer. Elle a investi beaucoup d'argent et d'énergie dans son entreprise et ne veut plus faire de concession à son mari. Germaine est une femme qui assume son statut de divorcée. Elle est à l'aise financièrement, possède des biens immobiliers, mais elle n'est pas dupe de l'image négative que son autonomie véhicule : « *Ce n'est pas évident, ici au Bénin la société te juge ! Tu es une femme, tu dois avoir un foyer en bonne et due forme, avec un mari. (...) Il y a toujours ce côté : bon, tu es une femme, tu es seule, tu te débrouilles seule et tu es mal vue parce que tu n'as pas un chapeau ; c'est-à-dire tu n'as pas de mari*

⁷ Celle-ci reste néanmoins sous estimée de par la difficulté des statistiques officielles à capter l'information sur des activités souvent non enregistrées auprès des services compétents de l'Etat (Charmes, 2005).

⁸ Ces jeunes diplômées sont d'ailleurs souvent les filles des précédentes : ces grandes commerçantes revendeuses de pagnes et de produits manufacturés dont la dextérité à faire fructifier leur affaire fait la réputation dans toute l'Afrique de l'Ouest.

⁹ L'enquête AEMU révèle qu'en 2012 plus d'un quart des femmes (28 % à Lomé et 26 % à Cotonou) vit hors union (c'est-à-dire célibataire, divorcée ou veuve). Les divorcées représentent 8 % à Lomé et 10 % à Cotonou. Respectivement 20 % et 12 % des femmes interrogées (âgées de 18 ans et plus) ont connu au moins 2 unions.

¹⁰ Germaine, 43 ans, divorcée deux enfants, études supérieures, cheffe d'une entreprise médicale de 4 employés. Entretien réalisé à Cotonou en mars 2012.

à tes côtés. En même temps, surtout, on pense que quand tu réalises quelque chose, que tu te débrouilles et que tu avances, c'est que forcément qu'il y a un homme derrière toi ou bien il y a plusieurs hommes derrière toi. » Les paroles de Germaine soulignent les préjugés qui pèsent sur les femmes divorcées (« sans chapeau ») ainsi que sur la réussite au féminin. Celles qui parviennent à se construire une situation économique florissante sont rarement reconnues pour leurs compétences et régulièrement accusées d'être des femmes de mœurs légères, prêtes à vendre leurs charmes aux hommes influents en échange de faveurs administratives ou financières. En effet, dans les représentations collectives, la réussite économique des femmes passe forcément par un marchandage sexuel avec les hommes qui occupent des positions de pouvoir dans les secteurs clés des entreprises privées, de l'administration publique, ou encore de la douane. Dans ces cas de figure, la vulnérabilité est à la mesure du processus de stigmatisation imposée par la société. Certes Germaine est une femme libre, à la tête d'une entreprise qui lui vaut une solide indépendance financière, mais son statut de femme divorcée la prive d'un capital symbolique important auprès de ses pairs, de sa famille et de l'entourage. Etre mariée tout en menant une carrière n'est pas simple mais, pour autant, perdre son statut marital est loin d'être une situation enviable, même pour les femmes ambitieuses. Le regard négatif que la société pose sur les femmes qui vivent en dehors du modèle marital classique a un coût social que toutes ne sont pas prêtes à assumer. La force de cette norme est soulignée par ces propos de Germaine : *la femme doit être soumise quel que soit son rang, ses idées, ses pensées.*

Elle doit être soumise. Quand le mari dit ça, ça doit être ça. Une femme rebelle ne peut pas vivre en couple. Sauf avec un homme trop compréhensible voilà ! Bien intégrée par les femmes elles-mêmes, le risque de stigmatisation conduit, parfois de manière insidieuse, à des postures de renoncement (Adjamagbo et al. 2014). Prises dans le dilemme d'injonctions normatives contradictoires (travailler pour gagner sa vie et répondre aux critères attendus d'une bonne épouse et mère) certaines, y compris parmi les plus éduquées et bien insérées professionnellement, optent pour le compromis. Elles composent alors en s'accrochant à leur carrière tout en supportant des situations matrimoniales conflictuelles, voire même violentes. C'est le cas significatif de Brigitte¹¹, 46 ans, deux enfants, qui occupe un poste de cadre supérieure dans un prestigieux établissement d'enseignement privé de Lomé. Brigitte est mariée à un homme qui occupe un poste élevé dans la magistrature. Depuis près de dix ans qu'ils vivent ensemble, ils n'ont connu que quelques années de bonheur complice, à la naissance de leurs enfants notamment. Après la naissance de leur deuxième fils, il lui propose de venir travailler avec elle. Il a besoin d'une secrétaire. Brigitte refuse et préfère reprendre son poste qui l'intéresse et lui semble beaucoup plus prometteur en terme d'évolution de carrière. Elle nous avoue l'avoir soupçonné alors de vouloir la garder auprès d'elle pour mieux la surveiller. Son mari se sent offensé par son refus. Il insiste plusieurs mois durant, la menace et lui rend la vie dure, mais elle tient bon et leur relation se dégrade. Aujourd'hui, son mari mène une double vie et a fondé une autre famille avec une maîtresse, au grand désespoir de Brigitte.

Il lui a tout avoué et considère avec dédain les reproches qu'elle lui fait. Fort d'une solide réputation (c'est un homme riche, une figure publique, connue et appréciée des médias), il s'impose en parti qu'il n'est pas convenable de quitter ! la famille de Brigitte adhère à cette vision de la situation et l'encourage à ravalier ses rancunes. Elle nous relate des scènes de disputes parfois violentes comme ce soir où, rentrée tard d'un dîner au restaurant avec des collègues, il attend qu'elle soit déshabillée pour se coucher et la jette dehors en chemise de nuit, afin de la punir d'un tel affront¹². Lorsqu'on évoque une éventuelle rupture, Brigitte est formelle : *Non comment ! Ce n'est pas possible les gens vont penser quoi ? et de toute façon même si je cherche le divorce, je ne pourrai pas me défendre et les enfants ? Non il n'a qu'à aller avec cette fille là ! moi je suis à la maison avec les enfants. On se voit, on se voit pas. Souvent il rentre tard. Moi aussi des fois je rentre tard du boulot. Parfois il dort là-bas (chez sa maîtresse). On est là mais il n'y a plus rien hein, il n'y a plus rien ! Mais au moins, j'ai la paix. On me laisse tranquille...* Pour Brigitte, hormis l'enjeu majeur de la garde des enfants, rester avec son mari malgré les querelles fréquentes lui assure une paix bien plus précieuse à ses yeux qu'une liberté inconvenante aux yeux de l'entourage et de la famille. Ce cas est loin d'être anecdotique, il incarne des situations de femmes mariées avec des hommes eux-mêmes impliqués dans de brillantes carrières, mais qui tolèrent difficilement la réussite de leur femme et/ou se montrent infidèles. Lorsque la relation

conjugale s'envenime et que les discordes sortent de l'intimité du couple, l'affaire est vite étouffée par des médiateurs familiaux. Au-delà de l'importance de sauver la face (puisque un divorce n'est jamais bien vu) l'important est de conserver le capital social et/ou économique de l'union au nom du groupe familial. Pour les maris, la menace du retrait des enfants est l'arme qui vient à bout des épouses les plus rebelles. Devant la double peine d'une perte de statut marital et de la garde des enfants¹³, beaucoup, comme Brigitte, capitulent et tentent tant bien que mal de continuer à vivre auprès d'un homme avec lequel elles partagent peu d'intérêts, si ce n'est le souci de sauver les apparences en société. Dans ces cas de figure, la vulnérabilité n'est pas toujours visible. Elle se décline derrière le mur des convenances sociales, au plus près de la vie privée, dans l'intimité du cercle marital. L'éducation et l'indépendance économique dont sont dotées ces femmes ne jouent pas pleinement leur rôle émancipateur. Certes, ces femmes qui gagnent bien leur vie ont des marges de manœuvre que d'autres non pas. Elles ont, par exemple, la possibilité de se faire seconder à la maison, d'acheter du matériel électroménager pour se simplifier les travaux ménagers. Elles peuvent développer des stratégies individuelles d'investissement dans le foncier à l'insu de leur conjoint¹⁴, etc. mais elles n'en sont pas moins exposées au risque de vulnérabilité. Ce risque se fonde ici sur leur renoncement à utiliser leur potentiel pour s'extraire d'une relation où règne un climat de mésentente et de maltraitance, au nom des convenances sociales.

¹² Au Togo, y compris dans la capitale, il est tout à fait inconvenant qu'une femme mariée sorte tard le soir sans son mari.
¹³ Dans ces sociétés où prédomine la patrilinéarité, les enfants appartiennent à la famille du père. En effet, les prestations échangées au moment du mariage confèrent aux hommes des droits sur les femmes et sur les enfants (Thariat, 1998).
¹⁴ L'investissement dans le foncier est une pratique très recherchée au Bénin comme au Togo. Au sein des couples ces stratégies sont souvent individualisées. Ce, d'autant plus que le régime matrimonial par défaut prévoit le principe de la séparation des biens entre les époux.

¹¹ Brigitte, 46 ans mariée, deux enfants, cadre d'entreprise privée ; rencontrée en février 2013 à Cotonou.

IV. Quand les voies de sortie de la vulnérabilité sont étroites

Pour les femmes moins bien loties socialement et économiquement, la gestion des relations domestiques et maritales conflictuelles se pose en des termes différents. Dans ce groupe se trouvent des femmes éduquées mais de catégories socio-professionnelles plus modestes : employées de bureau dans le secteur public ou privé, infirmières, institutrices ou gérantes de boutiques. Vivant en couple, elles sont avec des hommes aux revenus parfois modestes également, qui contribuent peu (voire pas du tout) aux dépenses du foyer. Beaucoup sont obligées de se débrouiller seules pour subvenir à leurs besoins et à ceux des enfants. Tout comme le cas précédent, elles ont bien intériorisé ce que la société attend d'elles. Mais contrairement aux femmes aisées financièrement, leur capacité à endurer les situations conjugales tendues relève moins de leur adhésion à la norme maritale que de leur faible marge de manœuvre pour s'en extraire. Michèle¹⁵, incarne ce profil de femme. Au moment où nous la rencontrons, elle traverse une période difficile. Elle a terminé ses études récemment et travaille depuis peu. Tout irait bien pour elle si elle ne partageait pas sa vie avec un mari infidèle, maltraitant et qui n'assume pas ses responsabilités auprès de leurs deux enfants. Désabusée par les difficultés qu'elle traverse, elle nous dit : *Moi je pense qu'ici au Togo, il n'y a pas de mari ; surtout au Togo ici, il n'y a pas de mari. Si tu restes, c'est tout juste pour avoir quelqu'un à tes côtés. Il y a des moments difficiles que tu ne peux pas traverser seule ; pour ne pas qu'on te considère comme une prostituée quoi.*

Comme Germaine et Brigitte, Michèle endure une situation maritale peu reluisante : son mari

s'est totalement désengagé des dépenses du ménage depuis qu'il sait qu'elle a un revenu. Il travaille comme manutentionnaire au port de Lomé et dépense son modeste salaire avec d'autres femmes et dans l'alcool. Les disputes entre eux sont fréquentes et dans la cour familiale dans laquelle ils habitent avec leurs deux enfants, l'ambiance avec sa belle-famille s'est peu à peu détériorée. Elle nous raconte : *« Avant, on s'entendait bien, surtout quand j'étais encore étudiante, je n'avais pas de boulot, j'étais souvent à la maison. Et puis, il a commencé par faire des petites manigances. Il sortait, beaucoup les soirs et il rentrait saoul. J'ai su qu'il avait une copine dans le quartier. J'étais devenue la risée de ses sœurs. (...) Aujourd'hui, elles font du n'importe quoi avec moi. Quand j'amène de l'eau, je me ravitaile, je mets l'eau dans mon bidon¹⁶, en mon absence, elles prennent tout ! Le charbon, le linge même, tout ce qu'elles trouvent chez moi, elles prennent ! Je ne peux même pas sécher le linge dans la maison. Je suis obligée d'aller demander aux voisins de faire sécher mes habits chez eux. »* Maltraitée par son mari, Michèle est déconsidérée par ses belles-sœurs qui se sentent autorisées à leur tour à la malmenier. Michèle n'envisage pas de rompre, à cause des enfants. Elle aimerait pour le moins déménager pour se sortir de cet environnement malsain mais son mari n'envisage pas d'habiter ailleurs que dans la cour familiale, où il ne paie pas de loyer. Quand bien même elle se déciderait à partir sans lui, avec les enfants, son emploi dans l'administration publique ne suffirait pas pour assumer toutes les charges dans de bonnes conditions. Elle n'a nulle part où aller et sa mère qui l'aidait beaucoup est décédée depuis peu.

L'histoire de Michèle est représentative de situations vulnérables où les issues de sortie sont faibles. Éduquée (elle a étudié jusqu'en master) mais de milieu modeste et dotée d'un faible capital social, elle dispose de peu de marges de manœuvre pour améliorer ses conditions de vie. Contrairement à Brigitte qui

a tout en main pour se libérer mais fait le choix d'endurer son mariage, Michèle se trouve enserrée une situation maritale pénible et un risque avéré de tomber dans une situation de grande vulnérabilité matérielle et financière si elle décide de partir.



Photo 2 : Dessin d'enfant, Samiath, CM2, Cotonou, Bénin, 2013

¹⁵ Michèle, 32 ans, en union (consensuelle), deux enfants de moins de 10 ans, niveau d'étude master, documentaliste dans une école privée de Lomé. Entretien réalisé en juin 2013.

¹⁶ La pompe de la cour est cassée et il leur faut se ravitailler au robinet de la cour voisine.

V. Les faces cachées de la vulnérabilité

Dans cette contribution, je voulais aborder le thème de la vulnérabilité des femmes sous l'angle des rapports entre les femmes et les hommes au sein des unions, au plus près de leur vécu quotidien. J'ai délibérément limité mon propos aux femmes dotées scolairement pour mieux saisir l'effet émancipateur de l'éducation chez les femmes. Les cas analysés ici ne sont certes pas exhaustifs des situations rencontrées, mais ils permettent d'éclairer un pan de la réalité des ménages urbains des grandes villes ouest-africaines.

Les données montrent que l'activité rémunérée des femmes éduquées est souvent à l'origine de tensions dans les couples. On assiste dans ces sociétés urbaines à un conflit de normes : les évolutions sociales favorisent une plus grande insertion des femmes sur le marché du travail, encouragée par l'amélioration de leur capital humain (scolarisation) autant que pour des raisons de pauvreté. Dans le même temps, les règles classiques d'assignation des rôles dans la famille demeurent très sexuées et maintiennent les femmes dans les responsabilités domestiques et maternelles, laissant peu de liberté pour les ambitions professionnelles. Le modèle dominant de famille patriarcale limite les choix et les possibilités offertes aux femmes, y compris éduquées, de s'épanouir en dehors des cadres socialement définis (Kpadonou et al., 2016). Dans l'intimité des couples, l'activité rémunératrice de l'épouse l'oblige à revendiquer une liberté de mouvement et une certaine prise de distance vis-à-vis des tâches ménagères et des soins aux enfants qui soulèvent des crispations chez les conjoints. C'est autour de ces négociations où les rapports de domination atteignent leur paroxysme que se joue à des degrés variables la vulnérabilité des femmes. Le travail des femmes, de part son caractère émancipateur,

menace l'autorité des hommes. les difficultés que rencontrent les couples à trouver un compromis autour d'un rééquilibrage des rôles est une source déstabilisation des unions. Dans ces conditions, l'émancipation des femmes comme processus de prise de distance vis-à-vis des contraintes sociales est loin d'être simple. Elle se limite souvent à l'indépendance économique qui, si elle constitue un acquis non négligeable, ne garantit pas nécessairement une libération de toutes les obligations que la société fait peser sur les femmes. Celles qui vont jusqu'au bout et qui, pour sauver leur carrière, sortent des cadres sociaux en divorçant (comme Germaine, par exemple) doivent être prêtes à passer outre la mauvaise réputation que leur confère leur liberté. L'autonomie économique des femmes et ce qu'elle implique de liberté et de pouvoir soulève les jugements moraux souvent rudes que seuls (pour celles qui peuvent se le permettre), les gestes de générosité envers l'entourage sont susceptibles d'étouffer. Education et indépendance économique ne protègent pas les femmes des formes parfois féroces de violence ordinaires : critiques acerbes sur l'origine décréetée douteuse de l'argent investi, jalousies, accusation de marchandages sexuelles, voire de sorcellerie etc.. Saisissables uniquement par une observation fine de l'intimité des ménages, ces violences ordinaires se banalisent au sein des familles où convivialité détente et entraide mutuelle côtoie des formes variées de maltraitance verbale, psychologiques et physique. Elles ne sont pas sans lien avec l'incertitude et l'insécurité inhérentes aux conditions d'existence dans les villes qui affecte les relations interpersonnelles (Janin 2003).

Certaines femmes, comme Brigitte, cherchent à apaiser le dilemme et trouvent une forme

de compromis entre la préservation de leur indépendance économique, grâce à un emploi bien rémunéré et une vie maritale qui sauve les apparences d'un couple convenable socialement en dépit de relations conflictuelles. D'autres enfin, comme Michèle, moins bien nanties financièrement, parviennent tout juste à assurer les besoins essentiels des enfants et n'ont d'autre choix que de composer avec un mari maltraitant et démissionnaire. Dans ces deux derniers cas, la vulnérabilité se lit à travers l'asymétrie des relations hommes-femmes et des situations d'interdépendances morale et financière mais aussi de renoncement qui en découlent (Garnoussi, 2012). Il apparaît qu'au-delà de l'indépendance économique relative que leur confère leur capital scolaire, la capacité des femmes diplômées à faire face aux risques de vulnérabilité, diffère selon qu'elles parviennent (ou pas) à prendre de la distance avec les convenances sociales. Ne pas faire comme tout le monde, transgresser les normes, implique d'assumer une forme de marginalisation. Or c'est souvent la peur de la transgression et des risques d'exclusion sociale qu'elle engendre qui brident les ambitions de certaines femmes et les freinent dans la réalisation d'elles-mêmes en dehors des cadres socialement requis du domestique et de la maternité.

La figure néolibérale de la femme éduquée, active, riche et libre incarnée ici par Germaine reste encore réservée à une élite urbaine peu représentative des réalités des femmes dans leur diversité. Elles entrent néanmoins dans une catégorie de femmes de plus en plus visibles dans les villes comme Cotonou ou Lomé. En effet, les données statistiques du projet FAGEAC montrent que près de 15 % des femmes dans les deux villes vivent en situation de monoparentalité dont près de la moitié en tant que célibataires ou divorcées

(Delaunay et al., 2018). Si toutes ne sont pas inscrites dans des trajectoires de réussite, elles représentent néanmoins des modes de vie qu'il conviendrait d'examiner de près afin de nuancer l'image habituellement vulnérable qui en est faite.

VI. Conclusion

Il ne s'agit pas ici de céder à la tentation d'une victimisation des femmes ni de minimiser leur capacité à se prendre en charge et à être actrices de leur vie. Chacune des trois femmes est éduquée, occupe un emploi et, au moins pour les deux premières, gagne largement sa vie. Tout en voulant nuancer la tendance souvent trop rapide qui consiste à enfermer toutes les femmes la catégorie vulnérable il me semble essentiel aussi de ne pas nier pour autant la prégnance des normes de domination qui fragilisent le statut des femmes dans ses dimensions symboliques et/ou matériels.

Les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le niveau d'instruction ou encore l'appartenance socio-économique, sont importantes mais ne suffisent pas pour expliquer les mécanismes qui rendent les femmes vulnérables. La vulnérabilité n'est pas une caractéristique en soi, elle est un état qui découle de mécanismes relationnels complexes qui, à des moments du parcours de vie, affectent la capacité d'autonomisation des femmes par la privation, subie ou consentie, de liberté et de capacité d'action. Elle naît aussi de l'ensemble des valeurs morales négatives associées à celles qui choisissent l'autodétermination et se mettent pour cela en marge de la norme dominante. C'est ce qui fait que, hormis celles qui optent pour le divorce, bien des femmes, même dans les mieux dotées scolairement, subissent en silence des situations maritales conflictuelles et humiliantes. L'argent et encore moins le niveau d'éducation ne sont donc pas toujours garants de l'émancipation des femmes. L'adhésion forte aux normes conduit beaucoup de femmes à imposer des limites à leurs ambitions personnelles et à se maintenir dans des situations d'infériorité et de vulnérabilité.

La spécificité de la vulnérabilité telle qu'abordée ici réside dans le fait qu'elle n'est pas nécessairement induite par des événements précis, circonscrits à une conjoncture et limités dans le temps. Invisible et insidieuse, elle est abordable à l'échelle fine des couples et des foyers, elle se cache derrière des signes parfois trompeurs d'une bonne éducation et d'un bon salaire. Les risques de vulnérabilité sont aussi constitutifs des systèmes patriarcaux centrés sur la domination masculine qui génèrent des situations d'interdépendance. Ces situations, souvent insidieuses peuvent être consenties par les femmes elles-mêmes. Une remise en cause radicale des structures sociales, politiques et légales de domination qui justifient les inégalités de genre est nécessaire pour rendre effectives et accélérer les conditions d'une réduction sensible de la vulnérabilité des femmes et plus généralement de la pauvreté.



Photo 3 : Vendeuse d'ananas à Cotonou. (© photo : Stéphane Brabant).

Adjamagbo A., Antoine P., Dial F.B.

- 2004, « Le dilemme des Dakarois : entre travailler et "bien travailler" », dans Diop M.C. (dir.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, (Hommes et Sociétés), p. 247-272.

Adjamagbo A., Gastineau B., Kpadonou N.

- 2016, « Travail-famille : un défi pour les femmes à Cotonou », *Recherches féministes*, 29, 2, p. 17-41.

Adjamagbo A., Koné P.A.

- 2013, « Situations relationnelles et gestion des grossesses non prévues à Dakar », *Population*, 68, 1, p. 67.

Antoine P., Bocquier P., Fall A.S., Guisse Y.M., Nanitelamio J.

- 1995, « Les familles dakaroises face à la crise »,.

Antoine P., Diop A.-B.

- 1995, *La ville à guichets fermés?: itinéraires, réseaux et insertion urbaine*.

Antoine P., Fall S.

- 2008, « Population et pauvreté à Dakar », *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté*, p. 29-50.

Ba Gning S.

- 2013, « 32. Les femmes dans le secteur informel », dans *Travail et genre dans le monde*, La Découverte, p. 336-344.

Beguy D.

- 2009, « The impact of female employment on fertility in Dakar (Senegal) and Lome (Togo) », *Demographic Research*, 20, p. 97-128.

Bocquier P., Nordman C., Vescovo A.

- 2013, « Vulnérabilité au travail et revenus »,.

Bourdelaïs P.

- 2005, « Qu'est-ce que la vulnérabilité ? "Un petit coup renverse aussitôt la personne" (Süssmilch) », *Annales de démographie historique*, 110, 2, p. 5-9.

Charmes J.

- 2005, « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », *Tiers-Monde*, 46, 182, p. 255-279.

Clark S., Brauner-Otto S.

- 2015, « Divorce in sub-Saharan Africa: Are Unions Becoming Less Stable? », *Population and Development Review*, 41(4), p. 583-605.

De Vreyer, P., Roubaud, F. (dirs.)

- 2013, *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille, IRD [u.a.], 454 p.

Delaunay V., Adjamagbo A., Ouedraogo A., Attané A., Ouedraogo S.

- 2018, « La monoparentalité en Afrique : prévalence et déterminants. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo », dans Calvès A.-E., Dial F.B., Marcoux R. (dirs.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Québec, Presses de l'Université du Québec (Les sociétés africaines en mutation), p. 67-92.

Ferrand A.

- 2004, « La tension normative: un état à la fois personnel et interpersonnel », dans F.X. Schweyer, S. Pennec, G. Cresson, F. Bouchayer, *Normes et Valeurs dans le champ de la Santé*, Editions de l'ENSP, (Recherche Santé Sociale), p. 69-76.

Garnoussi N.

- 2012, « Nathalie Maillard, La vulnérabilité, une nouvelle catégorie morale ? Genève, Labor et Fides, coll. "Le champ éthique", 2011, 386 p. », *Archives de sciences sociales des religions*, 160, 4, p. 236-237.

Guillaume A., Rossier C.

- 2018, « L'avortement dans le monde. État des lieux des législations, mesures, tendances et conséquences », *Population*, 73, 2, p. 225-322.

Herrera J., Torelli C.

- 2013, « Travail domestique et emploi : quel arbitrage pour les femmes ? », dans De Vreyer P., Roubaud F. (dirs.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille, IRD (Synthèses), p. 231-260.

International Labour Office

- 2009, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes: Mars 2009*, Genève, OIT.

International Labour Organization

- 2016, *Les femmes au travail: tendances 2016*, Genève, OIT, 142 p.
Kpadonou N., Adjamagbo A., Gastineau B., Toukeda M., FAGEAC E., 2016, « Cycle de vie des couples et partage des tâches domestiques au sein des couples à Cotonou et Lomé »,.

Locoh T.

- 1996, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise: la révolution silencieuse », dans *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. CEPED, p. 445-469.

Olivier de Sardan J-P.

- 2008, *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*, Programme Afrique : pouvoir et politique, London, discussion paper n°5, dec 2008, 23 p.

PNUD

- 2016, « Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 », New York (USA), Programme des Nations Unies pour le Développement.

Sen G., Grown C.

- 1987, « Development alternatives with women for a new era », *London: Earthscan*.

Toulabor C.

- 2012, « Les Nanas Benz de Lomé », *Afrique contemporaine*, 244, p. 69-80.

Vidal C.

- 1991, *Sociologie des passions: Rwanda, Côte d'Ivoire*, KARTHALA Editions, 181 p.

Introduction

Malgré une hétérogénéité certaine, le continent africain est celui où la proportion de personnes âgées¹ est la plus faible. L'attention qui leur est portée est relativement récente et répond à deux phénomènes : la croissance du vieillissement vécue dans les pays les plus développés mais aussi la perspective d'un vieillissement de la population encore plus rapide dans les pays du Sud du fait de la rapidité des transitions démographiques qui s'y déroulent (Pison, 2009 ; Golaz, Nowik et Sajoux 2012). En Afrique, dans des contextes de forte fécondité, présente ou passée, l'attention des politiques s'est beaucoup focalisée sur l'enfance, parfois au détriment des autres âges de la vie. Dans la plupart des pays du continent, les systèmes de santé publique souffrent de difficultés chroniques. Du fait de la faible couverture des systèmes de protection sociale, une grande majorité de personnes âgées n'ont accès ni à une retraite ou pension, ni aux soins de santé appropriés. Elles ne peuvent se reposer que sur elles-mêmes et leurs proches en cas de problème. La vulnérabilité n'est pas une situation absolue, elle s'établit en relation à un risque donné. Les personnes vulnérables sont les personnes qui sont susceptibles de vivre un choc et qui n'ont pas la capacité de récupération qui les ramènerait à leur situation initiale (Chambers, 1989 ; Schröder-Butterfill et Marianti, 2006). Dans de nombreuses instances, les personnes âgées africaines sont dans leur ensemble considérées comme vulnérables. C'est le cas par exemple lorsque des politiques publiques sont établies et ciblent l'ensemble des personnes les plus âgées. Mais les personnes âgées sont-elles toutes vulnérables pour autant ? Sont-elles plus vulnérables que des personnes plus

jeunes ? La vulnérabilité des personnes âgées africaines se distingue-t-elle de celle des personnes âgées des pays développés ? Nous allons dans un premier temps aborder ce qui distingue les personnes âgées des plus jeunes : la question de la santé et de l'accès aux soins. Dans d'autres domaines, vieillir n'est peut-être pas forcément lié à une vulnérabilité accrue. Outre la santé, deux causes de vulnérabilité identifiées dans les pays occidentaux sont la baisse des revenus liée au passage à la retraite et l'isolement relatif dans lequel vivent certaines personnes âgées par rapport à leur famille. Dans beaucoup de pays africains, ces deux situations existent mais sont moins fréquentes qu'en Europe. Nous utilisons dans ce chapitre l'exemple de l'Ouganda pour aborder les facteurs de vulnérabilité des personnes âgées africaines.

I. La santé, un domaine spécifique de vulnérabilité pour les personnes âgées ?

Intéressons nous dans un premier temps à ce qui distingue les personnes âgées des plus jeunes, en termes d'exposition à des risques particulier. A conditions de vie égales, les personnes âgées sont exposées aux mêmes risques environnementaux que les autres. Mais dans un domaine particulier, elles sont susceptibles de connaître des événements qui mettent en péril leur qualité de vie : la santé. La vieillesse s'accompagne ainsi souvent d'une mobilité qui diminue, de pathologies spécifiques et plus généralement, d'une plus grande fragilité physique et psychique. Les personnes âgées sont donc naturellement particulièrement vulnérables à certains chocs sanitaires. C'est dans ce domaine que la vulnérabilité des personnes âgées se décline de manière différente de celle des enfants, des jeunes ou des hommes et femmes d'âge actif, partout dans le monde.

Cette situation est d'autant plus marquée dans les pays où le système de santé en place ne permet pas à une grande partie de la population d'avoir accès aux soins et aux traitements nécessaires, que ce soit du fait de la faiblesse de l'offre de soin ou de son inaccessibilité. Dans de nombreux pays africains, les médecins spécialistes et les services appropriés au grand âge sont rares, par exemple dans le domaine de la gériatrie, mais aussi des maladies non transmissibles ou de la démence. Lorsqu'ils existent, ils sont souvent dans les capitales et dans le secteur privé, ce qui limite leur accès pour une grande partie de la population (Wandera, Kwagala et Ntozi, 2015).

On peut donc dire que du point de vue de la santé, les personnes âgées sont plus vulnérables que les autres car exposées à des risques spécifiques dont l'incidence

augmente avec l'âge. En Afrique, une grande partie des personnes âgées n'ont pas accès aux soins de santé appropriés et sont donc doublement vulnérables. Alors que dans les pays occidentaux, la grande majorité de la population bénéficie d'un système de santé publique accessible et performant, comme en France, dans beaucoup de pays africains seule une marge de la population âgée peut accéder aux mêmes services. Dans le domaine de la santé comme dans d'autres domaines, faire face à un choc et le surmonter est facilité par les ressources personnelles (capital humain, biens, épargne...) et le soutien interpersonnel (capital social). Au-delà de la question de la santé, deux dimensions clé de la vulnérabilité sont donc liées à la pauvreté et à l'isolement relatifs des personnes âgées.

¹ Suivant les recommandations de l'Organisation mondiale pour la santé, nous utilisons dans ce chapitre le terme de 'personnes âgées' en référence aux personnes de 60 ans et plus.

II. Pauvreté et vulnérabilité en relation à la source des revenus

Pauvreté et vulnérabilité sont deux notions proches qui ont parfois tendance à être confondues.

La pauvreté est un état, que l'on mesure généralement par la consommation ou par les privations vécues, dans le domaine de la santé, de l'éducation ou en termes de biens d'équipement. Elle est particulièrement difficile à estimer du fait de la variété des domaines dans lesquels elle s'exprime et du caractère subjectif du sentiment de privation. Même en se limitant à sa dimension purement économique, les ressources n'étant ni purement monétaires ni forcément régulières, la pauvreté est relativement difficile à appréhender. Par exemple, lorsqu'en milieu rural beaucoup de familles vivent en grande partie de leur propre production agricole, celle-ci est difficile à évaluer. Si l'on peut tenter de convertir la production en son équivalent monétaire, transformer ces ressources agricoles en numéraire pour les familles est parfois impossible, et une abondance de nourriture va parfois de pair avec des privations dans le domaine de ce qui coûte de l'argent, comme l'achat de biens d'équipement, certains soins de santé ou la poursuite de la scolarisation d'un enfant.

Si la pauvreté est un état difficile à estimer, la vulnérabilité, elle, est encore moins tangible. La vulnérabilité se définit par rapport à un risque, sanitaire, économique, climatique, etc. (Chambers, 1989) Toute la population d'un lieu donné n'est pas exposée à ces risques de la même manière, toute la population exposée n'y réagirait pas de la même manière s'ils se produisaient. L'âge et les moyens (financiers, humains) sont deux aspects clé de cette structuration de la vulnérabilité qui sont en partie liés.

La pauvreté, dans sa dimension économique, entraîne dans certains cas une incapacité

à faire face à certains chocs externes : par exemple, en cas de problème environnemental, il est difficile d'anticiper ou de surmonter les coûts induits sans moyens financiers. Mais tous les pauvres ne sont pas vulnérables à tous les risques, et toutes les personnes vulnérables ne sont pas pauvres. En Afrique, une grande proportion des personnes âgées n'ont ni pension régulière ni épargne. Elles font partie des ménages les plus pauvres dans leurs pays (Antoine et Golaz, 2010). Elles sont donc souvent assimilées à des personnes vulnérables du fait de la difficulté que représente la survenue d'un choc avec des implications économiques.

Dans un contexte où les systèmes de retraites sont marginaux, vieillir n'est pas toujours marqué par un arrêt des activités et donc des revenus ou des ressources, à un âge fixe, comme c'est le cas en France où la retraite est imposée. Comme une très faible partie de la population bénéficie d'une protection sociale ou a pu épargner au cours de la vie active, plus de la moitié des habitants continuent à subvenir à leurs besoins jusqu'à des âges avancés (Antoine, 2007). Le cap des 60 ou 65 ans n'est pas vraiment une étape marquée pour la plupart. C'est la dégradation de l'état de santé de la personne qui entraîne le plus souvent une diminution de son activité ou un arrêt complet. La question de l'activité rejoint donc, de fait, celle de la santé. Les personnes de plus de 60 ans ne deviennent pas pauvres ou vulnérables du jour au lendemain du fait du passage à la retraite, comme c'est parfois le cas en Europe. La progression vers des âges élevés signifie néanmoins une capacité personnelle à subvenir à ses besoins qui diminue et donc une pauvreté et une vulnérabilité croissantes.

On peut noter qu'un certain nombre de pays oeuvrent à la mise en place de politiques

sociales et sanitaires ciblant les personnes âgées ou à l'élargissement de la couverture des systèmes de retraite existant. Mais ces initiatives ne touchent pas encore l'ensemble de la population africaine et sont parfois

limitées à des aides appréciées mais minimales. En l'absence d'aides sociales suffisantes, les solidarités privées sont fondamentales. La vulnérabilité concerne alors les personnes les plus isolées.



Photo 1 : Les marchandes ambulantes font une pause. Cotonou. (© photo : Stéphane brabant).

III. Isolement et réseau familial

En ce qui concerne l'isolement, la plupart des pays africains se situent également dans une situation assez différente de celle rencontrée en Europe. La descendance s'accroît généralement au fil du cycle de vie, avec l'arrivée des enfants, puis des petits enfants, etc. et la plupart des personnes âgées font partie de systèmes de soutien complexes mobilisant au moins trois générations (Attias-Donfut, 2000). Ce phénomène est d'autant plus marqué dans les pays où la fécondité est élevée, car les personnes âgées ont alors souvent de nombreux enfants et petits-enfants, voire, du fait de générations plus rapprochées que chez nous, des arrière-petits-enfants (Pennec et Gaymu, 2018). Le réseau familial y est donc généralement important en taille. La famille est connue pour jouer un rôle social fondamental (voir par exemple les travaux de Locoh, Pilon et Vignikin, 2007) et constituer le premier cercle de soutien. C'est particulièrement fort pour les personnes âgées. La littérature mentionne néanmoins des cas où le soutien familial disparaît (Adeborin, 2006) et où les personnes âgées sont en situation de vulnérabilité, rejoignant par là des situations extrêmes pointées du doigt également en France (par exemple au moment de la canicule de 2003). L'Ouganda est un pays dans lequel la fécondité baisse rapidement depuis une dizaine d'années : après un pallier au-dessus de 7 enfants par femme pendant une vingtaine d'années, elle vaut 5,4 enfants par femme sur 2014-2016 (UBOS et ICF, 2016). Mais c'est également un pays qui a été fortement touché par une guerre civile meurtrière au tournant des années 1980, guerre civile qui a perduré jusqu'au milieu des années 2000 dans la moitié nord du pays et par l'épidémie de VIH-Sida dès le milieu des années 1980. La plupart des familles ont été touchées par

ces deux phases difficiles, elles y ont perdu des adultes actifs principalement, et dans certains cas, ont été contraintes à chercher refuge ailleurs. De manière concrète, dans les années 2010, nombreuses sont les personnes âgées ayant perdu des enfants, ou les ayant accompagnés au cours de leur maladie, et ayant sous leur toit des petits enfants à élever. Ces petits enfants ne sont pas tous orphelins. La plupart sont des enfants non reconnus par leur père, confiés aux grands parents par une jeune mère en situation difficile, ou simplement des enfants placés chez leurs grands-parents ruraux, où l'accès au logement, à la nourriture et à une éducation de base est plus facile que dans le monde urbain où vivent les parents. Dans ce contexte, plus de 10 % des femmes de plus de 60 ans vivent néanmoins seules (Golaz et Antoine, 2018).

L'isolement des personnes âgées est difficile à mesurer car les enquêtes existantes limitent le cercle familial aux co-résidents. Or être isolé ne correspond pas de manière exacte au fait de vivre seul. En milieu rural ougandais, de nombreuses personnes âgées considérées dans les enquêtes comme vivant seules ont un réseau familial proche, souvent dans les ménages voisins. La proportion de personnes âgées vivant seules augmente avec l'âge (Golaz et Rutaremwa, 2011) mais cela ne signifie pas que l'isolement augmente avec l'âge. Le réseau familial se construit au fil des trajectoires individuelles, et est remis en question par les migrations des uns et des autres, les ruptures d'union et les décès de proches (Golaz, Wandera et Rutaremwa, 2017). L'isolement est par exemple tangible, dans des sociétés patrilineaires, chez les femmes âgées qui ont été rejetées par le système social (parce qu'elles n'ont pas de fils par exemple, pas ou plus de conjoint, ou sont soupçonnées de sorcellerie).

Comme en Europe, il est particulièrement marqué lorsqu'une personne n'a pas de descendance. Mais dans des contextes où la fécondité demeure relativement plus élevée que chez nous, cette situation est plus rare. Une enquête qualitative portant sur les personnes âgées et les membres de leur famille dans cinq lieux répartis dans différents milieux à travers le pays nous a permis d'aborder les systèmes de soutien autour des personnes âgées selon différents points de vue (Golaz, Wandera et Rutaremwa, 2017). Au-delà du manque immédiat de ressources personnelles qui caractérise la grande majorité des personnes âgées, les entretiens menés soulignent l'importance de l'étendue et des lieux d'implantation des systèmes de soutien, comme de la diversité des ressources qu'on y trouve. Ainsi, avoir autour de soi des enfants ou des petits enfants avec des ressources monétaires régulières, ou qui travaillent eux-mêmes la terre, est une sécurité importante en cas de baisse de l'activité. En cas de problème de santé, pouvoir être hébergée ou accompagnée par une personne vivant à proximité d'un centre de soins en est une autre. En cas de problème de logement, ou avec les récoltes ou la production agricole dans un lieu donné, en avoir un autre où la personne âgée puisse être hébergée est une bonne solution.



Photo 2 : Femmes travaillant le fer, Barefoot College, Tilonia, Rajasthan, Inde, 2018. (© photo : Anastasia Seferiadis).

IV. Qui sont les personnes âgées vulnérables ?

Au Nord comme au Sud, le réseau familial apporte un soutien dans certains cas, ne le fait pas dans d'autres, en cas de situation difficile. Etudier l'Ouganda, où l'on trouve à la fois de grands ménages, multigénérationnels, et des ménages de personnes seules, y-compris quand elles sont âgées, permet d'aborder la question du soutien familial en cas de problème de manière nuancée.

Les travaux menés montrent que les personnes les plus vulnérables seront parmi celles sans ressources, les plus isolées dans le sens où elles n'ont pas forcément une descendance nombreuse et en contact. Mais au-delà du nombre de personnes dans le système de soutien, leur implantation joue un rôle également fondamental : il est à la fois important d'avoir des personnes physiquement proches – même si être dans le même ménage n'est pas nécessairement un enjeu avant la dépendance – pour le soutien quotidien et les soins éventuels, et également d'en avoir d'autres dans des lieux différents, avec des ressources différentes.

Au-delà de la pauvreté individuelle des personnes âgées, ou des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées, leur vulnérabilité est complexe à saisir. Contrairement à ce que l'on peut observer dans des pays européens où la protection sociale est développée et les systèmes de santé publique sont accessibles dans la très grande majorité du territoire national, ce n'est pas le cas dans l'ensemble de l'Afrique. Une grande partie des personnes âgées doivent donc se reposer sur leur réseau de relations pour les aider, dans leurs besoins quotidiens comme pour accéder aux soins dont elles ont besoin de manière plus exceptionnelle. Ce qui caractérise donc la vulnérabilité des personnes âgées africaines, c'est le cumul de situations défavorables : l'absence de

pension de retraite, l'absence de réserve (épargne, biens propres) et l'absence de soutien familial. En Europe, les mêmes éléments peuvent être mentionnés, mais les deux premiers sont beaucoup plus rares. En Afrique, dans des contextes de pauvreté où les deux premiers éléments sont prégnants, c'est le réseau familial qui fait la différence... un élément important pour comprendre les fécondités toujours élevées dans certaines parties du continent.



Photo 2 : Femmes travaillant le fer, Barefoot College, Tilonia, Rajasthan, Inde, 2018.
(© photo : Anastasia Seferiadis).

Aboderin I.

- 2006, Intergenerational Support and Old Age in Africa. New Jersey: Transaction Publishers, 207p.

Antoine P. (ed)

- 2007, Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle, Paris, Ceped, collection Rencontres, 255 p.

Antoine P. et Golaz V.

- 2010, « La situation des personnes âgées en Afrique », *Gérontologie*, 153, p.45-52.,

Attias-Donfut C.

- 2000, « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue Française de Sociologie*, Vol.41, n°4, pp. 643-684.

Chambers R.

- 1989, « Vulnerability, Coping and Policy », *IDS Bulletin*, 20(2), p. 1-7.

Golaz V., Antine P.

- 2018, « La vulnérabilité des personnes âgées au sein des ménages en Ouganda et au Sénégal », In V. Golaz, M. Sajoux, Politiques publiques et vieillesse dans les Suds, Les Impromptus du LPED n°4, LPED, Marseille, p.38-62.

Golaz V., Wandera S.O., Rutaremwa G.

- 2017, « Understanding the vulnerability of older adults: extent of and breaches in support systems in Uganda », *Ageing and Society*, 37 (1), p.63-89, doi:10.1017/S0144686X15001051. Publié en-ligne le 17 septembre 2015.

Golaz V.

- 2015, « La mesure de la pauvreté des personnes âgées en question : Ménages, répartition des ressources et systèmes de solidarités en Ouganda », *Retraite et société*, 70, numéro spécial Vieillesse et pauvreté, p.61-81.

Golaz V.

- 2013, « La dépendance en Afrique. Prise en charge familiale et accès aux soins de santé », *Gérontologie et sociétés*, numéro spécial *Dépendance: état des lieux d'un débat*, n°145, p.77-89

Golaz V.

- Nowik L., Sajoux M., 2012.- « L'Afrique, un continent jeune face au défi du vieillissement », *Population et Sociétés* n°491, juillet 2012, 4p.

Pennec S. et Gaymu J.

- 2018, « La coexistence des générations dans les pays du Sud : des situations très contrastées ». In V. Golaz et M. Sajoux (dir.) Politiques publiques et vieillesse dans les Suds, Les impromptus du LPED #4, LPED, Marseille, 345p.

Pilon M. et Vignikin K.

- 2006, Ménages et familles en Afrique Sub-saharienne, Editions des archives contemporaines et AUF, Paris, 131p.

Pison G.

- 2009, « Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord », *Population et Sociétés*, 457, 4p.

Sajoux M., Golaz V., Lefèvre C.

- 2015, « L'Afrique, un continent jeune et hétérogène appelé à vieillir », *Mondes en développement*, 43(3), n°171, p.11-30.

Schröder-Butterfill E., Marianti R.

- 2006, « A framework for understanding old-age vulnerabilities », *Ageing and Society*, 26(01), p. 9.

Uganda Bureau of Statistics (UBOS) and ICF.

- 2018. Uganda Demographic and Health Survey 2016. Kampala, Uganda and Rockville, Maryland, USA: UBOS and ICF.

Wandera S.O., Kwagala B., Ntozi J.

- 2015, « Determinants of access to healthcare by older persons in Uganda: a cross-sectional study », *Int J Equity Health*. 2015 Mar 7;14:26. doi: 10.1186/s12939-015-0157-z.

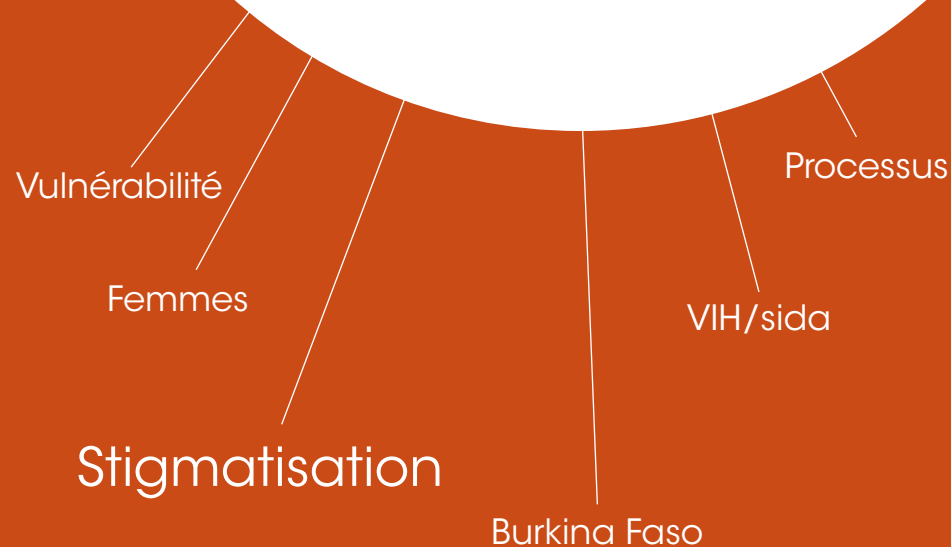
Chapitre 5

Les femmes africaines infectées par le VIH/sida sont-elles vulnérables ?



Fatoumata Ouattara

Anthropologue, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. - IRD



La majeure partie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique subsaharienne a souligné la vulnérabilité des femmes comme étant une des principales raisons de leur exposition au VIH/sida. En raison des conceptions principalement culturelles, les femmes ne sont pas à meure d'inciter les hommes à utiliser le préservatif pendant les rapports sexuels. Elles subissent les rapports sexuels non protégés et sont vulnérables. Cela favoriserait donc la propagation du VIH. La teneur de ce présumé a finalement produit des situations de stigmatisation des femmes en les rendant responsables de la propagation du VIH.

Après un rappel des fondements de l'attribution d'une prétendue vulnérabilité des femmes africaines face à l'infection à VIH, je propose de nuancer ce postulat à la lumière de travaux anthropologiques que j'ai conduits dans des villes au Burkina Faso. Une vulnérabilité sociale et/ou économique peut favoriser l'infection en rendant ainsi la potentialité d'une stigmatisation provenant de l'entourage. En prenant en compte les trajectoires individuelles, les dynamiques relationnelles, les dimensions sociales, économiques et culturelles, on constate que la vulnérabilité est produite par un processus dynamique et qu'elle peut être variable.

Much of the social science research on AIDS in sub-Saharan Africa has highlighted women's vulnerability as one of the main reasons for their exposure to HIV/AIDS. Due to predominantly cultural conceptions, women are not able to encourage men to use condoms during sex. They experience unprotected sex and are vulnerable. This would therefore encourage the spread of HIV. The content of this presupposition has ultimately produced situations in which women are stigmatized by making them responsible for the spread of HIV.

After a reminder of the foundations of the alleged vulnerability of African women to HIV infection, I propose to qualify this postulate in the light of anthropological work that I have conducted in cities in Burkina Faso. Social and/or economic vulnerability can favour infection by rendering the potential for stigmatization from one's entourage. By taking into account individual trajectories, relational dynamics, social, economic and cultural dimensions, we can see that vulnerability is produced by a dynamic process and that it can be variable.

Introduction

Soutenir qu'une maladie met une personne dans une situation de vulnérabilité peut paraître de prime abord banal et par voie de conséquence difficilement contestable. Or l'argument de ce texte consiste précisément à remettre en question l'idée selon laquelle les femmes africaines infectées par le VIH/sida sont vulnérables.

Il y a une trentaine d'années, lorsque l'infection à VIH a été découverte, l'enregistrement des données cliniques et épidémiologiques des premiers cas de sida dans les villes de la côte ouest aux Etats-Unis a permis de définir la notion de « groupe à risque » basée sur « des facteurs hypothétiques de risque ». Ainsi, les héroïnomanes, les homosexuels masculins, les haïtiens, les hémophiles regroupés sous l'appellation les « 4H » en y ajoutant les *hookers* (pour prostituées) ont été regroupés sous l'appellation de « groupes à risque » (Farmer 1996). Sans grande surprise, cette expression (groupes à risque) a contribué à « des effets de désignation et de stigmatisation de « communautés » » (Delaunay 1999). Parallèlement, la propagation du sida a été qualifiée d'épidémie mondiale. Des grandes enquêtes socio-épidémiologiques ont mis en évidence le fait qu'il y avait des « comportements à risque » pour des individus ou des catégories de populations par rapport à l'infection à VIH et ont ainsi établi leur vulnérabilité (Delaunay 1999). Consécutivement, en posant des configurations culturelles d'un sida dans les pays du Sud qui serait différent d'un sida au Nord, on est venu à considérer que les femmes africaines infectées par le VIH/sida sont vulnérables.

Dans la première partie de ce texte, je reviendrai sur les explications qui ont sous-tendu cette prétendue vulnérabilité des femmes africaines séropositives. Puis dans la deuxième partie,

à la lumière de travaux anthropologiques conduits au Burkina Faso, il s'agira de revenir sur les postures méthodologiques qui ont permis d'ériger une telle assertion.

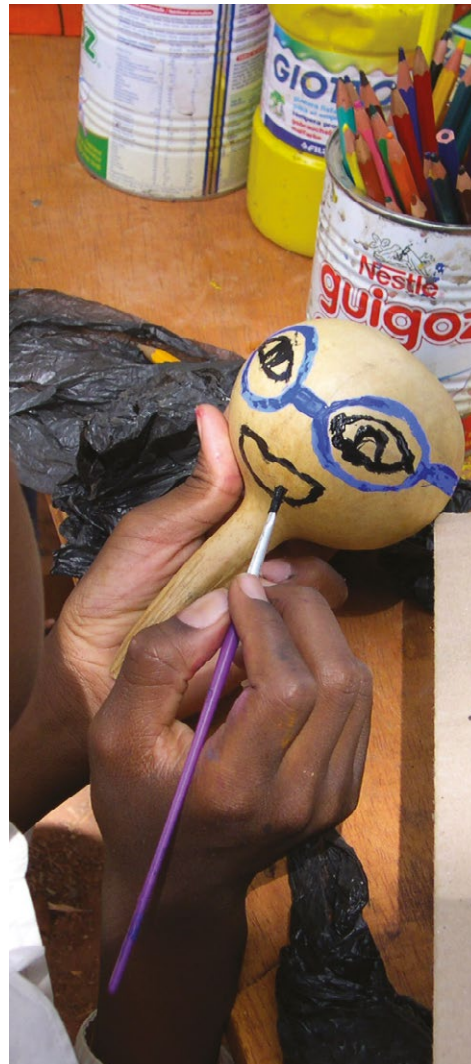


Photo 1 : Accompagnement Psycho-social des enfants au Burkina Faso. 2006
(© IRD – Fabienne Heojaka – www.indigo.ird.fr).

I. De la vulnérabilité des femmes africaines face à l'infection à VIH/sida...

La découverte du virus s'est rapidement accompagnée par la mise en place de grandes enquêtes épidémiologiques qui mettent en évidence une forte concentration des personnes infectées par le VIH dans les pays africains, où la diffusion importante de l'infection marque sa dimension épidémique dont la transmission, principalement hétérosexuelle, est facilitée par la fragilité des muqueuses vaginales. Dans les populations africaines fortement touchées par l'infection, les enquêtes épidémiologiques indiquent une forte séroprévalence féminine parmi des échantillons quasi-exclusivement composés de femmes enceintes et de prostituées. La vulnérabilité physiologique des femmes s'établit ainsi solidement sur des enquêtes quantitatives. Notons que cela a d'ailleurs induit rapidement une distinction binaire distinguant un sida du Nord et un sida du Sud (Vidal, 1999).

Consécutivement à ces grandes enquêtes épidémiologiques, des explications d'ordre socio-anthropologique renvoyant aux postures culturelles ont abondé dans le lien entre sida, femmes et vulnérabilité, en considérant les femmes africaines incapables de contrôler les risques face à l'infection à VIH et par conséquent vulnérables. Là aussi, pour ces enquêtes quantitatives de type CAP (Connaissances, attitudes, pratiques), les femmes africaines sont représentées comme femmes enceintes ou prostituées, les seules catégories de femmes concernées par les enquêtes vastes et rapides.

Selon ces études, les femmes (enceintes ou en devenir de l'être) ne peuvent obtenir de leur partenaire l'usage du préservatif pour des raisons culturelles associées à leur reconnaissance sociale (reposant essentiellement sur le mariage et la procréation) et parfois économique (la crainte

de perdre le soutien financier de l'homme). Les prostituées quant à elles ne peuvent contrôler le risque d'être infectées par le virus parce que l'échange sexuel serait à caractère monétaire. Or, il a été par exemple reconnu et démontré que contrairement aux idées reçues, les prostituées avaient des connaissances et des pratiques de prévention par rapport à l'infection à VIH bien meilleures que d'autres catégories de personnes. Leur prétendue vulnérabilité au VIH découlait de leur stigmatisation en dehors du contexte de l'infection à VIH (Desclaux, 2003 ; Le Palec, 1999). Une grande part des chercheurs en sciences sociales n'ont pas dévié des pistes des épidémiologistes pendant une période de l'histoire du sida. Comme le souligne Annie Le Palec (1999 : 350) «...en s'inscrivant dans les modèles épidémiologiques concernant le sida en Afrique, [ces travaux] ont largement participé à forger certaines représentations locales du sida. Ils en sont aussi très vite devenus le produit et ils n'ont cessé de les renforcer. » Impliqués différemment dans la lutte contre l'infection à VIH/sida, des chercheurs, des acteurs d'institutions internationales et d'associations de lutte contre le sida se sont d'ailleurs mis à utiliser invariablement des notions telles que celles de vulnérabilité, de stigmatisation, d'*empowerment* tout en l'attribuant à un dénominateur singulier : les femmes africaines. En admettant l'idée que les femmes africaines sont vulnérables parce qu'exposées au risque d'infection au VIH, des actions sont promues pour leur faire acquérir de l'*empowerment*, terme anglais que l'on peut traduire par « renforcement du pouvoir » (ICW, 1995). Apparue au début des années 1970 sous l'égide des discours féministes, cette notion renvoie à trois dimensions de pouvoir : individuelle (par l'acquisition de compétences dans l'estime de soi, dans

II. ...à une nécessaire décomposition de la vulnérabilité

la construction d'une conscience critique), collective (le fait qu'un groupe soit reconnu) et politique (par une action transformatrice). La notion d'*empowerment* à l'aune de l'infection à VIH a été réduite au domaine de la sexualité, autour de l'idée implicite d'une difficulté des femmes à faire accepter l'usage du préservatif par les hommes (Giffin, 1998). Sans m'étendre sur les critiques à l'égard de la notion d'*empowerment*, je noterai simplement que son usage prétend une passivité des femmes, caractéristique contestable à l'épreuve d'enquêtes de terrain intensives et rigoureuses.

Concernant des « groupes à risques », composés de personnes vulnérables parce que potentiellement contaminantes, le sida a été vite associé à une maladie des femmes (Le Palec, 1999). Et c'est sans grande surprise qu'elles font l'objet de stigmatisation dans les discours sur les représentations de l'infection et de la maladie ainsi que dans les pratiques dès lors que leur séropositivité est connue ou soupçonnée par l'entourage (Le Palec, 1999 ; Ouattara et al., 2004). Lorsque la nuance fait défaut dans l'utilisation des catégories pour le moins englobantes de maternité et de prostitution, les rapports de négociations par exemple pendant les rapports sexuels ne sont guère mis en évidence (Ouattara et al., 2004). Face au sida, il se joue des négociations entre acteurs par rapport à des enjeux différents (la survie, la sécurité, les projets de vie...) et c'est de ces négociations que découlent les différentes conduites face au risque (Ouédraogo, 2012).

Évoquer la vulnérabilité des femmes africaines en contexte de sida sous un angle articulant des dimensions biologiques et culturelles est pour le moins généralisateur et produit *in fine* des conséquences en termes de prise en charge des malades du sida et de prévention

de la séropositivité (Vidal, 1999, Le Palec, 1999 ; Gruénais et Ouattara, 2008).

Au début des années deux mille un certain nombre de travaux de chercheurs en sciences sociales proposent des analyses alternatives de la notion de vulnérabilité au regard de l'infection à VIH à partir d'enquêtes anthropologiques se démarquant des enquêtes CAP¹.

Du point de vue des représentations, il a fallu considérer la variété des acteurs et les lieux de recueil de données. Pour ce faire, outre les prostituées et les femmes à la maternité pour le suivi de grossesses, les espaces d'enquêtes ont concerné d'autres populations. Dans la ville de Bobo-Dioulasso située au sud-ouest du Burkina Faso, les *grins* en tant qu'espaces de sociabilité des hommes de classes d'âge différentes sont des lieux de discussion sur des sujets variés et les échanges sur la réputation des filles tiennent une bonne place. Les discours dans les *grins* sont de nature souvent morale. On y parle de la réputation des filles de la ville ou du quartier et des types de relations sexuelles. Si pour les hommes en général, « les filles ne sont pas sérieuses » parce « matérialistes » (c'est-à-dire vénales), néanmoins il en existe certaines qui peuvent être des « titulaires² » et d'autres des « occasionnelles » qui veulent dépenser juste l'argent pour « se faire belles », « se montrer » avec des habits ou des objets de valeur (motocyclettes, téléphones portables...). Pour les jeunes hommes, ce manque de sérieux justifierait la pratique du multipartenariat par les filles. Mais pour les filles, rencontrées aussi dans des *grins*, « les hommes d'aujourd'hui ne sont pas sérieux ». Ils sont infidèles et ne tiennent pas les promesses de mariage ou de responsabilité d'une grossesse. Il s'avère

difficile d'associer la marchandisation des relations sexuelles à la prostitution.

Tout travail d'enquête qui se fixe pour objectif d'essentialiser la prostitution peut donc s'avérer réducteur et stigmatisant. Mes enquêtes dans plusieurs villes du Burkina Faso ne permettent pas de définir la prostitution à partir de l'unique critère de la rétribution financière ou de l'absence de projet d'union (Ouattara, 2003). Ici, la morale condamne la qualité de la transaction financière et non pas le fait que la transaction monétaire soit présente dans la relation car « La dimension matérielle et économique est toujours présente dans les relations sexuelles et amoureuses » (Castro, 2012).

Catégoriser les femmes en lien avec la prostitution est en soi source de vulnérabilité. Certains chercheurs en sciences sociales et en épidémiologie tentent de dresser des catégories de prostituées ; par exemple les tabourets, les trotteuses, les vendeuses de fruits et légumes, les élèves et étudiantes, les serveuses de bars et les *dolotières*³ dans la ville de Bobo-Dioulasso (Berthe et al., 2008). Sans surprise, de telles déclarations consolident la culpabilité des femmes dans la propagation de l'infection à VIH quand bien même les auteurs de l'enquête s'empressent d'induire une différence en notant : « Seules les deux premières catégories sont de véritables professionnelles du sexe [et que] la sexualité lucrative étant plus occasionnelle pour les autres catégories de femmes qui ont par ailleurs une activité principale autre que la prostitution » (Huygens, 1999). De fait, il y a là l'idée que les professionnelles parce que plus visibles, seraient aisément accessibles par les

1 Pour ne citer que quelques-uns de ces travaux novateurs : Becker et al., 1999 ; Vidal, 2000 ; Fay, 2000 ; Desclaux, 2011.

2 La copine « titulaire » (par opposition à une relation « occasionnelle ») est perçue comme étant une fille sérieuse et avec laquelle un mariage peut être envisagé.

3 Il s'agit de femmes qui fabriquent la bière de mil.

messages de sensibilisation contrairement aux clandestines, difficilement saisissables et donc plus vulnérables.

L'affirmation de la vulnérabilité des femmes africaines face au VIH/sida émane de la visibilité des personnes séropositives, du fait du secret qui entoure le sida. Les échantillons des enquêtes épidémiologiques et anthropologiques étaient composés de femmes enceintes « recrutées » pendant les consultations prénatales au sein des structures de soins publiques et/ou de membres d'associations de lutte contre le sida majoritairement composées de femmes. La plupart des femmes séropositives recrutées dans les maternités ou dans les associations ont en commun une caractéristique : leurs difficultés économiques. On peut comprendre aisément comment « le sida, maladie des femmes devient maladie de la pauvreté » et par contraction implicite est définie comme une maladie des femmes déjà vulnérables (parce que pauvres) qui les rend encore davantage vulnérables. C'est par un tel raccourci aux apparences incontestables que les veuves, socialement soumises au lévirat dans des sociétés patriarcales, ont été victimes de stigmatisation parce que perçues comme des vecteurs de contamination des hommes et des autres épouses (Taverne, 1996).

François Delor et Michel Hubert (2003) ont proposé un cadre théorique de la vulnérabilité à l'aune de l'infection à VIH/sida. Selon ces auteurs, pour saisir le concept de vulnérabilité, il est nécessaire de prendre simultanément en compte trois niveaux : le contexte, les interactions sociales et la trajectoire individuelle. De fait, le contexte social influence les rencontres inter-individuelles qui sont composées de trajectoires variées. C'est en considérant ces niveaux qu'il est alors possible de saisir a) le risque pour un



Photo 2 : Accompagnement Pyscho-social des enfants au Burkina Faso. L'annonce du VIH aux enfants est un défi de santé publique en Afrique. Il y a un grand dénuement en matière d'accompagnement psychologique des enfants, des parents et des soignants. 2006. (© IRD - Fabienne Heojaka - www.indigo.ird.fr).

individu d'être exposé à des « situations de risque » (exposition) ; b) le risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour y faire face (potentialité) ; et c) le risque de subir des conséquences.

Selon Marc-Henry Soulet (2005) le risque de vulnérabilité est potentiellement élevé dans des mondes sociaux où les dynamiques interindividuelles sont intenses. En cela, toutes les personnes infectées par le VIH/Sida ne sont pas vulnérables de la même manière. Les discours et les pratiques induisent à la fois des rapports au risque à travers la perception des dangers et associent également des formes pratiques de négociations entre les acteurs. Par exemple, pour les femmes la volonté d'acquiescer une autonomie financière nécessite parfois d'être soutenue par un homme, un partenaire, pour financer le projet d'activité génératrice de revenus. Implicitement, en a découlé l'idée selon laquelle une vulnérabilité individuelle en amont rendait possible/probable l'infection par le virus du VIH, qui elle-même est susceptible de mettre l'individu dans une situation de stigmatisation.

Pour saisir la vulnérabilité en contexte d'infection à VIH, il semble nécessaire de porter une attention à la notion de stigmatisation. Il faut d'ailleurs reconnaître que vulnérabilité et stigmatisation apparaissent dans l'histoire du sida à la même période. Les deux notions se nourrissent l'une et l'autre dans le contexte du sida. Au Burkina Faso, nos enquêtes socio-anthropologiques ont permis de mettre en évidence le fait que le sida représente une maladie perçue (dans les familles, les associations de lutte contre le sida, les structures de santé) comme honteuse et stigmatisante. La personne atteinte reste potentiellement discréditable et tente de ce fait d'adopter des comportements singuliers pour préserver le « secret sidéen ».

Dans ces conditions, la confidentialité représente un enjeu crucial. Le risque de découverte de la séropositivité était plausible dans les contextes des villes burkinabè où l'interconnaissance entre les individus est importante (Ouattara et al., 2004).

Il existe certes des situations de vulnérabilité en raison de situations sociales et économiques susceptibles de faciliter l'infection au virus. Mais il existe néanmoins des expériences de vulnérabilité consécutives à l'infection découlant notamment du risque de stigmatisation. On pourrait parler de vulnérabilité-stigmatisation caractérisée par des expériences individuelles dans un monde local (Kleinmeier, 2002) où les individus risquent d'être confrontés à la honte. Et c'est justement à ce titre que la vulnérabilité se situe entre l'intégration et la désaffiliation sociale et fragilise les liens sociaux (Cohen, 1997). C'est pour cela que la vulnérabilité et la stigmatisation ne sont pas des catégories figées.

La vulnérabilité s'opère par le biais de contextes et d'expériences singulières, d'où une variété de « vulnérabilités ». Dans les contextes sociaux minés par des situations de faibles ressources, l'infection à VIH vient cristalliser des rapports interindividuels où règnent un paradoxe et une tension entre une nécessité des liens sociaux et un processus d'individualisation (Bouju 1999; Marie 1997). Cette tension crée ainsi pour certains individus l'incertitude d'accès à l'entraide intrafamiliale qui est sélective, notamment en situation d'infection à VIH (Attané et Ouédraogo 2011). La déclinaison de ces différentes dimensions montre que la vulnérabilité des femmes s'associe moins à un état statique qu'à un processus. Il y a autant de vulnérabilités qu'il y a de trajectoires de femmes. Les femmes africaines ne sont pas vulnérables de la même façon face à l'infection à VIH/sida.

Conclusion

La vulnérabilité sociale et/ou économique en amont facilitatrice de l'infection des femmes africaines infectées par le VIH/sida est une conséquence dommageable de leur exposition au risque d'infection. La vulnérabilité peut advenir également en aval, après l'infection par le VIH/sida et être prégnante dans une politique publique du risque défaillante (difficulté d'accès aux soins, qualité de l'offre de soins défaillante). Il s'en suit la potentialité de subir les conséquences au niveau physiologique (risque de la maladie et de la mort) et social (risque de honte). La vulnérabilité recèle certes des composantes individuelles, mais il n'en demeure pas moins que les conditions et les situations biographiques de fragilisation sont générées par une dimension politique.

L'analyse de la vulnérabilité en appelle aussi à la matérialité de l'action publique à faire face à la prévention et à la prise en charge des personnes infectées par le VIH. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, la problématique de la prise en charge des personnes infectées par le VIH inclut la mauvaise qualité des soins publics (aussi bien en termes d'offre que d'accessibilité). Bien souvent, les univers de soins publics ont été aussi des lieux générant de la vulnérabilité sociale émanant des discours et des pratiques de stigmatisation des prestataires de soins à l'égard des malades du sida (Gruénais et Ouattara, 2008 ; Desclaux, 1995). Les inégalités économiques couplées aux conditions socio-culturelles ont ainsi justifié une forte concentration de femmes pauvres dans ces associations.



Photo 2 : Statuettes, 26 septembre 2016 (© photo : Jacky Bouju).

Attané A. et R. Ouédraogo.

- 2011, « Lutter au quotidien : effets de genre et de génération sur l'entraide intrafamiliale en contexte de VIH au Burkina Faso. In A. Desclaux, Ph. Msellati et K. Sow (dir.), *Femmes et VIH dans les pays du Sud*, Sciences sociales et sida. Paris: 207-16.

Becker Ch., Dozon J.-P., Obbo Ch., Touré M.

- 1999, *Vivre et penser le sida en Afrique/Experiencing and Understanding AIDS in Africa*, Paris, Karthala et Codesria.

Berthe A., Huygens P., Ouattara C., Ouédraogo A., Nagot N.

- 2008, « Comprendre et atteindre les jeunes travailleuses du sexe clandestines du Burkina Faso pour une meilleure riposte au VIH », *Cahiers Santé*, 18 (3) : 163-173.

Bouju J.

- 1999, « Solidarités urbaines en crise en Afrique de l'ouest. Entre les défaillances de la réciprocité familiale et la concurrence cérémonielle tout le monde "se cherche!" » P. 325-53 in *Le pain, le pouvoir, la grâce. Anthropologie et histoire de l'amitié, In Ravis-Giordani Georges (Dir.)*. Publications de l'Université de Provence.

Castro J.

- 2012, « Les filles sont trop matérialistes ». Tensions et soupçons dans les transactions sexuelles au Mali » in D. Fassin et J.-S. Eideliman (eds), *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte : 309-330.

Cohen V.

- 1997, « La vulnérabilité relationnelle. Essai de cadrage et de définition », *Socio-anthropologie*, 1 : 12 pages.

Desclaux A.

- 2003, Stigmatisation, discrimination : que peut-on attendre d'une approche culturelle? », *Les classiques des sciences sociales*, bibliothèque numérique, 21 pages.

Delaunay K.

- 1999, « Des groupes à risque à la vulnérabilité des populations africaines, discours sur une pandémie ». *Autrepart* (12):37-51.-

Delor F. et Hubert M.

- 2003, « Un ré-examen du concept de « vulnérabilité » pour la recherche et la prévention du VIH/Sida », *Observatoire du sida et des sexualités*, 33 pages.

Desclaux A., Msellati Ph., Sow Kh.

- 2011, *Les femmes à l'épreuve du VIH dans les pays du Sud*. Paris, ANRS (collection Sciences sociales et sida).

Farmer P.

- 1996, *Sida en Haïti: la victime accusée*. Paris, Karthala.

Giffin K.

- 1998, "Beyond Empowerment : Heterosexualities and the Prevention of Aids", *Social Science and Medicine*, 46 (2) : 151-6.

Gruénais M.-É. et Ouattara F.

- 2008, « Des malades comme les autres » ou comment les soignants traitent les malades du sida et la question de la stigmatisation au Burkina Faso ». *Science et technique. Revue burkinabè de la recherche*. Spécial hors série n°1 : 93-100.

Huygens P.

- 1999, « Mode et sexualité : la « bonne conduite » à l'épreuve de la mode chez les jeunes adolescents du Buganda. » in Becker Ch., Dozon J.-P., Obbo Ch., Touré M., 1999. *Vivre et penser le sida en Afrique/ Experiencing and Understanding AIDS in Africa*, Paris ; Karthala et Codesria : 405-418.

ICW

- 1995, International Community of Women Living with HIV and Aids, Pre Conference III, Cape Town, South Africa.

Kleinman A.

- 2002, « Santé et stigmaté. Notes sur le danger, l'expérience morale et les sciences sociales de la santé. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143 : 97-99.

Le Palec A.

- 1999, « 'le sida, une maladie des femmes' », in Becker Ch., J.-P. Dozon, Ch. Obbo et M. Touré, *Vivre et penser le sida en Afrique. Experiencing and understanding AIDS in Africa.*, Éd. Codesria-Karthala-IRD : 343-362.

Marie A. (éd.)

- 1997, *L'Afrique des individus*. Paris: Karthala.

Ouattara F., Gruénais M.-É., Huygens P., Traoré A.

- 2004, Sida, stigmatisation. Étude anthropologie au Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Banfora, Niangoloko, Orodara). Projet ANRS 1258. IRD-SHADEI.

Ouattara F.

- 2003, Les associations de personnes séropositives et la gestion du risque de stigmatisation à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). In : *Vih/sida, stigmatisation et discrimination : une approche anthropologique*. Paris : Unesco, 2003, (20), p. 21-37. (Etudes et Rapports : Série Spéciale - Unesco ; 20). Vih/Sida, Stigmatisation et Discrimination : une Approche Anthropologique : Table-Ronde, Paris (FRA), 2002/11/29.

Soulet M.-H.

- 2005, « Reconsidérer la vulnérabilité ». *Empan* 60(4):24-29.

Taverne B.

- 1996, « Stratégie de communication et stigmatisation des femmes : lévirat et Sida au Burkina Faso », *Sciences sociales et santé*, 14 (2) : 87-106.

Vidal L

- 1999, « Anthropologie d'une distance : le sida, de réalités multiples en discours uniformes ». *Autrepart*, 12 : 19-36.

Vidal L.

- 2000, *Femmes en temps de SIDA : expériences d'Afrique*. Paris, Presses Universitaires de France.

Zarowsky Ch., Haddad S. et Nguyen V.-K.

- 2013, «Behond 'vulnerable groups' : contexts and dynamics of vulnerability», *Global Health Promotion*, 20: 3-9.

PARTIE 3

LA VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Introduction

D'après le rapport sur les villes de 2016, intitulé « *World Cities Report 2016, Urbanization and Development: Emerging futures* » produit par *United Nations Human Settlements Programme* (UN-Habitat, 2016), la population urbaine dans le monde est passée de 43 % à 54 % sur la période allant de 1990 à 2015. Cette proportion atteindra 66 % d'ici le milieu de ce siècle. Les pays en développement ont actuellement un taux d'urbanisation parmi les plus rapides au monde, estimé à 3,68 % par an entre 1995 et 2015 contre 2,16 % par an toutes régions du monde confondues. Parmi les 10 pays ayant connu un taux d'urbanisation le plus rapide au monde, 8 se trouvent d'ailleurs en Afrique au sud du Sahara. Dans l'ordre décroissant sur la période 2010-2015, on peut citer respectivement : le Rwanda, le Burkina Faso, le Burundi, l'Uganda, la Tanzanie, le Niger, l'Erythrée, le Mali (UN/DESA, 2015). La population urbaine en Afrique sub-saharienne devrait être multipliée par 3 à l'horizon 2050, passant ainsi de 346 millions d'habitants à 1,1 milliard (estimation UN/DESA, 2015).

La manifestation de la croissance urbaine en Afrique est singulière. Cette croissance spectaculaire se fait majoritairement dans des quartiers informels d'habitat précaire, constituant selon certaines appellations des bidonvilles, le plus souvent autour des grandes métropoles. En Afrique sub-saharienne, on estime que 62 % de la population urbaine vit dans les zones informelles des villes (UN-Habitat, 2013). Par exemple, à Nairobi au Kenya, 75 % de la croissance urbaine se traduit par le développement de zones d'habitat informelles. Dans ces zones, l'accès aux services urbains de base - eau, électricité, assainissement et voiries, établissements publics d'éducation et de santé, etc.- est généralement inexistant, ou réservé à quelques privilégiés.

Ces dynamiques et tendances, sans précédent dans l'histoire des établissements humains à travers le monde, et particulièrement en Afrique, vont mécaniquement faire émerger des enjeux nouveaux et exacerber de plus en plus anciens. À ce titre, la composante environnementale des conditions de vie prend une place de plus en plus grande, sans être les seules. Pour autant, peut-on dire que tous les résidents des zones d'habitat informelles sont vulnérables aux risques environnementaux ? Le sont-ils tous de manière différente par rapport aux ménages qui habitent dans les zones formelles ? La diversité des situations individuelles en termes de motivation du choix de zone de résidence et plus généralement les caractéristiques socio-démographiques et économiques (revenu et emploi) permettent de remettre en question cette dichotomie simpliste.

L'objectif de ce chapitre est de dépasser l'image caricaturale de la ville des pays du Sud. En opérant des analyses contextualisées, fines et désagrégées, il s'avère que les réalités de ces villes sont en effet plus complexes que la seule situation binaire opposant les zones formelles d'un côté, disposant de tous les services urbains de base, peuplées de ménages non vulnérables, aux zones informelles de l'autre, dépourvues de services urbains, habitées par des populations pauvres, toutes vulnérables aux risques environnementaux parce que moins résilientes, disposant de moins d'atouts pour faire face et s'adapter à ces risques. A cette dualité, entre zones formelles versus zones informelles, se substitue en réalité de nombreux «entre-deux» qui illustrent l'émergence de nouvelles identités urbaines. Par ailleurs, loin d'être passives et exemptes de toute capacité de réponse, les populations vivant dans ces zones développent des stratégies pour s'adapter aux contraintes

existantes dans ces quartiers. Quand bien même ces capacités de réponse ne sont pas également partagées par tous les ménages dans les quartiers informels, l'adaptation est indéniable. A partir du cas de la ville de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso,

la focale sera spécifiquement mise sur les vulnérabilités environnementales, notamment observées dans le cadre de l'Observatoire de Population de Ouagadougou.



Photo 1 : 9h00, à la borne-fontaine de Nioko 2, Ouagadougou. 2011 (© photo : Stéphanie Dos Santos).

I. Du concept des vulnérabilités environnementales

Concept polysémique (Reghezza, 2006), le terme de vulnérabilité est ainsi défini de diverses manières, notamment en fonction du prisme de la lecture disciplinaire. À la fin des années 1980, la vulnérabilité environnementale désignait une situation d'insécurité, d'exposition à un risque mêlée à des difficultés à répondre à cette exposition. Elle recouvrait donc deux aspects : un côté externe, l'exposition au risque et un côté interne, la réponse à cette exposition (Chambers, 1989). Quelques années plus tard, le concept s'est enrichi. Selon Turner et al. (2003), la vulnérabilité environnementale peut se définir à partir de trois composantes : l'exposition à un risque environnemental, la sensibilité à ce risque, et la capacité d'absorption de ce risque. L'exposition est la propension à être exposé à une perturbation, un évènement extrême, soudain ou un stress de plus long terme. La sensibilité, quant à elle, relève des inégalités produites par les structures sociales, économiques, institutionnelles et politiques (pauvreté, inégalités de genre, droits à l'échange, pouvoirs de décision, etc.). Enfin, la vulnérabilité dépend également de la capacité de résilience, c'est-à-dire d'une certaine aptitude à l'auto-organisation, à l'apprentissage et à l'adaptation. Ce concept reflète tout à la fois la capacité d'absorption sociétale et technique, individuelle (en référence notamment à la notion de capacités de Sen (Sen, 2009; 1985)), collective mais également institutionnelle. Ainsi donc, la vulnérabilité environnementale ne peut être que différenciée d'un groupe à l'autre. Cette différence vient tout d'abord du risque ou de la perturbation en tant que telle, qui variera fortement selon les conditions environnementales et physiques, mais également les conditions humaines et

sociétales, toutes deux prises à différentes échelles d'observation (micro au niveau des ménages, méso au niveau des quartiers, macro au niveau supérieure, à l'échelle de la ville, du pays voire de la région lorsqu'il s'agit des conditions climatiques). Cette approche holistique du concept de vulnérabilité permet également de considérer que, d'un individu à un autre, d'un groupe social à un autre, d'un contexte à un autre, la variation de ces trois composantes forme, en les combinant, une myriade de situations de vulnérabilité. Parler de la vulnérabilité environnementale sans en préciser les modalités de chaque composante revient alors à simplifier des situations qui sont loin d'être simples.

II. L'informalité

Bidonville, taudis, quartier insalubre, habitat illégal, logement précaire, zone d'habitation informelle, dans d'autres langues (favelas, slums, etc.), sont des termes pour nommer les établissements humains non structurés d'un point de vue cadastral et occupés en dehors des règles officielles d'acquisition de terrain d'habitation. Pour UN-Habitat, un taudis (*slum*, en anglais) est caractérisé par 5 points : un accès inapproprié à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures, une qualité médiocre de l'habitat, le surpeuplement ainsi que l'insécurité foncière. Pour autant, ces termes ne correspondent pas nécessairement aux mêmes réalités, notamment du point de vue de la densité de l'habitat. Par exemple, la densité de population dans le quartier informel périphérique de Nonghin à Ouagadougou (Burkina Faso) est de 128 habitants à l'hectare (Dos Santos, 2019), alors qu'elle est de 4 000 habitants à l'hectare dans certains quartiers centraux défavorisés de Karachi au Pakistan¹. Par ailleurs, du point de vue spatial, certains quartiers informels se développent au centre des villes comme à Rio de Janeiro au Brésil ou à Nairobi au Kenya, alors que, bien souvent, elles sont situées en périphérie des grandes villes, comme à Ouagadougou. Du point de vue des conditions environnementales de vie, voire même du point de vue socio-économique, les situations peuvent être très diverses au sein d'une même ville, comme à Mumbai en Inde².

L'opposition entre les zones formelles versus les zones informelles suggère des politiques d'aménagement dichotomiques, entre zone structurée d'un côté, et zone

non structurée caractérisée par un élément potentiellement porteur de vulnérabilité spécifique, soit l'absence ou le faible équipement en infrastructures et services de base. Jusque dans une période récente, avant le processus d'amélioration des zones d'habitat informelles (*upgrading*) insufflé par les organisations internationales (UN-Habitat, 2009), l'action publique n'investissait pas dans les infrastructures sociales de base des quartiers informels. Ceci a induit une absence d'équipement public dans ces zones. Est ainsi née une différenciation physique qui oppose une partie équipée en infrastructure et l'autre éloignée de ces services. Dans ce dernier cas, l'accès physique aux services sociaux de base exige un déplacement plus long. La situation est aggravée par la très forte extension spatiale de ces zones, qui éloigne ses résident.e.s des centres-villes. L'installation dans ces zones est parfois perçue comme temporaire, les habitant.e.s espérant bien souvent une opération de lotissement au cours de laquelle ils se verraient attribuer officiellement une parcelle d'habitation. Toutefois, le caractère temporaire peut prendre des allures de permanence puisque dans certains quartiers, comme celui de Nioko II à Ouagadougou, cette promesse de lotissement dure depuis plus de 20 ans (Dos Santos, 2019).

Sur la période récente, le droit au logement décent prôné par l'Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights recommande la sécurité foncière pour tous et déconseille donc les déguerpissements des zones informelles. L'action publique s'efforce alors d'y introduire un minimum de services sociaux de base. Une certaine confiance dans

¹ <http://www.iied.org/tale-two-cities-density-regulations-vs-reality>
² http://www.itc.nl/library/papers_2016/pres/kuffer_ana_ppt.pdf

III. La vulnérabilité en santé liée aux conditions environnementales de vie

la population a permis de voir une introduction croissante de matériaux définitifs dans les constructions.

Quelles que soient les conditions environnementales de vie dans ces quartiers, et la diversité de celles-ci, des stratégies compensatoires déployées par certain.e.s habitant.e.s pour pallier les déficiences (ou défaillances) des politiques publiques sont observées, témoignant du caractère actif des populations pour y faire face, démontrant

la capacité de résilience, et donc nuançant la vulnérabilité de certains groupes au sein de ces quartiers informels. Par exemple, à Ouagadougou, pour pallier la difficulté d'accès à l'eau, certains ménages diversifient leur source d'approvisionnement, évitant ainsi d'être dépendants d'une seule source, et donc de pénuries éventuelles (Dos Santos, 2019).



Photo 2 : Cours intérieure dans le quartier non loti de Nioko 2, Ouagadougou. 2009
(© photo : Stéphanie Dos Santos).

Les conditions environnementales de vie (environnement domestique, conditions d'habitat, risques climatiques ou pollutions, etc.) à différentes échelles peuvent présenter un risque pour la santé des populations, et notamment les enfants. Ainsi, l'OMS estime que le fardeau des maladies liées aux risques environnementaux chez l'enfant représente 23 % de la charge globale de morbidité ainsi que 26 % des décès des enfants dans le monde (Prüss-Ustün *et al.*, 2016). Les quartiers informels des grandes villes du Sud présentant généralement des conditions environnementales de vie plus précaires, la santé liée aux maladies infectieuses est généralement moins bonne que dans les quartiers formels (Olack *et al.*, 2011; Bocquier *et al.*, 2010).

Il est toutefois remarquable que la distinction classique entre les zones formelles et les zones informelles peut, dans certaines recherches, être dépassée. Ainsi, une analyse portant sur près de 1 000 enfants résidant dans les zones de l'Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO) (Bouba Djourdebbé, 2015) a montré que c'est dans des proportions comparables (de l'ordre de 20 %) que les enfants résidant dans le quartier informel de Polesgo d'une part et le quartier formel de Tanghin d'autre part, ont tout autant couru le risque de présenter les symptômes d'une maladie infectieuse liée à l'environnement (diarrhées, fièvre, toux). Par ailleurs, cette analyse a également montré que des poches de vulnérabilité en santé environnementale se situent dans des quartiers formels dont on pouvait penser qu'ils représentaient globalement de bonnes conditions environnementales pour l'ensemble de la population.

I. La vulnérabilité liée à l'habitat précaire : homogénéité et exclusivité des zones informelles ?

Les vulnérabilités environnementales peuvent ainsi trouver leur source dans certaines caractéristiques de l'environnement immédiat et notamment dans les caractéristiques de l'habitat précaire. De manière générale, les constructions dans les zones informelles sont réalisées avec des matériaux bon marché, souvent « naturels » (bois, torchis, etc.) ou parfois de récupération (tôles,...). Cette situation s'explique en partie par le fait que les populations de ces zones ne sont pas propriétaires des espaces qu'elles occupent. Dans la mémoire collective, elles peuvent être déguerpies à tout instant. Ces représentations freinent alors des investissements coûteux qui pourraient être détruits. Ainsi, une certaine intériorisation de l'insécurité foncière explique certainement que les ménages n'investissent pas dans des matériaux durables. En d'autres termes, s'installer en zones informelles au Burkina Faso est un processus d'acquisition d'un habitat durable, que les études sur la mobilité résidentielle ont largement documenté (Boyer et Delaunay, 2009). Toutefois, certaines caractéristiques des conditions environnementales de vie comme le matériau du sol de l'habitation, de l'accès à l'eau, ou de la présence de latrines sont également illustratifs du fait qu'il n'y a pas de profil type de quartier informel. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la cartographie de ces conditions environnementales de vie dans les zones informelles de l'OPO est ainsi marquée par une forte hétérogénéité d'un quartier informel à l'autre (Dos Santos, 2019). La vulnérabilité induite par ces caractéristiques est donc nécessairement différenciée. Par ailleurs, certaines caractéristiques des conditions environnementales de vie ne sont pas non plus spécifiques aux seules zones informelles. Il en est ainsi du système d'évacuation des eaux usées. Dans les

quartiers suivis par l'OPO, les eaux usées sont jetées dans la rue (77 % des ménages) ou dans la cour des habitations (13 % des ménages), et ce quel que soit le type de quartier (formel ou informel) (Dos Santos, 2019). Tout particulièrement, le quartier formel de Tanghin présente un profil assez semblable à celui des zones informelles de ce point de vue, dans lesquels la fosse septique comme système d'évacuation des eaux usées reste marginale. Il en est de même pour le matériau du sol. Dans les zones de l'OPO, quel que soit le type de quartier, la plupart des ménages (88 %) ont des sols en ciment. Cette proportion est quasiment identique en zone formelle et en zone informelle. Or, la vulnérabilité induite par le fait de ne pas disposer d'un sol en dur a été prouvée, en montrant un lien entre la nature du sol et certaines maladies infectieuses, telles que les diarrhées, mais aussi l'anémie (Cattaneo *et al.*, 2009). De ce point de vue, une proportion faible de ménages résidant dans les zones informelles est vulnérable à ce risque, et cette proportion est quasiment identique en zones formelles. Autre exemple, le type de matériel utilisé pour la construction des murs de la résidence pourrait être source de vulnérabilité en cas de très fortes pluies voire d'inondations. Cette exposition aux risques d'inondation peut-être tout aussi importante dans les deux types de quartier. En effet, l'aménagement urbain est tel que le risque d'inondation est présent aussi bien en zones formelles qu'en zones informelles. En cas de fortes pluies, les voies d'accès sur l'ensemble de la ville témoignent de cette exposition.

Conclusion

L'idée principale de ce texte n'était pas de nier les conditions de vie particulièrement difficiles d'une grande part de la population vivant dans les zones informelles, conséquences notamment de l'inégale répartition des services urbains de base aboutissant à une fragmentation socio-spatiale qui n'a de cesse de s'accroître. La focale, dans ce texte, est surtout mise sur la diversité des situations de vulnérabilité qui existent aussi au sein de ces zones, phénomène de ségrégation socio-spatiale dans des zones plus précaires que d'autres. Par ailleurs, l'objectif était également de souligner que des vulnérabilités environnementales peuvent aussi se lire dans certaines zones d'habitat formelle, dont il ne faut également pas sous-estimer l'importance et dont les politiques publiques ne doivent pas oublier l'existence par le risque de centrer uniquement l'action sur la vulnérabilité des populations vivant dans les zones informelles. En somme, cette mosaïque de situations de vulnérabilité ne saurait être regroupée en une seule et même catégorie au risque de l'essentialiser; au risque également qu'elle ne soit plus opératoire, ni en termes d'analyses scientifiques, ni en termes d'actions et de politiques publiques.

Bocquier P., Beguy D., Zulu E. M., Muindi K., Konseiga A. et Y. Y.

- 2010, « Do Migrant Children Face Greater Health Hazards in Slum Settlements? Evidence from Nairobi, Kenya », *Journal of Urban Health*, 88 (Suppl. 2), p. S266-S281.

Bouba Djourdebbé F.

- 2015, Facteurs environnementaux immédiats et santé des enfants dans les zones de l'Observatoire de population de Ouagadougou (Burkina Faso), *Démographie*, Montréal, Université de Montréal, 263.

Boyer F. Et Delaunay D.

- 2009, Ouaga 2009 - Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain. Rapport provisoire, Ouagadougou, IRD - Ambassade de France au Burkina Faso, 250 pages.

Cattaneo M. D., Galiani S., Gertler P. G., Martinez S. Et Titiunik R.

- 2009, « Housing, Health, and Happiness », *American Economic Journal: Economic Policy*, 1 (1), p. 75-105.

Chambers R.

- 1989, « Editorial Introduction: Vulnerability, Coping and Policy », *IDS Bulletin*, 20 (2), p. 1-7.

Dos Santos S.

- 2019, « Chapitre 3 - Les conditions environnementales de vie », in C. Rossier, A. Soura et G. Duthé (eds.), *Inégalités de santé et double fardeau sanitaire à Ouagadougou*, Paris, INED, p. 101-120.

Olack B., Burke H., Cosmas L., Bamrah S., Dooling K., Feikin D. R., Talley L. E. Et Breiman R. F.

- 2011, « Nutritional Status of Under-five Children Living in an Informal Urban Settlement in Nairobi, Kenya », *Journal of Health, Population and Nutrition*, 29 (4), p. 357-363.

Prüss-Ustün A., Wolf J., Corvalán C., Bos R. Et Neira M.

- 2016, Preventing disease through healthy environments. A global assessment of the burden of disease from environmental risks, Geneva, World Health Organisation 176 pages.

Reghezza M.

- 2006, « La vulnérabilité : un concept problématique », in F. Leone et F. Vinet (eds.), *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques*, Montpellier, Publications de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, p. 35-39.

Sen A.

- 1985, *Commodities and capabilities*, Amsterdam, Elsevier, 102 pages.

Sen A.

- 2009, *The idea of justice*, London, Allen Lane, 496 pages.

Turner B. L., Kasperson R. E., Matsone P. A. et al.

- 2003, « A framework for vulnerability analysis in sustainability science », *PNAS*, 100 (14), p. 8074-8079.

UN-HABITAT

- 2009, *Slum upgrading facility. Land and slum upgrading*, Nairobi, UN-Habitat, 70 pages.

UN-HABITAT

- 2013, *State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities*, Nairobi, UN-Habitat, pages.

UN-HABITAT

- 2016, *World Cities Report 2016 - Urbanization and Development: Emerging Futures*, Nairobi, UN-Habitat, 264 pages.

UN/DESA

- 2015, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*, <http://esa.un.org/Unpd/Wup/>. Accessed 10 April 2017.

Chapitre 7

Les sociétés rurales du Sud sont toutes vulnérables aux changements climatiques !



Bénédicte Gastineau

Démographe, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. - IRD

Climat

Environnement

Plasticité

Ruralité

À l'échelle du continent africain, les climatologues annoncent des changements climatiques inédits, même si leur ampleur, leur temporalité sont difficiles à prévoir. Dans ce contexte, les sociétés rurales africaines sont souvent présentées comme vulnérables et dans l'incapacité de s'adapter aux changements climatiques et plus généralement environnementaux. Ce chapitre discute la vulnérabilité de ces sociétés à partir d'expériences passées. Sans présager de l'avenir, il confirme que les sociétés sont capables de se pérenniser dans un contexte de changements (environnementaux, climatiques). Les sociétés ont une capacité endogène à s'adapter en modifiant leurs systèmes sociaux (système de genre, relations entre générations, migration, fécondité) et leurs systèmes de production agricole. Toutefois, pour favoriser la plasticité endogène des sociétés rurales africaines, les Etats via les politiques publiques jouent un rôle de premier plan : plus les revenus agricoles sont sécurisés, plus les filières sont organisées, plus les droits fondamentaux des populations (éducation, santé, eau potable, démocratie...) sont respectés, plus l'adaptation aux changements climatiques sera facile.

On the scale of the African continent, climatologists predict unprecedented change, event if its scale and temporality are difficult to predict. In this context, rural African societies are often presented as vulnerable and unable to adapt to climate and more generally environmental change. This chapter discusses the vulnerability of rural African societies in the light of past experiences. Without predicting the future, it confirms that societies can be resilient in a context of change, they have an inner capacity to adapt by modifying their social systems (gender systems, intergenerational relations, migration, fertility) and their agricultural production systems. However, to reinforce this inner plasticity of rural African societies, States, via their public policies, have a major role to play : the more secure the agricultural incomes are, the more organized the agricultural sector and the more respected the fundamental rights of populations (in terms of education, health, drinking water, democracy...), the easier it will be to adapt to climate change.

Politiques
publiques

Introduction

De nombreux résultats de recherche en climatologie nous alertent : le changement climatique est déjà visible et va se poursuivre. Les sociétés vont devoir faire face à un climat de plus en plus extrême, des vagues de chaleur importantes et fréquentes ainsi que des modifications significatives dans les régimes pluviométriques.

Dans son rapport le plus récent (IPPC, 2014), le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'interroge sur la vulnérabilité des sociétés à ces changements du climat, tout particulièrement sur le continent africain. Les systèmes de production agricole en Afrique dépendent principalement des eaux pluviales et les changements globaux feront diminuer les surfaces cultivables et les rendements dans des pays où la sécurité alimentaire est déjà fragile. D'après les Agences de Nations Unies, l'Afrique conjuguerait alors plusieurs types de vulnérabilité : « La baisse des rendements agricoles et l'accroissement démographique exerceront une pression supplémentaire sur un système de production alimentaire déjà fragile. Dans un tel contexte, les experts signalent que, si la situation actuelle perdure, l'Afrique ne pourra subvenir qu'à 13 % de ses besoins alimentaires d'ici à 2050. Cela fera également peser une nouvelle menace sur les quelques 65 % de travailleurs africains dont la subsistance dépend de l'agriculture, y compris sur les enfants et les personnes âgées – premières victimes de l'insécurité alimentaire. » (Munang R., Andrews J., 2014) Les sociétés africaines, notamment en milieu rural, seraient donc très vulnérables aux changements du climat. Le GIEC définit ainsi la vulnérabilité (IPCC, 2014) : La propension ou la prédisposition à être affecté de manière négative par les changements climatiques. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts

et éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité d'être atteint et le manque de capacité à réagir et à s'adapter.

Dans ce papier, nous souhaitons donc discuter l'idée que des sociétés rurales africaines seraient dans l'incapacité de s'adapter aux changements climatiques et plus généralement environnementaux.

I. Les sociétés rurales africaines seraient-elles dans l'incapacité de réagir et de s'adapter aux changements climatiques à venir ?

Faute de pouvoir prédire l'avenir, nous pouvons discuter la vulnérabilité des sociétés à partir des expériences passées. En effet, les sociétés rurales africaines ont toujours été confrontées à des aléas, des risques et des chocs climatiques. La recherche en sciences sociales nous montre que l'adaptation à la variabilité environnementale est une caractéristique ancienne des sociétés rurales africaines. Les pratiques agricoles mais aussi – et peut-être plus encore – les sociétés elles-mêmes ont été transformées par les changements climatiques et environnementaux.

Cette adaptation n'est possible que parce qu'il existe une grande adéquation entre les organisations socio-économiques et l'environnement (climat, ressources naturelles). Les oasis en sont un bon exemple. Tous les jardins oasiens sont organisés pour faire face aux contraintes naturelles fortes dans les zones arides (chaleur, hydrométrie très faible, vent...) ; mais selon les sociétés (leur histoire, leur ancienneté dans la sédentarité, leurs normes de genre, les règles de répartition de la terre...), les jardins sont aménagés de façon différente. La répartition du travail dans les jardins (travail de la terre, entretien des canaux, récolte...), la répartition entre les différentes étages de culture (les palmiers, les fruitiers et les plantes maraichères) sont réfléchis bien-sûr en fonction des contraintes du milieu mais aussi des règles et des pratiques sociales (Battesti, 2007 ; Guillerrou, 1993). La hiérarchisation des individus (cadets versus aînés par exemple), la préférence pour les mariages endogamiques, une sexualisation forte des activités et des rôles sociaux conditionnent par exemple l'accès aux jardins oasiens (tant pour la propriété que pour le

travail) (Gastineau, 2001). De plus, si chaque propriété peut posséder sa propre stratégie d'exploitation, elle n'est jamais tout à fait indépendante de celle du voisin (proximité des parcelles, partage de l'eau...) : les logiques d'exploitations intègrent les contraintes ou opportunités écologiques mais aussi les réalités sociales (Battesti, 2007).

Les modes d'exploitation des jardins et donc l'état des ressources environnementales peuvent évoluer en réponse à un changement social (abandon d'un étage ou d'un type de culture quand la main-d'œuvre se fait trop rare car les jeunes trouvent des emplois dans le secteur du tourisme par exemple...) et inversement les règles et les pratiques sociales peuvent évoluer pour répondre à un changement environnemental. Aux modifications d'accès aux ressources agricoles (par exemple à la raréfaction des ressources hydriques), les sociétés ont répondu de façon différente jusqu'à changer leur organisation et leurs pratiques. Émerge une grande diversité de nouvelles pratiques agricoles mais aussi de nouvelles formes de valorisation des espaces oasiens plus ou moins durables, comme l'ouverture d'espaces de loisirs par exemple dans l'oasis de Tozeur en Tunisie (Carpentier, 2017 ; Carpentier et Gana, 2013). Ces projets mobilisent des investisseurs privés, des acteurs individuels ou associatifs. Ils transforment les relations sociales. Parallèlement subsistent des exploitations agricoles : les pratiques héritées des savoir-faire traditionnels – greffe d'arbustes, association de cultures, jachère – ou les méthodes d'économie d'eau permettent à certains exploitants de s'adapter aux contraintes d'accès à l'eau et de salinité des sols.

II. Pourquoi les sociétés rurales africaines ont-elles parfois des difficultés à s'adapter aux changements ?

Cette adéquation entre société et ressources naturelles permet une certaine plasticité en cas de chocs ou aléas climatiques et donc une adaptation à de nouvelles conditions environnementales.

Dans un autre contexte, Antoinette Hallaire (1991) décrit par exemple comment les paysans montagnards du Nord-Cameroun ont modifié leurs modes de fonctionnement à la suite de plusieurs années de mauvaises récoltes (fréquentes dans les années 1960 et 1970) lors d'invasion de criquets ou de sécheresse : ils ont redéfini les règles de stockage et les droits d'accès à leurs récoltes : « Le grenier de tchergué du chef de famille est réservé à la consommation de saison des pluies, lorsque le travail est intensif. Une fois rempli, en février, il est scellé par une poterie jointoyée de glaise et ne sera ouvert qu'aux semailles. D'ici là, on utilise seulement les grains stockés dans les greniers des femmes. La période des restrictions est ainsi avancée à la fin de la saison sèche, époque à laquelle

on a le temps de compléter sa nourriture par la chasse et la cueillette. Même lorsque la récolte est bonne, on s'impose un semi-jeûne, au moins chez certains groupes, c'est la « faim du grenier scellé » ou « faim de la saison sèche ». Son but est de mettre de côté en prévision des mauvaises années. (Hallaire, 1991, pp. 106) et d'anticiper des aléas ou des chocs climatiques.

Ces exemples illustrent le fait que les capacités des sociétés à se pérenniser dans un contexte de changements (environnementaux, climatiques), elles ont une capacité endogène à s'adapter : « contrairement aux idées reçues il n'y a pas de stagnation des systèmes agricoles dans les campagnes des Sud » (Milleville, 2007, pp. 124) ni de « sociétés immobiles » (Balandier, 1961). Les systèmes sociaux et les systèmes de production agricole sont en « révolution permanente » (Battesti, 2007) et intimement liés dans un espace et un temps donnés.

Nous avons insisté jusqu'à maintenant sur les capacités internes des sociétés à modifier leur organisation, leurs pratiques sociales, économiques et agricoles, lorsqu'elles sont confrontées à un changement de leur environnement ou de leur climat. Cette plasticité des sociétés et leur capacité d'innovation sont toutefois parfois mises à mal par des chocs externes ou un contexte global défavorable. Les conflits, l'absence de voies de communication, les déplacements forcés de population, le manque d'investissement public dans certaines régions, les régimes politiques autoritaires et/ou défaillants... produisent des vulnérabilités « exogènes » souvent combinées qui limitent les capacités d'adaptation des sociétés rurales face à des événements climatiques ou environnementaux.

Les oasis dont nous avons décrit plus haut la capacité d'adaptation en sont un bon exemple : certaines sont aujourd'hui confrontées à des crises hydriques qui menacent leur survie. Plus encore que la disponibilité des ressources en eau, c'est la mise en œuvre de politiques de modernisation axées sur la promotion de la monoculture du palmier dattier (Tozeur, Tunisie), ou sur le développement d'activités industrielles et touristiques (Gabès, Tozeur, Tunisie) qui a bouleversé les équilibres du milieu et du système socio-économique sur lesquels les oasis étaient historiquement fondées (Carpentier et Gana, 2013 ; Gana et El Amrani, 2006).

De la même façon, au Mali, la vulnérabilité de certaines sociétés rurales est augmentée par l'insécurité ou par l'achat de terres par des investisseurs étrangers. L'État malien a en effet attribué de façon provisoire près de 300 000 hectares et des droits d'accès à l'eau à des investisseurs étrangers, lybiens

(Burnod et al., 2011). Ces ressources étaient utilisées par les populations pour produire des cultures pluviales, conduire leurs troupeaux ou prélever du bois. Les investisseurs étrangers bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'eau et au foncier en quelques mois et sans réelle contrainte (Burnod et al., 2011), tandis que les populations locales peinent à acquérir de la terre. L'état ne favorise pas les synergies possibles entre agro-industries et exploitations familiales. On note une perte d'intérêt pour l'agriculture familiale (Burnod et al., 2011) et sans doute une plus grande vulnérabilité du fait de facteurs exogènes imposés de façon brutale.



Photo 1 : Jardin agroforestier à Madagascar (© IRD – Stéphanie Carrière – www.indigo.ird.fr).

Conclusion

Il est maintenant acquis que le climat de demain ne sera pas celui d'aujourd'hui mais l'ampleur des changements à l'échelle du continent africain est difficile à prévoir (Sultan et al., 2015). Le climat sera plus chaud, mais les modèles de prévision ne permettent pas de savoir quelle sera la hausse des températures. L'évolution des précipitations et des vents reste très incertaine et les évolutions pourraient être très différentes selon les régions du continent. La vulnérabilité des sociétés rurales dépendra donc bien-sûr de l'ampleur des changements globaux, de même que leurs formes d'adaptation. Si – comme certains modèles climatiques le prédisent – les températures augmentent jusqu'à 5 degrés dans certaines zones du sahel, des espaces deviendront totalement habitables et les populations n'auront donc choix que de les quitter. La mobilité est une forme d'adaptation possible.

Le climat des prochaines décennies est déjà écrit, il faut donc s'assurer que les populations rurales puissent s'adapter aux futurs changements climatiques. Les Etats via Les politiques publiques vont jouer un rôle de premier plan : plus les revenus agricoles seront sécurisés, plus les filières seront organisées, plus les droits fondamentaux des populations (éducation, santé, eau potable, démocratie...) seront respectés, plus l'adaptation sera facile.

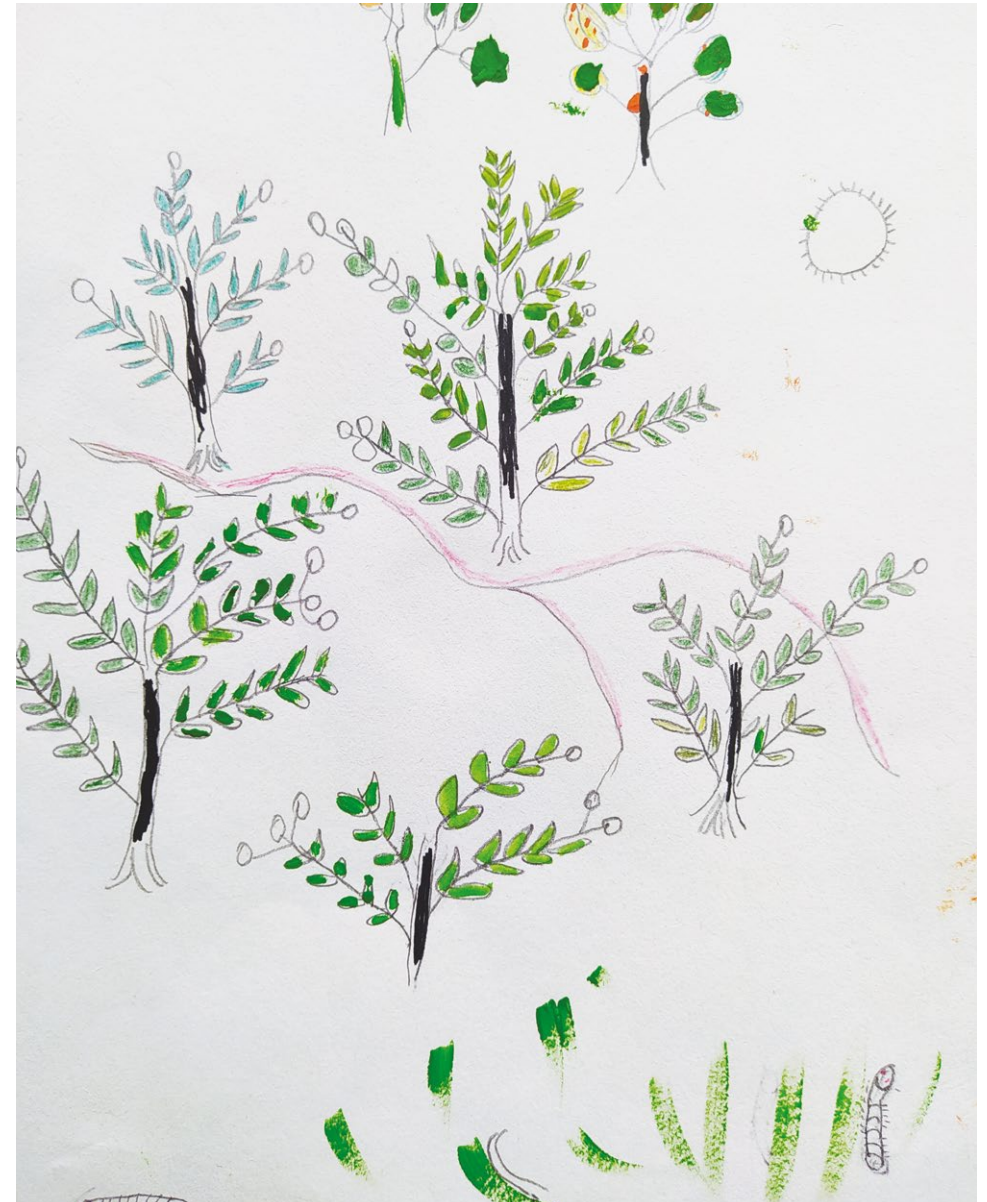


Photo 2 : Dessin d'enfants, Madagascar, Charlene 10 ans. Tapia (Uapaca bojeri), chenille.

- Balandier G.**
- 1961. Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale. Cahiers Internationaux de Sociologie, volume 30, pp. 23-34.
- Battesti V.**
- 2007. Les oasis du Jérid : des révolutions permanentes ? Rapport d'études. Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Institut national de la recherche agronomique de Tunisie, 234p.
- Burnod P., Papazian H., Adamczewski A., Bosc P.-M., Tonneau J.-P. et Jamin J.-Y.**
- 2011. « Régulations des investissements agricoles à grande échelle », Afrique contemporaine, volume 237, numéro 1, pp. 111-129.
- Carpentier I.**
- 2017. Diversité des dynamiques locales dans les oasis du Sud de la Tunisie. Cahiers Agricultures, volume 26, numéro 3, pp. 2-8.
- Carpentier I. et Gana A.**
- 2013. Les oasis de Tozeur et Chenini Gabès : diversité et durabilité des formes de valorisation à l'ère de la mondialisation et des crises du développement. Actes du colloque Oasis dans la mondialisation : rupture et continuité. Paris, pp. 105-112.
- Gana A. et El Amrani M.**
- 2006. Crise hydraulique au Maghreb : raréfaction de la ressource ou problèmes de gestion ? Géocarrefour, volume. 81, numéro 1, pp. 37-50.
- Gastineau B.**
- 2001. La transition de la fécondité dans le cadre des relations Population - Développement - Environnement. Thèse de doctorat, Université de Paris Ouest, 374 p.
- Guillermou Y.**
- 1993. Survie et ordre social au Sahara - Les oasis du Touat-Gourara-Tidikeit en Algérie. Cahiers des Sciences Humaines, volume 29, numéro 1, pp. 121-138.
- Hallaire A.**
- 1991. Paysans montagnards du Nord-Cameroun : les monts Mandara, Paris, Editions ORSTOM, Collection A Travers Champs, Paris, 260p.
- Milleville P.**
- 2007. Une agronomie à l'oeuvre: pratiques paysannes dans les campagnes du Sud. Editions Arguments et Editions QUAE, Paris, 242p.
- Munang R., Andrews J.**
- 2014. L'Afrique face au changement climatique. Afrique Renouveau en ligne. Edition spéciale agriculture. Section Afrique du Département de l'information de l'ONU. Consulté le 23/02/2019 : <https://www.un.org/africarenewal/fr/taxonomy/term/1342>
- Sultan, B., Lalou, R., Amadou Sanni, M., Oumarou, A. et Soumaré, A. (dir.)**
- 2015. Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest, IRD Editions, Marseille, 464 p.

Chapitre 8

Les riches sont-ils invulnérables ? Le cas des vulnérabilités socio-environnementales



Cécilia Claeys

Sociologue, HDR, Aix Marseille Univ., LPED,
UMR 151,
Aix Marseille Univ. - IRD

Risques

Littoraux

Pluralités

Justice
environnementale

Vulnérabilité
sociale

Situations
de cumuls

À partir des grilles d'analyse de la sociologie de l'environnement et des risques, cet article propose de mettre à l'épreuve le postulat de « l'invulnérabilité des riches ». Pour ce faire, une mise en regard est opérée entre deux courants théoriques en tension, le cadre d'analyse de la « justice environnementale » et celui de la « société du risque ». Le premier rend compte de la prédominance de situations de cumuls et le second de non-cumuls, entre l'exposition aux risques environnementaux et les vulnérabilités sociales des individus. La discussion revient tout d'abord sur les contextes d'émergence des théories de la justice environnementale et de la société du risque, respectivement en Amérique du nord et en Europe. Ce chapitre interroge les possibles effets d'occultation épistémique et/ou de spécificités territoriales sur la genèse de ces grilles de lecture des vulnérabilités. Puis, la notion de vulnérabilités socio-environnementales est proposée pour se donner les moyens de davantage prendre en compte la possible pluralité des configurations de terrain. Enfin, cette proposition est mise à l'épreuve de plusieurs retours d'expérience de terrain, mobilisant des résultats de recherches interdisciplinaires menées en France hexagonale et ultramarine, sur les littoraux méditerranéens et antillais.

Based on the risk and environmental sociology perspective, this article intends to test “the invulnerability of wealthy people” assumption. To do so, two potentially opposed theoretical frameworks are put in perspective, the “Environmental Justice” framework and the “Risk Society” framework. The first one focuses on the prevalence of combined environmental and social vulnerabilities, whereas the second one underlines a split between environmental and social vulnerabilities. First, the discussion highlights the contexts in which the two frameworks have appeared, respectively in North America and Europe. Possible epistemic concealments and territorial specificities regarding the rise of these two frameworks are questioned. Then, we suggest the use of the notion of “socio-environmental vulnerability” in order to take into account the diversity of situations observed in the field. Finally, this concept is tested with feedback from research programs led in mainland and overseas French territories, focusing on the Mediterranean and Caribbean seashores.

Introduction

En Europe et en Amérique du Nord, les niveaux de vie, la santé publique, les taux de scolarisation et les niveaux d'étude ont connu une augmentation régulière depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De telles dynamiques ont amené certains observateurs à défendre la thèse d'une moyennisation de nos sociétés annonçant l'émergence d'une nouvelle époque qualifiée de « postmoderne » (Beck, 1986, 2001 ; Giddens 1990, 2002). Cependant, les données statistiques récentes tendent à révéler la persistance sinon le creusement des inégalités sociales (Chauvel, 2016). Ce double processus d'augmentation générale du niveau de vie et de creusement des inégalités fait depuis quelques décennies l'objet de débats académiques interdisciplinaires. Ces débats sont méthodologiques, discutant le choix des indicateurs, les échelles d'analyse et la comparabilité des données. Ces débats sont aussi théoriques, amenant à discuter les concepts employés et les postures épistémiques des auteurs.

Ce débat est particulièrement saillant dans les recherches relatives aux risques et à l'environnement, opposant le cadre d'analyse des inégalités environnementales (Bullard, 1987 ; Taylor, 2000a) à celui de la postmodernité (Beck, 1986, 2001 ; Giddens 1990, 2002). Pour les uns, nos sociétés contemporaines se caractériseraient par une prédominance de situations de cumul entre pauvreté (dans toutes ses déclinaisons) et exposition à des risques ou des environnements dégradés. Pour les seconds, ce cumul serait remis en cause.

Les cadres théoriques des inégalités environnementales sur-estiment-ils l'invulnérabilité des riches ? Inversement, les théories de la postmodernité sous-estiment-

ils la persistance, sinon la recrudescence des inégalités environnementales ? Du point de vue empirique, les situations de cumul entre vulnérabilités environnementales et sociales prédomineraient-elles aux États-Unis, terreau des théories des inégalités environnementales ? Inversement, l'Europe serait-elle devenue moins inégalitaire ?

Une première partie interroge les possibles partialités épistémiques des cadres théoriques, pouvant amener les uns à une dénonciation militante des dominations et les autres à un prophétisme postmoderniste. Une seconde partie explore la notion de vulnérabilités socio-environnementales qui vise à davantage prendre en compte la possible pluralité des configurations de terrain. Cette grille de lecture sera dans une dernière partie mise à l'épreuve de retours d'expériences de recherches auxquelles l'auteure a contribué.

I. Occultations épistémiques et/ou spécificités territoriales ?

La notion d'inégalité environnementale, née aux États-Unis dans les années 1980, met l'accent sur les situations de cumul entre inégalités sociales et inégalités d'accès à un environnement sain. Impulsé par une dynamique militante née dans le sillage des Civil Rights, ce courant de recherche s'est tout d'abord penché sur les corrélations récurrentes entre appartenance à certaines minorités définies sur des critères ethnophénotypiques et exposition à des pollutions ou à des aléas environnementaux (Bullard, 1993, 2008 ; Taylor, 2000a). Il a par la suite aussi mis en lumière le moindre accès de ces populations à la nature, en tant que ressource mais aussi en tant qu'espace récréatif (Taylor, 2000b). Dans les deux cas, les inégalités environnementales sont appréhendées comme le fruit d'héritages sociohistoriques renforcés par des processus de ségrégation contemporains.

Les études empiriques rendant compte des inégalités environnementales nourrissent un champ de réflexion académique et militant relatif à la justice environnementale. Il s'agit d'intégrer les enjeux environnementaux à la notion plus classique de justice sociale. Le postulat fort de cette approche est que la protection de la nature et la justice sociale sont non seulement compatibles mais peuvent, et doivent, être complémentaires (Taylor, 2000a). De ce point de vue, la justice environnementale tend à prôner une justice sociale écocentrée, en tant que les êtres vivants humains et non humains sont considérés comme partageant une même communauté biotique (Larrère, 2006). Elle va en cela plus loin qu'un simple objectif d'équité environnementale pouvant pour sa part être limité à une réduction des inégalités d'exposition à un environnement dégradé ou à risque, sans forcément viser une amélioration de la qualité de l'environnement

ou une réduction des risques (Cutter, 1995).

Au même moment, la littérature européenne est fortement marquée par la thèse de la « société du risque » d'Ulrich Beck (1986, 1992, 2001). Ce sociologue-philosophe allemand s'inscrit dans un courant de pensée plus large relatif à la postmodernité. Cette mouvance postmoderniste a germé dans les terreaux des théories de la moyennisation de la société et des « nouveaux mouvements sociaux » considérant que l'émergence d'une grande classe moyenne aurait contribué à un glissement des questions de redistribution économique vers des aspirations culturelles et environnementales (Mendras, 1988 ; Touraine et al. 1980). Ulrich Beck défend la thèse selon laquelle le risque et sa gestion sont en passe de devenir les nouveaux axes structurants de nos sociétés, bousculant les anciennes structures socioéconomiques et leurs inégalités. Soulignant le caractère global des « nouveaux » risques (comme par exemple un accident ou une guerre nucléaire, le changement climatique...), l'auteur considère que même les plus riches ne peuvent plus tout à fait s'en prémunir. La thèse de la société du risque suggère ainsi que l'absence de vulnérabilité socioéconomique ne protège pas/plus systématiquement des risques environnementaux.

Faut-il conclure à des cultures académiques différentes, portant chacune leur attention sur une facette spécifique d'un monde complexe, hypertrophiant les inégalités d'un côté et de l'autre les minimisant ? Ou bien, l'une et l'autre de ces nébuleuses théoriques peuvent-elles être le reflet fidèle de différences sociales de part et d'autre de l'atlantique ? En premier lieu, les effets de nébuleuses théoriques peuvent être trompeurs. Si les

II. Vulnérabilités socio-environnementales : saisir la potentielle diversité empirique



Photo 1 : Carry Le Rouet 2011 (© photo : C Claeys).

États-Unis sont le berceau des champs de pensée de la justice environnementale, ils ont aussi leur penseur de la postmodernité. Le politologue Ronald Inglehart (2008) n'a cessé depuis les années 1970, de défendre sa thèse relative au postmatérialisme selon laquelle la satisfaction de nos besoins matériels a permis aux sociétés occidentales de formuler de nouvelles attentes et valeurs, relatives, notamment, à la qualité de l'environnement. En France dès les années 1980, certains sociologues de l'environnement et des risques environnementaux faisaient déjà le constat d'inégalités sociales d'accès à un

environnement de qualité (Picon, 1987, 1991; Kalaora, 1993; Claeys, 2003), mais ils ne les nommaient pas inégalités environnementales. L'émergence d'une sociologie se saisissant explicitement du concept d'inégalités environnementales en France est récente (Charles et al. 2007 ; Deldrève, 2015), suivie de près par la philosophie (Larrère, 2009). Sur le terrain, ces travaux ont permis d'observer des situations d'inégalités environnementales flagrantes pouvant voisiner avec des configurations moins tranchées (Laurian, 2008 ; Juan, 2012).

La notion de vulnérabilité socio-environnementale a l'avantage de ne pas d'emblée postuler un systématique cumul des vulnérabilités, tout en se donnant les moyens d'en rendre compte s'il y a lieu. La notion de vulnérabilité environnementale désigne le fait d'être exposé à un ou des aléas naturels ou anthropiques et/ou à un environnement dégradé, quelles que soient les caractéristiques sociales de l'individu.

Inversement, la vulnérabilité sociale caractérise la situation sociale, économique, culturelle, démographique et ethno-phénotypique des individus indépendamment de leur exposition à des risques environnementaux. D'un point de vue mécanique, la mise en regard entre vulnérabilités environnementales et sociales peut donner lieu à au moins quatre configurations (tableau.1).

Tableau 1 - Configuration des vulnérabilités et cadre d'analyse

		Vulnérabilités environnementales	Vulnérabilités sociales
1	Inégalités environnementales ou vulnérabilités socio-environnementales : le constat de départ de la justice environnementale	X	X
2	Vulnérabilités environnementales sans vulnérabilités sociales: un des piliers de la notion de « Société du risque » d'Ulrich Beck	X	0
3	Inégalités sociales « strictes » : au cœur de la sociologie anthropocentrée à la française	0	X
4	Absence de vulnérabilité : la justice environnementale et sociale comme Têlos ?	0	0

Le champ lexical des vulnérabilités tend à être partagé par les tenants de la justice environnementale comme par ceux de la postmodernité, dessinant là un langage passerelle, même si, les uns insistent d'emblée sur le différentiel des vulnérabilités (Bullard, 2008) et les autres sur leur globalisation (Beck, 2001). Les configurations (1) et (2) du tableau 1 correspondent respectivement aux schèmes d'analyse des inégalités environnementales et de la postmodernité. Ainsi, la thèse d'Ulrich Beck suggère que les situations de cumuls entre vulnérabilités environnementales et vulnérabilités sociales caractéristiques de

la modernité, cèdent la place à des dé/re/structurations postmodernes induites pas des risques globaux et des incertitudes croissantes dont même les plus riches ne sont plus tout à fait en mesure de se protéger. Les théories de la justice environnementale pour leur part, mettent au cœur de leurs analyses les vulnérabilités socio-environnementales, en tant que cumul, voire aggravation, entre vulnérabilités sociales et vulnérabilités environnementales. Ce courant théorique considère que ces vulnérabilités socio-environnementales prédominent, jetant le doute sur l'existence de situations dans lesquelles vulnérabilités

III. Saisir la pluralité et la complexité des situations sur le terrain

sociales et environnementales puissent être déconnectées.

La configuration (3) du tableau peut être qualifiée d'inégalités sociales strictes. Elle rendrait compte d'une situation dans laquelle des individus seraient socialement vulnérables sans être soumis à des vulnérabilités environnementales. Enfin, la

configuration (4), dans laquelle les individus ne subiraient ni vulnérabilité sociale ni vulnérabilité environnementale, pourrait être retenue comme un possible télos, en tant qu'idéal vers lequel nos sociétés pourraient aspirer à tendre.



Photo 2 : Guadeloupe quartier de La Poudrière 2016 (© photo : C Claeys).

Lors de recherches menées en France hexagonale et ultramarine, plusieurs mises en œuvre de cette grille de lecture en termes de vulnérabilités socio-environnementales ont permis de tester son opérationnalité et d'apporter quelques éléments de réponse à la candide question de départ : « les riches sont-ils invulnérables » ? Cette partie en présente un retour d'expériences. Ces travaux ont confirmé l'intérêt de cette grille de lecture qu'ils ont permis d'affiner. Ils ont en particulier souligné la nécessité de saisir la pluralité interne aux vulnérabilités sociales, d'éviter les amalgames hétéroclites lors de la construction d'indicateurs sociaux, et enfin, de prendre en compte les spécificités des différents aléas.

Échapper à l'occultation de certaines formes de vulnérabilités socio-environnementales :

Le chercheur travaillant sur un terrain français se heurte d'emblée à une occultation officielle de la variable ethno-phénotypique. De ce fait, les observations qui ont constitué aux États-Unis l'élément déclencheur des théories de la justice environnementale, ne sont pas directement reconductibles en France. Les États-Unis ont une longue tradition des statistiques ethno-phénotypiques, y compris de leurs limites et de leurs effets pervers. Inversement, en France, le droit demeure timoré en la matière et l'usage de variables ethno-phénotypiques très controversé (Fassin, 2012). Ce cadre juridique rend plus difficile les observations des vulnérabilités socio-environnementales, tout particulièrement dans les territoires ultramarins où l'absence de mesure des inégalités ethno-phénotypiques pourrait occulter des formes de néocolonialisme

institutionnalisé (Buttel, 2007 ; Affergan, 2006). Dans le cadre de mes recherches relatives aux risques environnementaux et sanitaires (Mieulet et Claeys 2015 ; Claeys 2017a ; Claeys et al. 2017b), les observations empiriques donnent à voir l'influence du capital mélanique¹ des individus sur leur exposition aux risques environnementaux et leur accès aux aménités environnementales, mais le droit français ne m'autorise pas à quantifier ce qui pourrait éventuellement relever d'une forme de racisme environnemental (Bullard, 1993 ; Burner, 2015).

Saisir la diversité interne des vulnérabilités sociales :

Si pour certaines variables la quantification fait défaut, pour d'autres, leur profusion expose l'observateur au risque d'une synthétisation abusive. Telles sont aujourd'hui les faiblesses de certains grands indicateurs internationaux de la vulnérabilité sociale. L'amalgame entre variables socio-économiques et démographiques peut tout particulièrement produire des résultats trompeurs. Par exemple, une recherche quantitative menée sur le littoral méditerranéen français a montré comment le recours à un seul indicateur synthétique a pu amener, du fait d'une moyenne d'âge élevée et d'une forte densité urbaine, à attribuer des niveaux de vulnérabilités sociales élevés à des populations riches et diplômées (Mavromatidi, 2018). Une différenciation des variables socioéconomiques et démographiques est d'autant plus indispensable qu'elles peuvent très différemment interagir avec les vulnérabilités environnementales selon le type d'aléa considéré.

¹ La notion de capital mélanique permet d'échapper à la dichotomie réductrice blancs/noirs. Elle souligne à quel point « la question des nuances de couleur de peau au sein des populations noires est importante du point de vue des hiérarchies sociales » (NDiaye, 2009)

Conclusion

Prendre en compte les spécificités des différents aléas :

Enfin, donc, il convient de mettre en regard les spécificités des différents aléas avec les capacités d'action des individus avant, pendant et après la survenue d'événements. En effet, les phases relevant de la prévention et de la reconstruction/réparation demeureront principalement à l'avantage des riches. Mes recherches menées sur les littoraux méditerranéens et antillais français rapportent des situations dans lesquelles, bien dotés en capital économique et culturel, les plus riches sont davantage en mesure de se protéger des aléas, soit en adoptant des stratégies résidentielles d'évitement, soit en finançant des ouvrages et dispositifs de protection. Et, lorsqu'ils sont bien dotés en capital social, ils ont aussi la capacité d'infléchir les décisions publiques en faveur de leur protection individuelle (Claeys et al., 2017b ; Claeys et al., 2017c). Lorsque survient un événement, « l'invulnérabilité » des riches dépend de la prévisibilité et de l'intensité du phénomène. Un événement prévisible ou à l'intensité faible ou bien à la survenue progressive laissant le temps aux personnes exposées de se mettre à l'abri demeure à l'avantage des plus riches. Un événement imprévisible, de forte intensité et/ou à la survenue soudaine fait en revanche perdre une partie de leurs atouts aux plus riches. Lorsque qu'il ne reste plus que la capacité de son propre corps pour sauver sa vie, courir pour fuir un Tsunami ou un feu de forêt, nager et escalader une toiture pour échapper à la noyade, les inégalités deviennent physiques. Ces inégalités physiques ne sont pas exemptes de toutes influences sociales, puisque les individus les mieux dotés en capital économique et culturel

tendent à être en meilleure santé que les autres², ceci cependant dans les limites de la médecine moderne et des processus de vieillissement du corps.

En outre, il a pu être observé qu'en réduisant leur vulnérabilité environnementale, les plus riches peuvent contribuer à aggraver celle des autres classes sociales. Par exemple, un enrochement côtier protégeant à grands frais un hôtel luxueux dans les Antilles peut modifier la courammentologie, accélérant le processus érosif en amont ou en aval (Claeys et al. 2017b). De même, l'endiguement d'une rive de cours d'eau peut aggraver les phénomènes d'inondations en rive opposée ou en aval. Ainsi, en réduisant leur vulnérabilité environnementale, les plus riches peuvent non seulement maintenir les inégalités, mais aussi les creuser en aggravant l'exposition des populations plus modestes à des aléas dès lors socio-naturels.

Ainsi, sans surprise, nul n'est invulnérable ! Mais, car tout est dans le « mais », les capacités d'action des riches demeurent encore à ce jour supérieures à celles des autres classes sociales. S'ils ne sont pas invulnérables face à tous les risques environnementaux, ils ne restent pas moins les mieux dotés économiquement, culturellement, socialement, politiquement

et juridiquement pour s'en prémunir ou en réduire les effets. En outre, leurs stratégies de protection peuvent prendre la forme d'accaparements des environnements sains (notamment par l'accès au foncier et aux ressources) mais aussi d'infléchissements de décisions publiques en leur faveur (comme le choix et la localisation des ouvrages de protection, les calculs d'indemnisation).



Photo 2 : Guadeloupe Habitant regardant une pièce de sa maison emportée par la mer 2016
(© photo : C Claeys).

² Pour une revue francophone actualisée voir, notamment, le dossier thématique « Les inégalités sociales de santé » de la revue « Culture & Santé asbl ». <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-dossiers-thematiques/item/29-les-inegalites-sociales-de-sante-n-2.html>.

Affergan F.

- 2006. Martinique : Les identités remarquables, Anthropologie d'un terrain revisité, Paris, PUF
Beck U. 2001. La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier. Première édition allemande: 1986.

Bullard R.D. et Wright B.H.

- 1987. Environmentalism and the politics of equity: emergent trends in the black community, Mid-American Review of Sociology, 22:2, 21-38.

Bullard R.D.

- 1993. The Threat of Environmental Racism, Nat. Resources & Env't, 23, 23-26.

Bullard R.D.

- 2008. Differential Vulnerabilities: Environmental and Economic Inequality and Government Response to Unnatural Disasters, Social research, 75 :3, 753-784.

Burner, M.

- 2015. L'occupation à risque du territoire, traduction contemporaine d'un contexte géo-climatique et historique. Huc, J.C., Etna, M. (Eds.), Eclats de temps. Anthologie des événements climatiques extrêmes de la Guadeloupe. PLB éditions, pp. 332-343.

Buttel, P.

- 2007. Histoire des Antilles françaises. Perrin, Paris, France.

Charles L.

- Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.X. et Scarwell H.J., 2007. Les multiples facettes des inégalités écologiques, Développement durable et territoires [En ligne], 9.URL : <http://developpementdurable.revues.org/3892>

Chauvel L.

- 2016. La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions. Seuil, Paris.

Claeys C.

- 2017a. « Des pratiques récréatives révélatrices de conflits ethno-raciaux: la couleur controversée des plages de Guadeloupe », Nature et Récréation, 2, mars. <http://fr.calameo.com/read/004852757b5b132ba0232>.

Claeys C., Arnaud A., Lambert M.L.

- 2017b, The impact of legal vulnerability on environmental inequalities. A case study of coastal populations in Guadeloupe (French Antilles), Académie des sciences, C. R. Geoscience 349, 351-358.

Claeys C., Giuliano J., Tepongning Megnifo H., Fissier L., Rouadjia A., Lizée C., Geneys C., Marçot N.

- 2017c. Une analyse interdisciplinaire des vulnérabilités socioenvironnementales : le cas de falaises côtières urbanisées en Méditerranée, NSS, 25:3, 241-254.

Cutter S.L

- 1995. Race, class and environmental justice, Prog Hum Geogr, 19:1; 111-122.

Deldrève, V.

- 2015. Pour une sociologie des inégalités environnementales, Bruxelles. Peter Lang.

Fassin E.

- 2012. Statistiques raciales ou racistes? Histoire et actualité d'une controverse française, in Fassin D. Les nouvelles frontières de la société française, Paris. La découverte, pp. 427-454.

Giddens, A.

- 2002. Les conséquences de la modernité, Paris, L'Harmattan. Première édition anglaise: 1990.

Juan S.

- 2012. L'inégalité écologique, une notion écran ?, Ecologie & politique, 2:45, 145-158.

Kalaora B.

- 1993. Le Musée vert. Pris. L'Harmattan.

Larrère C.

- 2009.La justice environnementale, Multitudes 1:36,156-162.

Larrère, C.

- 2006. Éthiques de l'environnement, Multitudes, 1:24, 75-84.

Laurian L.

- 2008. Environmental Injustice in France, Journal of Environmental Planning and Management, 51:1, 55-79.

Mavromatidi A., Briche E. , Claeys C.

- 2018. Mapping and analyzing socio-environmental vulnerability to coastal hazards induced by climate change: An application to coastal Mediterranean cities in France, Cities, 72, 189-200.

Mendras H.

- 1988. La seconde Révolution Française, 1965-1984, Paris, Gallimard.

Mieulet E. et Claeys C.

- 2015, « Transferts de responsabilité entre sphère publique et privée : Le cas de la prévention des épidémies de dengue en Martinique et en Guyane », in Meidani A., Legrand E., Jacques B. (dir.), La santé : du public à l'intime, Paris, EHESP.

Ndiaye P.

- 2009. Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme, in Didier Fassin et Eric Fassin, De la question sociale à la question raciale, La découverte, 2009, pp. 45-62.

Picon B.

- 1987. Les conflits d'usage sur le littoral camarguais, Norois, 34:133-135, pp. 73-80.

Picon B.

- 1991. Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées, Sociétés Contemporaines, 8, 87-100.

Taylor, D. E.

- 2000a. The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses, *American Behavioral Scientist*, n° 43, 508-580.

Taylor, D.E.

- 2000b. Meeting the challenge of wild land recreation management: demographic shifts and social inequality, *Journal of Leisure Research*, 32/1, 171-179.

Touraine A., Hegedus Z., Dubet F. et Wwieviorka M.

- 1980. La prophésie anti-nucléaire, *Série sociologie permanente* . 3.

Chapitre 9

Le concept de vulnérabilité : changer de point de vue



Hubert Mazurek

Géographe, IRD, LPED, UMR 151,
Aix Marseille Univ. – IRD

Pauvreté

Acteur

Risque

Vulnérabilité

Résilience

Politique
publique

Le concept de vulnérabilité est devenu polysémique ; il s'applique désormais à de multiples situations et se confond souvent avec l'adaptation ou la résilience. Nous tentons de montrer dans cet article que la vulnérabilité a des propriétés très singulières, qui ne peuvent se détacher de l'action et du contexte. Nous définissons deux types de vulnérabilité, l'intrinsèque ou structurelle et la conjoncturelle dont la relation dépend du niveau de perception et de connaissance de ces propriétés. Tout est vulnérable selon l'angle adopté, c'est donc un concept universel, mais qui est totalement relatif à une situation donnée. Par ailleurs, nous pouvons nous poser la question de savoir si la vulnérabilité définit un individu, un groupe, ou si la vulnérabilité doit se définir en fonction de ce qui rend l'individu ou le groupe dépendant d'une situation. En fonction du point de vue que l'on adoptera, ce sera le vulnérable qui aura besoin de soin, ou ce sera le soignant qui devra changer de comportement face à celui qu'il rend vulnérable. Cette différence est fondamentale dans la manière de construire les politiques publiques en relation à l'environnement, à la santé, à la lutte contre la pauvreté, etc. Quelques exemples nous montrent que la vulnérabilité n'est pas toujours là où on le croit.

The concept of vulnerability has become polysemic; it now applies to multiple situations and is often confused with adaptation or resilience. We try to show in this chapter that vulnerability has very unique properties, which cannot be detached from action and context. We define two types of vulnerabilities, intrinsic or structural and conjunctural, the relationship of which depends on the level of perception and knowledge of these properties. On one hand, everything is vulnerable depending on the angle adopted, so it is a universal concept, but one that is totally relative to a given situation. On the other hand, we can wonder whether vulnerability defines an individual, a group, or if vulnerability should be defined according to what makes the individual or the group dependent on a situation. Depending on the point of view that will be adopted, it will be the vulnerable who will need care, or it will be the caregiver who will have to change behavior in front of the one he makes vulnerable. This difference is fundamental for building public policies in relation to the environment, health, the fight against poverty, etc. Various examples show that vulnerability is not always where you think it is.

Introduction

« Être pauvre, ce n'est pas manquer d'argent ;
Être pauvre, c'est manquer de générosité »

Yasmina Khadra, 'Dieu n'habite pas la Havane'

La vulnérabilité fait partie des concepts pluriels nés de la multiplicité des champs possibles d'application et de leurs usages dans le langage commun. Appréhendée depuis seulement les années 2000 (Brodiez-Dolino, 2015, 2016), l'usage d'un nouveau concept - la vulnérabilité - est avant tout lié à la nécessité de remplacer de vieux concepts, comme l'exclusion sociale, ou d'ajouter un peu de nouveauté à des analyses de risque qui s'enlisaient dans leur inefficacité. En effet, la communauté des géographes, en s'intéressant de près à la géographie du risque dans les années 1990, montra que les mêmes causes ne provoquaient pas les mêmes effets. Cette constatation fut confirmée par les recherches sur les catastrophes naturelles (Maskrey, 1993; d'Ercole et al., 1994; Péguy, 1995; Bailly and dir., 1996), sur la santé (Salem et al., 1992 et le numéro spécial de *Espace, Populations, Sociétés de* 1995-1), sur la contamination (Balkau, 1993), et l'économie (Chambers, 1989; Kochar, 1995), etc. les chercheurs introduisirent alors un nouveau concept pour prendre en compte cette variabilité dans le risque : la vulnérabilité ; concept qui sera, en une quinzaine d'années, confondu puis substitué par celui de résilience (Dauphiné and Provitolo, 2007). Le risque devient alors une construction sociale et culturelle (Johnson and Covello, 1987 ; Rohrmann, 1998). Ce terme de vulnérabilité se trouvera de façon surprenante absent du vocabulaire de la recherche anglo-saxonne.

Cette dernière optera pour une perspective plus probabiliste : incertitude et variabilité (*uncertainty and variability*, Abt et al., 2010) ou encore contexte spécifique («*specific context in which the risk may materialize*», Renn, 2008), ou considérant la vulnérabilité comme une notion abstraite (tout comme équité ou justice, Renn, 2008). Ce n'est que très récemment, associé à la résilience, que ce concept est repris dans les articles sur le socio-éco système (Adger, 2006).

Comme tout concept pluriel, celui de vulnérabilité devient polysémique et donc imprécis pour la recherche. Selon la formulation de Lussault (« *Nous sommes toujours-déjà vulnérables* », Lussault, 2014), la vulnérabilité est avant tout l'expression d'une obsession du risque, d'une « *culture tabloïd' de la peur* », tout comme un outil d'appropriation par les pouvoirs publics qui peuvent alors désigner des coupables et des victimes. Ce terme a d'abord servi à identifier la pauvreté dans les années 70, puis s'est introduit dans le droit dans les années 80, etc., avec l'objectif chaque fois, de « domestiquer » les marges, les précaires ou de médiatiser la souffrance et l'impuissance des vulnérables (Thomas, 2010) ; l'esthétique du vulnérable devient l'oxymore de cette montée en puissance de la peur. La vulnérabilité permet ainsi un glissement sémantique d'un phénomène collectif et extérieur (l'exclusion qui est l'action d'exclure et suppose l'existence d'un groupe)



Photo 1 : Expansion urbaine sur les terrils des mines de Oruro, Bolivie, 2010 (© photo : H. Mazurek).

vers un phénomène intrinsèque et individuel (le vulnérable qui, à partir de ses faiblesses, peut se blesser).

Le mot vulnérabilité vient de *vulneris*, qui signifie blessure ; il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Dans tous les domaines de recherche, médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Lorsqu'il y a blessure, il faut soigner ! L'intervention publique concerne alors l'action d'un groupe « sain » en direction d'un groupe « faible ». Cette connotation est importante pour comprendre, comme nous le verrons, l'ambiguïté de ce terme et son usage dans les politiques publiques.

Il nous semble important, à l'heure de la relance des grandes politiques internationales de réduction de la pauvreté, ou de remise en question des politiques de lutte contre les risques, de réintroduire un débat sur le concept. Nous reprendrons quelques propriétés, sans revenir sur les définitions car de nombreux auteurs ont déjà fait ces analyses (Reghezza-Zitt, 2009 ; Thomas, 2010 ; Becerra, 2012; Lussault, 2014 ; Brodiez-Dolino, 2015; Brodiez-Dolino, 2016 ; Meschinet De Richemond, 2016, etc.) ; puis nous analyserons l'incohérence de certaines utilisations ; pour enfin lancer un débat sur la nécessité d'un changement de paradigme de la vulnérabilité.

¹ Traduction de l'américain *Tabloïd Culture* décrivant la place des médias populaires à la télévision, dans les supermarchés, etc.

Propriétés

Nous considérons comme vulnérable *toute chose qui a une probabilité d'être contrariée sous l'action d'autre chose*.

La chose peut être un individu, un groupe, une société, un évènement, un objet, une situation, etc. ; la vulnérabilité ne peut donc pas être catégorisée, elle s'applique à toute chose ;

Le fait de contrarier introduit une notion négative (opposition, dérangement, perturbation, etc.) ; Il est en effet rare qu'il y ait une vulnérabilité positive.

La probabilité introduit une notion de possibilité, et donc à la fois un caractère aléatoire, mais aussi et surtout un caractère non-permanent.

C'est donc un concept dynamique (parce qu'il suppose une action dans le temps ou l'espace). Mais c'est aussi un concept pluriel, puisqu'il peut s'appliquer à de nombreuses « choses », à de multiples modalités de perturbations, et dépend de l'action que l'on y exerce.

Il y a de nombreux stades et degrés de vulnérabilité selon la nature et l'importance de ces trois éléments : chose, action et perturbation. À partir de ces trois éléments, on peut définir un certain nombre de propriétés.

1 - C'est un concept « tiroir », car il inclut une série de concepts associés dont il dépend.

Un vase, posé sur une table, que l'on déplace ne change pas d'état ; il dispose cependant d'une vulnérabilité intrinsèque (ou structurelle, son degré de fragilité) par rapport à l'espace et à l'action. Si le même vase est en équilibre instable, on peut supposer que ce degré de fragilité (qui est constant) le rendra plus vulnérable. Si l'action le pousse à tomber, on observera alors le résultat de cette vulnérabilité qui sera la somme de la vulnérabilité intrinsèque et de la vulnérabilité liée au contexte et à l'action (conjoncturelle) !

On voit bien au moyen de cet exemple que la vulnérabilité est liée à la nature des choses (le verre et la main qui le manipule), au type et à l'intensité de l'action (mouvement), au contexte (si tout l'espace est plat, il n'y aura pas de chute), à la variable temps. La vulnérabilité fait appel également à de nombreux autres concepts tiroirs : le vase est-il en situation de risque ? la fragilité du vase est-elle liée à l'aléa ? l'environnement est-il favorable à la vulnérabilité ? etc.

On voit ici la différence entre les différents concepts. En particulier les concepts de risque ou d'aléa sont distincts de la vulnérabilité. On est en situation de risque parce que le contexte ou l'aléa le déterminent ; mais ce n'est pas parce qu'il y a un risque qu'il existe une vulnérabilité.

2 - Ceci implique que la vulnérabilité soit relative à une action, ce qui suppose une externalité à la chose même. Être vulnérable vis-à-vis de soi-même est assez rare (sauf peut-être en psychiatrie). On est vulnérable en relation à l'entourage, au contexte de l'action.

Le 5 octobre 2015, le patron d'Air France perdait sa chemise, arrachée par une foule de manifestants. Rien ne supposait une telle vulnérabilité de la part d'un dirigeant d'entreprise, supposé être prudent, sécurisé, et peu disposé aux bains de foule. Pourtant, le contexte et l'action l'ont rendu physiquement vulnérable. Dans des cas extrêmes (guerre, viol, catastrophe, etc.) la vulnérabilité conjoncturelle détermine le plus souvent l'importance du dommage.

3 - Tout est vulnérable selon l'angle adopté ; c'est donc un concept universel !

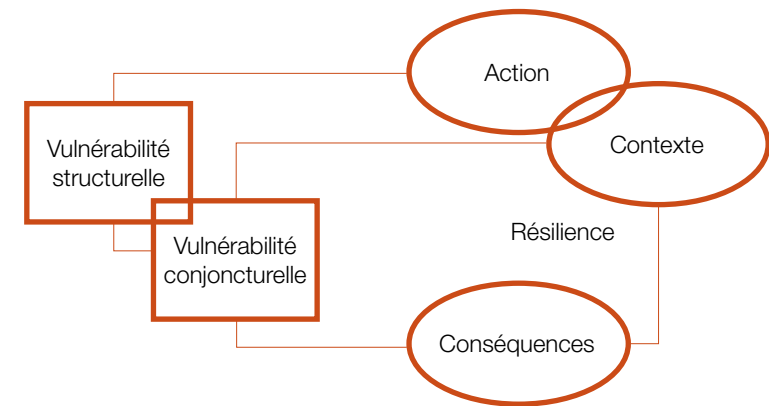
Une « chose » n'est pas vulnérable dans l'absolu mais l'est toujours en relation à une action. Des expressions comme « atténuation de la vulnérabilité urbaine » ou « approche de

la vulnérabilité d'une population » n'ont ainsi pas beaucoup de sens.

Les conséquences d'une action, dans un contexte donné, sont dépendantes de ces deux vulnérabilités. Construire une capacité

de résilience, c'est modifier le contexte pour diminuer les vulnérabilités, et éviter que la vulnérabilité conjoncturelle surpasse la structurelle et conduise à des systèmes invivables (rupture, folie, mort, crise, etc.).

Figure 1 : Place de la vulnérabilité structurelle et conjoncturelle dans la relation action – conséquences.



4 - La vulnérabilité ne se révèle qu'a posteriori, c'est-à-dire après que l'action ait eu lieu ; pour cette raison c'est un concept qui est le résultat d'une dynamique.

On peut toujours « évaluer » une vulnérabilité, mais on ne saura si elle est réelle que lorsqu'elle s'exprimera. C'est le grand problème de la gestion des risques naturels par exemple : *on peut supposer qu'une maison construite de telle ou telle manière résistera à un choc sismique ou à une inondation (on le suppose par expérience ou théorie), mais on ne le saura véritablement qu'après l'avènement de ce choc.*

Cette propriété est importante dans le domaine des politiques publiques. On peut en effet supposer qu'une certaine population est vulnérable au changement climatique,

car on définira un certain nombre de facteurs (d'indicateurs) qui nous laissent penser qu'il existe un rapport entre une action et le résultat. C'est le rôle alors de la politique publique d'ajuster au mieux ces indicateurs (diagnostic) pour renforcer les points de faiblesse pouvant générer de la vulnérabilité. C'est la politique de la prévention ou de l'intervention. Si elle ne fait pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation, nous savons qu'elle peut parfois elle-même conduire à des catastrophes.

La vulnérabilité intrinsèque ou structurelle peut se connaître à partir des propriétés des objets et des individus, mais elle ne sera jamais totalement identifiable puisqu'une vulnérabilité se définit en relation à un contexte et des actions. La vulnérabilité conjoncturelle se déduira de l'action, du contexte et

I. La vulnérabilité ou l'association de la cause à l'effet

des impacts. La différence entre les deux donnera notre niveau de perception ou de connaissance en relation à l'action sur l'objet ou l'individu. *Dans l'exemple du vase, le facteur de vulnérabilité structurelle supposée est la fragilité du verre. La vulnérabilité conjoncturelle dépendra de la nature et de l'intensité de l'action et du changement de contexte. Mais d'autres facteurs peuvent être inconnus, comme la hauteur du vase, qui le rend plus instable ; ou la présence d'un coussin qui amortira la chute. Ce n'est qu'en répétant l'expérience, et en accumulant les connaissances, que l'on pourra définir précisément les deux types de vulnérabilité, et évaluer la capacité de résilience en utilisant ces connaissances pour modifier les contextes et les paramètres de la vulnérabilité.* Dans une grande mesure, les facteurs de vulnérabilité correspondent à un contexte déterminé et à un niveau d'information sur ses propres composantes et les composantes du contexte, lesquelles peuvent être individuelles ou collectives, matérielles ou immatérielles. La vulnérabilité n'est en tout cas pas deux choses : ce n'est pas la capacité de faire face (ceci est la résilience ou l'adaptation), ni celle de s'affronter aux risques car il peut très bien y avoir vulnérabilité sans risque. Être en situation de risque génère de la vulnérabilité (dans le sens de la vulnérabilité conjoncturelle), ce qui voudrait dire que risque et vulnérabilité sont intimement liés, voire parfois se confondent.



Photo 2 : Une vulnérabilité facilitée par les pouvoirs publics, El Alto, Bolivie, juillet 2019
(© photo : Hubert Mazurek).

À partir de ce petit repérage théorique, il est alors possible de réviser différentes conceptions et associations que l'on fait souvent entre la vulnérabilité et d'autres phénomènes.

« *Être pauvre, c'est être vulnérable* ». Cette affirmation, trop souvent citée, ne décrit pas une caractéristique, un état, mais une relation de cause à effet, un processus. D'une part cette affirmation n'est pas commutative, car l'inverse n'est pas vrai ; et d'autre part elle ne s'applique pas à une population particulière (les pauvres) mais à une situation (donc un contexte) qui peut changer au cours du temps (puisque tout riche est aussi vulnérable dans le cas où il perd sa fortune et devient pauvre ! et inversement). Par ailleurs les critères qui définissent la pauvreté sont différents de ceux qui définissent la vulnérabilité ; la relation (cause à effet) est par conséquent invérifiable. Le caractère vulnérable est souvent étudié de manière absolue, comme valeur intrinsèque de la propriété de l'élément. Combien de fois avons-nous vu écrit dans les manuels qu'« une société pauvre est plus vulnérable qu'une société riche », utilisant des caractéristiques qui se veulent absolues (précarité, pauvreté, marginalité) mais qui sont en réalité totalement relatives au contexte où elles se situent.

Dans ce sens, l'usage, dans la recherche, du terme vulnérabilité introduit un contresens : il se définit avec le présupposé qu'un élément est vulnérable de manière absolue alors que cette vulnérabilité est relative au contexte dans lequel elle se révèle. Le chercheur n'est donc pas neutre dans cette définition de la vulnérabilité, et dans son usage.

Par exemple, les sociétés traditionnelles d'Amazonie ou de l'Altiplano andin sont très vulnérables en relation au modèle économique occidental, mais le sont beaucoup moins en relation à leur propre mode de vie (qui pourtant

est très contraignant). La vulnérabilité provient par conséquent de l'interaction d'un modèle sur une société ; elle ne se génère ni par la société même, ni par le modèle en soi. Le caractère de vulnérabilité varie évidemment dans le temps et dans l'espace ou selon des caractéristiques du modèle ou de la société. Par exemple, en santé, il existe des différences très significatives de vulnérabilités en relation à des maladies selon que l'on se situe en zone urbaine ou rurale, selon le genre, les groupes d'âges, etc. Dans ce dernier cas, il est souvent facile de distinguer la vulnérabilité structurelle (liée à la biologie ou à la génétique, comme la prédisposition à l'asthme par exemple) de la conjoncturelle (qui dépend du contexte, de la pollution des villes ou du grand air des montagnes !).

Ces vulnérabilités, structurelles et conjoncturelles, peuvent naître de situations particulières, qui dépendent essentiellement de la relation entre un élément, son contexte et le temps (Arreghini and Mazurek, 2004). La dimension structurelle de la vulnérabilité concerne des propriétés fondamentales des éléments, et des interactions à long terme (de plusieurs années à plusieurs siècles), c'est à dire dont les impacts peuvent affecter la structure même des éléments (dimension culturelle, frontières historiques, conformation du réseau urbain, politiques ou crises économiques, patrimoine, etc.). La dimension conjoncturelle, au contraire, concerne les propriétés qui interagissent dans le temps court ou de manière ponctuelle, en général sujettes à des aléas perceptibles dans le cycle d'une vie humaine (gel, variation de prix, épidémie, mode, etc.).

Les aléas ou dangers (structurels comme le séisme ou la sécheresse permanente ou conjoncturels comme la crise économique ou l'épidémie) vont révéler les vulnérabilités, et

souvent générer des stratégies de réponses, qui peuvent être de l'ordre de l'adaptation ou de la résilience.

Quelques exemples d'interactions entre dangers (et aléas) et vulnérabilité, entre structurel et conjoncturel, dans le tableau ci-dessous, montrent les mécanismes nécessaires à la société pour se maintenir ou résister, c'est-à-dire être résilient face à cette vulnérabilité. Par exemple, un danger structurel permanent (la sécheresse en milieu sahélien) lié à une vulnérabilité structurelle sur le long terme a conduit la société marocaine à développer une forme spécifique d'irrigation bien adaptée au contexte. Par ailleurs, l'expansion récente de l'agriculture maraîchère est menacée par une vulnérabilité conjoncturelle (liée à la sécheresse et au caractère opportuniste de l'agriculture), dans ce cas c'est l'application d'une technologie ponctuelle qui est favorisée.

La résilience dépend en grande partie de l'équilibre entre ces modalités de vulnérabilité (Arreghini et Mazurek, 2004 ; Mazurek, 2019).

Ce sont les relations entre éléments et contextes qui figent en définitive la nature et l'intensité de la vulnérabilité. Les recherches sur la vulnérabilité ont longtemps limité ces relations à des facteurs très simples et objectifs, souvent de cause à effet, ainsi qu'à des critères monétaires ou directement mesurables (maisons détruites, volume de contaminant, perméabilité des sols, etc.). Ces critères ne rendent évidemment pas compte de la complexité des interactions, et en particulier du fait que tous les éléments ne réagissent pas de la même manière dans un contexte donné, et sont dépendants des relations individu / groupe. Pour ces raisons, les recherches actuelles essaient de

mettre l'accent sur des critères plus sociaux et subjectifs (l'accès à l'information par exemple), psychosociologiques (perception et comportement), ou de nature cyclique ou emboîtée générés par l'élément ou le contexte. En santé par exemple, la disponibilité de l'information, la perception et le comportement face à une maladie, l'appartenance religieuse (qui conditionne par exemple le degré de confiance vis-à-vis de la médecine ou la relation à la mort) sont aussi déterminants que la vulnérabilité biologique en cas d'épidémie. On retrouve cette démarche dans ce que Langford (2002) appelle une « approche existentielle de la perception du risque ».

Tableau 1 : Exemples d'interactions entre dangers (ou aléas) et vulnérabilités.

	Danger structurel	Danger conjoncturel
Vulnérabilité structurelle	Innovation de la société (les khetaras ² du Maroc, comme moyen de lutte contre le désert)	Adaptation (intégration de la monétarisation dans les rapports marchands) ou destruction de la société (migration vers les espaces de modernité)
Vulnérabilité conjoncturelle	Application d'une technologie (l'irrigation au goutte à goutte)	Réaction ou adaptation (diversification du travail et des lieux de travail)

Cette réflexion a aussi une conséquence importante sur la manière de construire les indicateurs de vulnérabilités. Faut-il baser ces critères sur le structurel ou le conjoncturel ? Comment construire des indicateurs qui intègrent les actions et les contextes ? Par exemple, le caractère vulnérable d'une population est souvent caractérisé par son niveau économique (ressources disponibles), beaucoup plus rarement par les politiques ou les réglementations qui ont pour effet de diminuer les ressources. Dans le cas de risque d'inondation, la vulnérabilité est définie

par la localisation de l'infrastructure et sa stabilité, jamais par le règlement qui a autorisé la construction de cette infrastructure. Notre vase est vulnérable parce qu'il est fragile par construction, non parce que l'homme le fait tomber ou que la table qui le supporte est elle-même fragile !

² Technique développée depuis près de 3 000 ans consistant à mobiliser les eaux souterraines pour l'irrigation ou le drainage des oasis.

II. Une discussion sur le sens du concept et son usage

Cette réflexion sur la définition du concept de vulnérabilité montre la complexité de l'analyse de ce phénomène et la fragilité du terme de vulnérabilité, dans la mesure où sa signification dépend avant tout du contexte dans lequel il est utilisé. Elle démontre également que son usage est sensible lorsqu'il s'agit de construire des politiques de développement, de réduction des risques, de santé publique, etc.

Dans le domaine de la santé, si le « *vulneris* » a besoin d'être soigné, il est nécessaire de comprendre les causes du mal, la source de cette vulnérabilité et le contexte et l'action qui l'ont révélée : agir sur la bactérie plutôt que sur le patient. C'est une dimension oubliée de la vulnérabilité, dans tous les domaines. Nous prendrons trois exemples pour illustrer ce changement de point de vue.

Lors de l'éruption du volcan du Nevado del Ruiz en Colombie en 1985, les ingénieurs des institutions publiques avaient réalisé, quelques jours avant la catastrophe, une des meilleures cartes des risques : elle déterminait au mètre près la zone qui serait affectée par les coulées de boues. Il y eut tant d'hésitation de la part des décideurs des collectivités que les heures passant, les coulées de boues envahirent la vallée et le village d'Armero et firent 25 000 morts. On s'est aperçu, post-catastrophe, que la population était vulnérable à une éruption volcanique, mais le facteur sous-jacent à cette vulnérabilité était surtout le contexte politique et le manque de réaction et d'action des pouvoirs publics. Si les politiques avaient fait confiance aux techniciens, les actions et la modification du contexte auraient permis d'éliminer toute vulnérabilité. Cet exemple est très classique des cas de risques naturels ; le séisme d'Amatrice en Italie, en 2016, en est le plus pur exemple.

Un intéressant article de Sarcinelli (2014),

montre comment la catégorisation des enfants roms par le système éducatif crée de la vulnérabilité à plusieurs niveaux. La première catégorisation concerne les « traits culturels » des roms, en situation d'abandon scolaire, de mariage précoce, de délinquance, etc. donc hors du système normatif de notre société. La vulnérabilité se construit alors autant du côté des militants pro-roms que des opposants, mais aussi des institutions qui doivent faire entrer dans les normes. La deuxième catégorie concerne les parents, déclarés incapables d'en faire des enfants et des élèves ; ces derniers sont alors encore plus vulnérables du fait de « l'abandon » d'une famille qui ne peut s'occuper d'eux. La troisième catégorie provient du caractère nomade, donc instable, de ces communautés qui ne laissent pas à l'enfant la chance de s'insérer dans la société. Tous les qualificatifs vont alors s'appliquer à ces populations d'enfants, depuis de nombreuses années : anormaux, différents, spéciaux, etc. et dès les années 1970, ils relèveront de la psychopathologie, dans les mêmes institutions que les personnes en situation de handicap. « *La catégorie 'élève rom' est donc construite et instituée comme un type de vulnérabilité pouvant engendrer des formes de marginalisation et de déviance, dont les seules caractéristiques positives seraient les facultés d'expression artistique, picturales, musicales et pratiques manuelles.* » (Sarcinelli, 2015, p.125). Les élèves sont-ils vulnérables ? Ont-ils une prédisposition à la vulnérabilité qui serait structurelle ? On observe ici une vulnérabilité socialement construite par la société qui devient une condition de l'action sociale. De nombreux autres exemples peuvent ainsi être trouvés, autour de l'intégration scolaire, de l'alphabétisation, de la délinquance, de la migration, etc. Chaque fois qu'un individu,

un groupe ou une société est « autre », la vulnérabilité devient une construction sociale. Les indicateurs de vulnérabilité devraient alors être construits sur la base des éléments de cette construction.

Comme troisième exemple, il est intéressant de raconter la triste expérience des indiens Murunahua, du Pérou, ou des Baka au Cameroun. Peuples vivants dans la forêt et de la forêt, ils ont peu de contacts avec la modernité, mais ces deux peuples ont été confrontés à la modernité. Dans le cas des Murunahua, situés dans la zone de non-contact à la frontière entre le Pérou et le Brésil, le « facteur de mise en vulnérabilité » fut un prêtre catholique qui militait en faveur de la construction d'une route interocéanique. Il considérait que la nécessité du développement était prioritaire et que ces peuples indigènes étaient de caractère « préhistorique », ne reconnaissant pas cette nécessité « contre nature » de l'isolement. Cette route est en cours de construction, malgré les avis défavorables des politiques, et affecte 15 communautés qui sans doute disparaîtront comme bien d'autres au Brésil. Les Baka, peuple nomade, sont eux coincés entre le parc national de Lobéké, qui leur est interdit, et des réserves forestières, interdites également. Ils se retrouvent donc sédentarisés le long d'une piste forestière constamment empruntée par les camions. Le WWF, qui gère le parc, considère que « l'homme n'est pas prioritaire dans la protection des espèces » ; les forestiers, eux, coupent la forêt. Les Baka sont sans cesse pourchassés par les gardes verts du parc et n'ont plus d'espace de chasse, de pêche, de récolte du miel, etc. « Le gouvernement soutenu par les sociétés forestières et le WWF, légifère pour considérer

ces chasses comme un crime³. La seule offre reçue est celle de l'intégration dans des villages sédentaires, le long de la route. Les Baka sont-ils vulnérables parce qu'ils sont chasseurs ou pêcheurs ? Ou parce que les institutions ont modifié leur contexte ? Là aussi on trouve de multiples exemples à travers le monde, ceux de l'imposition de critères et de la mise en situation de vulnérabilité d'une population pour raison de droit ; mais dans ce cas le *vulneris* reste sans soin !

« *Les facteurs de vulnérabilité sont trop souvent plus extrinsèques qu'intrinsèques et appellent donc fondamentalement une lutte politique sur les causes des inégalités économiques* » (Piketty, 2013), d'accès au savoir, territoriales, etc. Ce qui nécessite aussi, indissociablement, un changement du regard social (ATD Quart Monde, 2014). « *Bref, il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse.* » (Brodiez-Dolino, 2016).

3 <http://actualutte.com/asides/wwf-lespecehumaine-nest-pas-prioritaire-protection-especes/>

III. Vulnérabilité versus pauvreté, avoir un autre regard

La vulnérabilité s'applique aux cas de pauvreté-précarité, non du fait du « simple » manque d'argent mais des effets boule-de-neige induits : « précarité » (Castel, 2011), insécurité du présent et de l'avenir, moindre accès à l'instruction, malnutrition ou sous-nutrition, exigüité et/ou insalubrité du logement, difficultés d'accès aux soins, surexposition aux conduites à risque (alcoolisme, prostitution...) et aux professions dangereuses, etc. ; d'où une fragilisation de la santé physique et mentale. Dès les années 1970, on introduit même la possibilité d'un risque de reproduction intergénérationnel de la pauvreté au sein de la famille (ATD Quart Monde, 2014). La vulnérabilité a dès les années 1980 été largement associée à la pauvreté en économie du développement et nombre de sociologues de la pauvreté-précarité (comme Serge Paugam) de recourir au terme, notamment via l'expression « les plus vulnérables » (Brodiez-Dolino, 2016).

Il est nécessaire d'avoir un autre regard sur ce concept et sur la façon dont il prend en compte la dimension structurelle des populations, l'influence du contexte, et le jeu des actions (pour ne pas dire des acteurs), dans la construction sociale de la vulnérabilité. Il faut rappeler aussi que la vulnérabilité n'est pas absolue. Elle n'est pas non plus permanente ; les facteurs qui la définissent, et son expression, peuvent varier dans le temps et dans l'espace. Un autre regard est ainsi nécessaire sur la pauvreté et bien sûr le développement, mais aussi sur des notions comme l'adaptation ou la résilience. Les politiques de développement ont une facilité incroyable à utiliser ces termes pour justifier de situations, de budgets, ou d'actions

particulières. On peut penser, comme Couret et al. (2009), que la vulnérabilité est « nécessaire au mécanisme néolibéral » car « aujourd'hui comme hier, pour faire diminuer la pauvreté et contrebalancer la croissance des inégalités, la solution proposée est de redoubler l'intensité de la croissance économique et d'améliorer le fonctionnement du marché. » ; elle devient alors une catégorie indispensable de l'action publique (Soulet, 2005).

Nous l'aurons compris, il est également difficile, voire anti-éthique de construire des indicateurs de vulnérabilité si le contexte, l'action et les conditions de création ou d'expression de la vulnérabilité ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, ces indicateurs doivent associer la « capabilité⁴ » de la société, sa perception de la situation et l'agir en conséquence (comportement). C'est un aller-retour nécessaire et constant entre la perception et les pratiques d'un groupe social et la pression d'un modèle de société ; il est nécessaire de se poser sans cesse la question de savoir ce qui rend vulnérable.

Le changement de point de vue est donc inévitable : nous devons réfléchir sur les actions qui rendent vulnérables les populations..., plutôt que sur une pseudo quantification de la vulnérabilité de populations dont la connaissance est assez approximative ! Il faudrait même changer ce terme, ne plus parler d'une population vulnérable, exhibée socialement, sinon des responsabilités et actions qui rendent vulnérable une population. On peut s'interroger aussi sur l'utilité des nouveaux concepts comme la résilience, dont le principe est de diminuer la vulnérabilité par l'apprentissage et la mémoire, mais qui

semble aussi déplacer le problème : c'est un moyen de modifier l'action ou le contexte, l'action et le contexte qu'il faut modifier, non alors elle devient un concept puissant pour diminuer la vulnérabilité. que les reflets. Par contre, si la résilience est

4 « L'approche par les capacités est un vaste cadre normatif pour l'évaluation et l'appréciation du bien-être individuel et des arrangements sociaux, la conception des politiques et les propositions relatives au changement social dans la société. » (voir Amartya Sen, Martha Nussbaum ou Ingrid Robyens).

Abt, E., J. V. Rodricks, J. I. Levy, L. Zeise and T. A. Burke

- 2010. Science and decisions: advancing risk assessment. *Risk Analysis* 30(7): 1028-1036

Adger, N.

- 2006. Vulnerability. *Global Environmental Change* 16: 268-281

Arreghini, L. and H. Mazurek

- 2004. Territoire, risque et mondialisation: quelques réflexions à partir du cas Andin. *X^{ème} Journées de Géographie Tropicale (Orléans, 24, 25, 26 septembre 2003). Espaces Tropicaux et Risques. Du local au global.* G. David. Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, IRD.: 240-260.

ATD Quart Monde

- 2014. *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté.* Paris, Éditions Quart Monde / Éditions de l'Atelier.

Bailly, A. and (dir.), Eds.

- 1996. *Risques naturels, risques de société.* Paris, Economica.

Balkau, F.

- 1993. Pollution prevention and abatement guidelines for the mining industry. Paris, UNEP IE/PAC, the World Bank. 2nd draft: 19

Becerra, S.

- 2012. Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain. *Vertigo* 12(1).DOI : 10.4000/vertigo.11988

Brodiez-Dolino, A.

- 2015. La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique. *Informations Sociales* 2(188): 10-18

Brodiez-Dolino, A.

- 2016. Le concept de vulnérabilité. *La vie des Idées.fr - Collège de France* 11 février 2016: 10.http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html

Castel, R.

- 2011. Au-delà du salariat et en deçà de l'emploi? L'institutionnalisation du précarariat. *Repenser la solidarité.* S. Paugam. Paris, Presses Universitaires de France: 415-433.

Chambers, R.

- 1989. Editorial Introduction: Vulnerability, Coping and Policy. *IDS Bulletin* 20(2): 1-7

Couret, D., P. Metzger and URBI

- 2009. Réduire les vulnérabilités plutôt qu'éradiquer la pauvreté. Le modèle de développement néolibéral à l'épreuve de la ville des Pays du Sud. *Espaces populations sociétés 2/Naria*: 263-277.DOI : 10.4000/eps.4774

D'Ercole, R., J. C. Thouret, O. Dollfus and J. P. Asté

- 1994. Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. *Revue de Géographie Alpine* 82(4): 87-96

Dauphiné, A. and D. Provitolo

- 2007. La résilience: un concept pour la gestion des risques. *Annales de Géographie* 654(2): 115-125

Johnson, B. B. and V. T. Covello

- 1987. *The Social and cultural construction of risk : essays on risk selection and perception.* Dordrecht, Boston, D. Reidel Pub. Co.

Kochar, A.

- 1995. Explaining Household Vulnerability to Idiosyncratic Income Shocks. *AEA Papers and Proceedings, American Economic Review* 85(2): 159-164

Langford, I. H.

- 2002. An existential approach to risk perception. *Risk Analysis* 22(1): 101-120

Lussault, M.

- 2014. Nous sommes toujours-déjà vulnérables. *Tous Urbains* 4(8): 48-51

Maskrey, A. c.

- 1993. *Los desastres "no" son naturales.* Bogota, La Red, ITDG.

Mazurek, H.

- 2019. Résilience et Pratiques de Société et de Nature. In S. Ionescu, H. Mazurek (eds), *De la théorie à la pratique : bilan des programmes d'intervention basés sur la résilience.* Paris : Ed. Odile Jacob, sous presse.

Meschinet De Richemond, N.

- 2016. Modernité, anachronisme et ambivalence des risques et catastrophes naturelles à travers l'approche géohistorique. *Vertigo* 16(3): 31.DOI : 10.4000/vertigo.18034

Péguy, C.-P.

- 1995. Les risques naturels majeurs. *Encyclopédie de Géographie.* A. Bailly, R. Ferras and D. Pumain. Paris, Economica: 919-930.

Piketty, T.

- 2013. *Le capital du 21ème siècle,* Paris.

Reghezza-Zitt, M.

- 2009. Réflexions autour de la vulnérabilité. Définition d'une approche intégrée à partir du cas de la métropole francilienne. *Risques et environnement: recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés.* S. Becerra and A. Peltier. Paris, L'Harmattan: 417-428.

Renn, O.

- 2008. Concepts of risk: an interdisciplinary review. Part1: disciplinary risk concepts. *GAIA* 17/1: 50-66

Rohrmann, B.

- 1998. The risk notion: epistemological and empirical considerations. *Integrated risk assessment.* M. G. Steward and R. E. Melchers. Rotterdam, Balkema: 39-46.

Salem, G., C. Marois, L. Arréghini and P. Waniez

- 1992. Lieux de vie, densités et zones à risques: l'analyse spatiale au service de la santé à Pikine (Sénégal). Séminfor5. Paris, Colloques et Séminaires, ORSTOM: 419-430.

Sarcinelli, A.-S.

- 2014. Les ROMs, des élèves "vulnérables"? Une cartographie de la prise en charge de "l'élève ROM" en Italie. *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance*. L. Lardeux. Paris, La Documentation Française, ONED: 118-127.

Soulet, M.-H.

- 2005. La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée Plurielle* 2(10): 49-59

Thomas, H.

- 2010. Les Vulnérables. La démocratie contre les pauvres. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, collection Terra.

Dans la même collection :

1 - Autour de la fragmentation

2 - Le genre dans les recherches africanistes

3 - Variabilité, changement climatique et conséquences en Méditerranée

4 - Politiques publiques et vieilleses dans les Suds

5 - L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens

Imprimé en juillet 2020 par Impremium,

25, 27 bld de Briançon - 13003 Marseille

Les impromptus du LPED

Les impromptus du LPED est une collection d'ouvrages, en accès gratuit, publiée par le Laboratoire Population-Environnement-Développement UMR 151 (IRD - AMU). Ces ouvrages accueillent des textes des chercheurs et des partenaires scientifiques du LPED. Les textes, de un ou plusieurs auteurs, de formats variables, sont soumis à l'acceptation du comité éditorial et d'un comité de lecture.

Comité éditorial des Impromptus du LPED

Bénédicte Gastineau

Benoit Lootvoet

Christine Robles

Didier Genin

Julie Cardi

Mélanie Favrot

Valérie Golaz

Contact : impromptus@ird.fr

